50e Vol. Québec, Novembre 1928 N° 3

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ÉDUCATION — INSTRUCTION

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE SEPTEMBRE 1928

Séance du 26 septembre 1928.
(Séance de l'avant-midi)

Présents:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président; Son Éminence le Cardinal Raymond-Marie Rouleau, Mgr Georges Gauthier, administrateur du diocèse de Montréal, Sa Grandeur Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Joliette; Mgr Alfred-O. Comtois, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières, Mgr Zéphirin Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr Philippe Desranleau, représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé A.-P. Neveu, représentant Mgr l'évêque de Mont-Laurier, le révérend Père L. Vincent, représentant Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-Saint-Laurent, l'honorable Dr J. J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable juge Wilfrid Mercier, l'honorable juge Hyacinthe-A. Fortier, M. Jules-Édouard Prévost, M. J.-P. Labarre; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. l'abbé J.-J. Dubé, M. Nérée Tremblay, M. Napoléon Brisebois et M. Lionel Bergeron, secrétaire-adjoint.

Lecture de lettres de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Pembroke, de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, de Mgr l'évêque de Mont-Laurier, de Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-Saint-Laurent, déléguant respectivement Mgr Alfred-O. Comtois, Mgr Zéphirin Lorrain, Mgr Philippe Desranleau, M. l'abbé A.-P. Neveu, le révérend Père L. Vincent, pour les représenter à cette session.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président présente les félicitations du Comité et souhaite la bienvenue à Mgr Papineau, qui vient d'être nommé évêque de Joliette, et à M. l'abbé Dubé, nouveau Principal de l'École normale Laval, qui assistent pour la première fois à une session de ce Comité.

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant, lequel reçoit l'approbation du Comité catholique.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 25 septembre 1928.

Présents:—Mgr Forbes, président, Mgr Brunault, Mgr Langlois, l'honorable Dr J. J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, M. Napoléon Brisebois, M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis:

1° "Précis de Philosophie", par les Frères de l'Instruction Chrétienne.—Recommandé.

2° "Précis d'Histoire littéraire, Littérature canadienne-française" par les Sœurs de Sainte-Anne.—Recommandé.

(Signé) † Guillaume Forbes, Arch. d'Ottawa,
Président.

Le Comité catholique prend connaissance des rapports suivants:

RAPPORT DU BUREAU D'EXAMINATEURS POUR LES ASPIRANTS A LA POSITION D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

Le Bureau d'examinateurs catholiques pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles a l'honneur de faire rapport au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qu'il s'est réuni à l'École normale Laval, Québec, les 21, 22, 23 et 24 août 1928.

Étaient présents à cette session: M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. l'abbé J.-J. Dubé, M. C.-J. Magnan, M. C.-J. Miller, M. J.-M. Manning et M. J.-N. Miller, secrétaire.

A l'ouverture de la séance du 21 août, après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session, le Bureau adopte une résolution de condoléances au sujet de la mort récente de deux de ses membres, Mgr Th.-G. Rouleau et M. J.-N. Perrault, qui s'étaient consacrés à l'œuvre de l'éducation et qui se sont distingués par les services éminents qu'ils lui ont rendus.

Le Bureau prend ensuite communication des demandes d'admission aux examens soumises par les quatre aspirants dont les noms suivent: MM. Armand Alain, Camille Girard, Lucien Hamelin et Ulysse Larouche.

Les documents transmis par ces candidats étant trouvés conformes aux prescriptions des règlements du Comité catholique, ils sont admis à subir les examens.

Les membres du Bureau adoptent les questions et problèmes d'examen qui suivent:

SUJET DE COMPOSITION PÉDAGOGIQUE ET LITTÉRAIRE

Vous êtes inspecteur d'écoles. Au cours de la visite d'automne (première visite de l'année scolaire) vous devez donner uue conférence pédagogique au personnel enseignant de votre district. Comme sujet de conférence, M. le Surintendant vous demande de traiter celui-ci: "La mission de l'instituteur (ou de l'institutrice)"

Développez ce sujet.

PÉDAGOGIE

1. Le programme des écoles primaires élémentaires classe les matières à enseigner comme suit: *matières essentielles*, *matières accessoires* et *matières facultatives*. Énumérez les matières que renferme chacun de ces groupes.
2. Au chapitre de l'"Organisation pédagogique" des règlements du Comité catholique, il est question de la *concentration des matières*. Dites: *a*) Le but de la concentration; *b*) comment se fait cette concentration.
3. Quel caractère l'enseignement doit-il revêtir au *cours préparatoire*?
4. Indiquez les qualités essentielles d'une bonne lecture courante.
5. Qu'entend-on par un enseignement gradué?

LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

1. Quels sont les devoirs des commissaires d'écoles à l'égard du Surintendant de l'Instruction publique?
2. Quand et par qui doit être faite la vérification des comptes du secrétaire-trésorier de la commission scolaire?
3. A quoi est tenu le secrétaire-trésorier dont les comptes ont été l'objet d'une vérification ordinaire?
4. D'où provient le fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire?
5. Énumérez les principaux devoirs généraux des inspecteurs d'écoles.

THÈME ANGLAIS

Cours de lecture Lagacé.—23e édition.—Page 23.

Paragraphe 2.—"mes frères et mes sœurs sont aimés de leurs parents",... jusqu'à "s'ils faisaient partie de la famille".—(14 lignes.)

VERSION ANGLAISE

Fradet's Modern History.

From *Author's Preface*... to "faculties of the soul".—(16 lignes.)

GÉOGRAPHIE

1. Démontrez les avantages du fleuve Saint-Laurent (y compris les grands lacs) au point de vue: *a*) De l'importation et de l'exportation; *b*) de l'énergie électrique.
2. *a*) Citez quelques grandes colonies anglaises; *b*) Expliquez pourquoi les Anglais ont pu fonder des colonies aussi florissantes.
3. Quel genre de gouvernement existe aux États-Unis? Indiquez-en les principaux rouages, élection du président.

4. Décrivez un cours d'eau depuis sa source jusqu'à son embouchure.
5. Quels sont les pays du continent américain avec lesquels la France fait le plus de commerce ?

HISTOIRE GÉNÉRALE

1. Expliquez brièvement comment, à la suite de l'invasion des Barbares, se sont formées les nations chrétiennes de l'Europe occidentale.
2. Énumérez, en quelques lignes, les principaux faits de la guerre de Cent ans.
3. Faites une comparaison entre l'œuvre de Jacques-Cartier et celle de Champlain.
4. Faites connaître les principales conséquences de la construction du premier transcontinental canadien.
5. Quels événements vous rappellent les noms suivants: Jules César, Charlemagne, Guillaume le Conquérant, Luther, Christophe Colomb et Louis XV ?

ARITHMÉTIQUE

1. (I) Quels sont les facteurs premiers de 2310 ?
(II) $[(14^{3}/_{16}+5\frac{2}{3}) - (\frac{1}{2}$ de $25^{3}/_{4})]$ x $(3^{4}/_{5} \div {}^{9}/_{10}) =$?

Réponse en nombres fractionnaires ordinaires.

2. (I) 18.3125 4.6 = ?
(II) 12. 775 7.3 = ?

3. Un homme perd le $\frac{1}{3}$ de son argent, puis le $\frac{1}{4}$ de ce qui lui reste, après quoi il trouve une sonme égale à $2^{5}/_{6}$ fois ce qu'il a perdu. Il constate alors qu'il a en tout $207.00. Combien avait-il tout d'abord ?
4. Un homme achète 66 livres de café à $0.30 la livre et 33 livres à $0.60. Il mélange le tout. A quel prix doit-il vendre la livre du mélange, pour réaliser un bénéfice de $37\frac{1}{2}\%$ sur toute l'opération ?
5. Partagez $100.75 entre A et B de telle sorte que 21% de la part de B surpasse de 3.39\frac{1}{2}$, 8% de la part de A.

ALGÈBRE

1. Trouvez les facteurs de:

(I) $x2+3xy-40y2$
(II) $x2-9xy3-360y6$

2. Si $5xy+3=138$, quelle est la valeur de $5xy$ et si dans la même équation $x+y-12$, quelles sont les valeurs possibles de x et y ?
3. Si on augmente de 3 le nombre d'hommes occupés à faire un ouvrage, le nombre de jours sera diminué de 2 jours; si le nombre d'hommes est augmenté de 12, le nombre de jours sera diminué de 5. Trouvez le nombre d'hommes qui sont occupés à faire l'ouvrage et le nombre de jours qu'ils mettront.
4. Un homme, au commencement de sa 21e année, dépose $90.00 dans une Caisse qui capitalise les dépôts à $4\frac{1}{2}\%$, intérêts composés, et au commencement de chaque année, jusqu'à sa 50e année inclusivement, il fait un dépôt pareil. Quelle somme la Caisse devrait-elle lui remettre à la fin de la 50e année ?
5. Une fabrique emprunte $62,000.00 qu'elle s'engage à amortir au moyen de 40 versements annuels égaux. Quel sera le montant de chaque versement, si le taux de l'intérêt composé est de 5% ?

MESURAGE

1. Combien de verges de tapis, large de 27 pouces, faudrait-il acheter pour couvrir le plancher d'une chambre, longue de 24 pieds et large de 18 pieds, s'il y a une perte de 1 pied 6 pouces par laize en appareillant le tapis ?
2. Une sphère solide de 3 pouces de diamètre, en cuivre, pèse $5\frac{1}{2}$ livres; trouvez le poids d'une sphère en plomb de $1\frac{1}{2}$ pouce de diamètre, si le rapport entre les poids de volumes égaux de cuivre et de plomb est de 11 à 14.
3. Une échelle de 15 pieds de longueur est placée verticalement contre un mur; de combien de pieds faut-il éloigner le bas de l'échelle du mur pour que le haut de l'échelle descende de 3 pieds ?
4. Les diagonales d'un losange ont 88 et 234 pieds respectivement. Trouvez: *a*) la surface du losange; *b*) la longueur d'un côté; *c*) la hauteur du losange.
5. Trouvez la surface d'un trapèze dont les côtés parallèles ont 85.5 et 9.5 pieds respectivement et les deux autres côtés, qui sont égaux, ont chacun 47.5 pieds.

HISTOIRE NATURELLE

1. Qu'appelez-vous hydrostatique, baromètre, manomètre, hygromètre, balance, levier?
2. Faites connaître les principaux phénomènes naturels qui dérivent de la pression atmosphérique.
3. Expliquez ce principe: Les principaux effets de la chaleur sur les corps sont: 1° de les dilater; 2° de les faire changer d'état.
4. Qu'appelle-t-on électricité statique et électricité dynamique? Donnez des exemples.
5. Prouvez la présence de l'électricité dans l'air, montrez ses effets et dites comment on s'en garantit.

AGRICULTURE

1. Qu'entend-on par assolement?
2. Quel choix de plantes feriez-vous pour les terres argileuses et pourquoi? Comment les amender?
3. Qu'appelle-t-on sous-sol et quelle influence a-t-il sur la végétation?
4. Qu'appelle-t-on engrais mixtes?
5. Qu'appelle-t-on matières fertilisantes du sol, et quelles sont-elles?

PHILOSOPHIE

1. Qu'est-ce que la logique?
2. Énoncé des lois des propositions du syllogisme.
3. Éducation de la mémoire.
4. Preuves de la spiritualité de l'âme humaine.
5. Fonctions de l'État en matière d'éducation.

DESSIN

1. Tracez le plan horizontal du rez-de-chaussée d'une école de campagne pouvant accomoder 30 élèves. Ce rez-de-chaussée comprendrait un vestiaire, une salle de classe, une chambre et une cuisine.
Échelle ¼ de pouce au pied.
2. Dessinez le chapeau et le parapluie exposés devant vous.

LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE

1. Lire à haute voix la fable de La Fontaine intitulée "Les animaux malades de la peste", (7, 1). Tenir compte de la prononciation et de l'expression.
2. Précisez le sens des mots et des expressions: *a*) "Achéron", "Partant", "Traits du céleste courroux", "Crier haro", "Clerc", "Forfait"; *b*) Quelle différence du sens y a-t-il entre "souvenance" et "souvenir"; "forfait", "faute", "péché", "délit"? *c*) Dans l'expression "La douce et l'innocente proie", pourquoi le fabuliste a-t-il répété l'article?
3. Tracez le plan de cette fable (introduction, nœud, dénouement, moralité).
4. Précisez le but du fabuliste.
5. Nommez quelques littérateurs français contemporains de La Fontaine.

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

1. En quelle année fut adoptée la législation qui est la base même de notre organisation scolaire actuelle?
2. Énumérez les principaux dispositifs de cette loi.
3. En quelle année fut organisée l'inspection de l'enseignement primaire dans la Province de Québec?
4. Appréciez, en peu de mots, l'œuvre pédagogique de Fénelon.
5. Quel procédé d'enseignement fut préconisé par Pestalozzi?

Les 22, 23 et 24 août 1928, les candidats admis subissent les examens sur les matières qui précèdent. Après correction des épreuves, les membres du Bureau constatent que M. Armand Alain et M. Camille Girard ont mérité de recevoir le diplôme français et anglais, avec la note "bien", et que M. Ulysse Larouche et M. Lucien Hamelin ont droit au diplôme français seulement, aussi avec la note "bien".

M. l'abbé Desrosiers, président du Bureau, remet aux candidats heureux les diplômes qu'ils ont obtenus, avec ses félicitations et celles de ses collègues.

Et la session est ajournée.

(Signé) L.-A. Desrosiers, Ptre,
Président.

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES AU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous faire son rapport, comme il y est tenu par les prescriptions de l'article 113 des règlements scolaires.

Dans le cours de l'année académique 1927-28, le Bureau a tenu deux sessions, la première, à Montréal, le 26 janvier 1928, et la seconde, à Québec, les 1, 2, 3 et 4 août dernier.

Comme d'habitude, la première session annuelle a eu pour objet l'organisation des examens de l'année alors courante, l'adoption des questions, des dictées et des problèmes à être soumis aux candidats, le choix des examinateurs-délégués, au nombre de 156, chargés de la surveillance des aspirants et aspirantes dans les différents centres de la Province de Québec où ont lieu les examens, etc.

A leur seconde session annuelle, les membres du Bureau ont revisé la correction des épreuves d'examen qui avait été faite avec beaucoup de soin, dans le courant du mois de juillet, et ils ont décerné les diplômes et les certificats aux aspirants et aux aspirantes qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jours, du 26 au 29 juin dernier, et ils ont eu lieu dans les trente-six localités mentionnées à l'article 80 amendé des Règlements du Comité catholique.

3821 aspirants et aspirantes aux diplômes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux exigences des règlements. C'est 25 de moins que l'année précédente. Si le nombre des candidats a diminué un peu, il faut cependant remarquer que ceux qui se sont présentés pour l'obtention d'un brevet complémentaire ou supérieur sont plus nombreux. Il y en a eu 159 de plus que l'année dernière, ce qui annonce un véritable progrès.

Les 3821 aspirants et aspirantes, 561 hommes, dont 465 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 3260 femmes, dont 76 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit:

2321 (264 hommes et 2057 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire;

1500 (297 hommes et 1203 femmes) pour le diplôme d'école primaire complémentaire ou supérieur, dont 8 hommes étaient porteurs de diplômes de bacheliers obtenus d'une université catholique de la province.

2754 (353 hommes et 2401 femmes) ont passé leurs examens avec succès, savoir:

1512 (141 hommes et 1371 femmes) pour le brevet élémentaire;

1242 (212 hommes et 1030 femmes) pour le brevet supérieur.

1068 (209 hommes et 859 femmes) n'ont pas réussi dans leurs examens, savoir:

809 (123 hommes et 686 femmes) pour le diplôme élémentaire;

259 (86 hommes et 173 femmes) pour le diplôme supérieur.

Ce qui donne les résultats suivants:

1. Pour le brevet élémentaire, 65.3 pour cent ont réussi et 34.7 pour cent ont échoué;
2. Pour le brevet supérieur, 82.7 pour cent ont réussi et 17.3 pour cent ont échoué.

Résultat général: 72 pour cent de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 28 pour cent ont été refusés.

De plus, le Bureau a admis aux examens du brevet élémentaire, en vertu d'un règlement du Comité catholique adopté à la session de septembre 1919 et amendé en 1927, 431 aspirants et aspirantes, dont 14 religieux, qui n'avaient que seize ans. Ces candidats ne peuvent aspirer à recevoir le diplôme élémentaire à la suite de leur examen; mais, s'ils réussissent sur toutes les matières, ils peuvent se présenter dans le cours des trois années suivantes pour le brevet supérieur et jouir des exemptions accordées aux aspirants et aspirantes déjà munis du brevet élémentaire.

Sur les 431 admis à l'examen du certificat élémentaire, 363 (11 hommes et 352 femmes) ont réussi, soit 84¼ pour cent, et 68 (3 hommes et 65 femmes) ont échoué, soit 15¾ pour cent. L'examen de ces jeunes aspirants et aspirantes a donc été très bon.

Le Bureau d'examinateurs a été heureux de constater de nouveau que le personnel enseignant s'efforce de plus en plus de suivre les instructions pédagogiques contenues dans les Règlements du Comité catholique et de se conformer aux prescriptions du nouveau programme d'études.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	SUPÉRIEUR
Instruction religieuse	Très bien	Bien
Lecture française	Bien	Très bien
Lecture anglaise	Bien	Bien
Lecture latine	Bien	Bien
Grammaire française	Bien	Très bien
Dictée française	Bien	Très bien
Écriture	Passable	Assez bien

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	SUPÉRIEUR
Littérature	Bien	Très bien
Composition française	Bien	Très bien
Histoire sainte	Très bien	Très bien
Histoire du Canada	Faible	Faible
Histoire de la civilisation chrétienne	Assez bien	Bien
Géographie et instruction civique	Passable	Assez bien
Arithmétique	Bien	Très bien
Mesurage	Très bien	Bien
Algèbre		Bien
Comptabilité domestique	Bien	Bien
Pédagogie	Bien	Très bien
Bienséances	Bien	Bien
Hygiène	Bien	Très bien
Dessin	Bien	Très bien
Dessin technique		Faible
Philosophie		Bien
Enseignement ménager	Assez bien	Plus que bien
Agriculture	Bien	Bien
Zoologie et chimie agricole		Assez bien
Physique		Assez bien
Chimie		Faible
Comptabilité commerciale		Bien
Droit commercial	Bien	Bien
Technologie		Très bien
LANGUE ANGLAISE (pour les candidats de langue anglaise)		
Grammaire anglaise	Très bien	Très bien
Dictée anglaise	Bien	Très bien
Littérature anglaise	Bien	Bien
Composition anglaise	Très bien	Très bien
ANGLAIS (pour les candidats dont la langue maternelle est le français)		
Grammaire anglaise	Passable	Bien
Dictée anglaise	Très faible	Faible
Composition anglaise	Passable	Passable

Le Bureau signale de nouveau à l'attention du personnel enseignant et aux aspirants et aspirantes les matières dont la note moyenne n'atteint que "assez bien" et "faible".

Le Bureau donne encore avis aux candidats (hommes et femmes) de langue française de ne se présenter pour le diplôme anglais que s'ils sont sérieusement préparés: plusieurs risquent l'examen d'anglais et font preuve d'une préparation insuffisante: C'est un abus qui ne doit pas être toléré.

Avant la clôture de la session, M. J.-N. Miller exprime ses regrets de se voir dans l'obligation, considérant son âge avancé, de donner sa démission comme secrétaire du Bureau central, ce qu'il fera à la prochaine réunion du Comité catholique de l'Instruction publique. Il gardera toujours, ajoute-t-il, le meilleur souvenir des bons rapports qu'il a entretenus avec tous les membres du Bureau, et il rappelle, en passant, les services inappréciables que ledit Bureau a rendus à la cause de l'Instruction publique depuis sa fondation.

M. Magnan, en sa qualité de doyen, manifeste les regrets de ses collègues à l'occasion du départ de M. Miller, lui témoigne sa reconnaissance pour les excellents services qu'il a rendus au Bureau central, et il est décidé unanimement que M. Lionel Bergeron, actuellement assistant-secrétaire, soit recommandé au Comité catholique pour remplir la position de secrétaire, en remplacement de M. Miller, et que ce dernier reste pour quelque temps attaché au Bureau central en qualité de conseil.

Et la session est ajournée *sine die*.

(Signé) JOSEPH FERLAND, ptre,
Président.

(Signé) J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Après l'adoption de ces rapports, le secrétaire donne lecture de la lettre suivante:

Québec, le 25 septembre 1928.

Aux honorables Membres du Comité catholique
du Conseil de l'Instruction publique.

Messeigneurs et Messieurs,

Le 8 septembre 1897, il y a trente et un ans, votre Comité décidait, par résolution, de créer le Bureau central des examinateurs catholiques, et il me faisait l'honneur de me nommer à la position de secrétaire de ce Bureau.

Aussitôt après ma nomination, je me mis à l'œuvre avec toute l'ardeur dont j'étais alors capable pour préparer l'organisation assez complexe de ce Bureau d'examinateurs, organisation qui a été approuvée par le Comité catholique et qui fonctionne encore aujourd'hui sans avoir subi de changements appréciables.

Depuis cette époque reculée, je me suis toujours efforcé de remplir consciencieusement les fonctions importantes qui m'étaient confiées, et je crois pouvoir me rendre le témoignage que je l'ai fait de manière à donner entière satisfaction.

Aujourd'hui, à cause de mon âge, je comprends que je ne pourrais continuer à accepter les responsabilités inhérentes à la position de secrétaire du Bureau central, sans exposer cette organisation importante de notre système scolaire à des échecs dont je ne voudrais pas être responsable; c'est pourquoi, Messeigneurs et Messieurs, je viens vous offrir ma démission comme secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques de la Province de Québec.

Je profite de cette circonstance pour vous remercier bien sincèrement de la confiance que vous m'avez toujours témoignée et de toutes les bontés que vous avez eues pour moi depuis déjà longtemps.

J'ai l'honneur d'être bien respectueusement,
Messeigneurs et Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé) J.-N. Miller.

La démission de M. Miller est acceptée avec regret et plusieurs membres du Comité témoignent leur reconnaissance à ce bon serviteur pour les services signalés qu'il a rendus à la cause de l'instruction publique en cette Province.

Il est ensuite proposé par M. Napoléon Brisebois, secondé par M. Nérée Tremblay, et résolu:

"Que la nomination de M. Lionel Bergeron, comme secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, soit recommandée au Lieutenant-gouverneur en conseil, et que M. J.-N. Miller reste pour quelque temps attaché audit Bureau en qualité de conseil."

Mgr l'évêque de Rimouski soulève une discussion sur la concurrence faite aux écoles normales par le Bureau central, et, sur proposition de Son Éminence le Cardinal Rouleau, secondé par l'honorable juge Fortier, la résolution suivante est adoptée:

"Qu'un sous-comité, composé de Mgr Gauthier, Mgr Courchesne, M. l'abbé Desrosiers, M. Prévost, M. Brisebois et M. Miller, soit nommé pour étudier la possibilité d'établir un contrôle sur le degré de qualification que devraient posséder les aspirants et aspirantes aux diplômes qui se présentent devant le Bureau central des examinateurs."

Mgr l'archevêque d'Ottawa donne lecture de la lettre suivante contenant une résolution qui est adoptée par le Comité:

Archevêché d'Ottawa, le 23 septembre 1928.

A l'honorable Surintendant,
A Nosseigneurs et aux honorables Membres
du Conseil de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Messeigneurs et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai appelé à la direction du Grand Séminaire d'Ottawa Monsieur le chanoine Sylvio Corbeil qui fut depuis sa fondation, remontant à dix-neuf ans, le très dévoué et très compétent Principal de l'École normale de Filles de Hull.

Il m'en coûtait vraiment de priver cette Maison du prêtre savant, du pédagogue averti qu'était M. le chanoine Corbeil; mais une œuvre que j'ai lieu d'estimer encore plus importante

que celle à laquelle j'arrachais M. Corbeil lui paraissait toute destinée; d'autant plus que mon prédécesseur de vénérée mémoire, Mgr Émard, avait déjà songé à lui, il y a trois ans, pour le poste auquel je viens de l'appeler.

Pour remplacer M. le chanoine Corbeil à la fonction qu'il laisse vacante, je prends la respectueuse liberté, appuyé par l'honorable H.-A. Fortier, de proposer à l'honorable Surintendant et à vous, Messieurs, pour le recommander à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur en conseil, Monsieur l'abbé Paul Courte, prêtre du diocèse d'Ottawa, ci-devant procureur au Séminaire d'Ottawa, et autrefois professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse, et plus récemment professeur au petit Séminaire d'Ottawa. Monsieur Courte a été particulièrement recommandé pour ce poste par M. le chanoine Corbeil lui-même; c'est, je le crois, son meilleur certificat de compétence.

J'aime à croire, M. le Surintendant, Messeigneurs et Messieurs, que vous voudrez agréer cette proposition.

(Signé) † Guillaume Forbes,
Arch. d'Ottawa.

Après avoir fait un chaleureux éloge de M. le chanoine Corbeil, l'honorable juge H.-A. Fortier propose, secondé par Mgr Langlois, et il est résolu:

"Que ce Comité désire apprécier publiquement les éminents services rendus à l'éducation par le révérend chanoine Corbeil, principal de l'École normale de Hull, qui prend sa retraite, et il prie le Gouvernement d'accorder une gratification à ce grand serviteur de l'école, gratification devant consister en une année de traitement".

Le secrétaire fait connaître le travail accompli par le sous-comité chargé de préparer un programme pour les classes de 9e, de 10e et de 11e années et M. Labarre expose, dans un rapport préliminaire, les grandes lignes de ce programme que le Comité catholique approuve en chargeant le même sous-comité de compléter son travail pour la session du mois de février prochain.

Séance du 26 septembre 1928.
(Séance de l'après-midi).

Présents:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Joliette; Mgr Alfred-O. Comtois, Mgr Zéphirin Lorrain, Mgr Philippe Desranleau, M. l'abbé A.-P. Neveu, M. Jules-Édouard Prévost, M. J.-P. Labarre; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. l'abbé J.-J. Dubé, M. Nérée Tremblay, M. Napoléon Brisebois et M. Lionel Bergeron, secrétaire-adjoint.

Le Comité prend en considération les vœux suivants émis par les inspecteurs d'écoles, lors de leur congrès tenu à Québec, les 3, 4 et 5 janvier 1928.

1° Le vœu No 7, de M. J.-A. Paquin, qui se lit comme suit, est adopté:

CONCERNANT L'ENGAGEMENT DES SOUS-MAÎTRESSES

"Que l'article 30 des Règlements du Comité catholique soit amendé en y ajoutant les mots suivants après la première phrase: "Toutefois, s'il y a des élèves dans le cours supérieur, c'est-à-dire en 5ème ou en 6ème année, les commissaires sont tenus d'engager un sous-maître ou une sous-maîtresse dès que la présence moyenne durant l'année précédente aura excédé 30 élèves"

2° Le vœu No 10, de M. J.-E. Boily, est référé aux principaux des écoles normales qui se réuniront en Congrès, à Québec, le 9 du mois d'octobre prochain, avec prière de donner leur opinion au Comité catholique sur ce sujet. Ce vœu est conçu comme suit:

CONCERNANT LES MOYENS A PRENDRE POUR FAVORISER UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE EFFICACE DANS LES ÉCOLES DE LA CAMPAGNE

"Attendu qu'il importe de développer chez nos fils de cultivateurs l'amour de la terre et de la profession agricole;

Attendu qu'à cette fin, il est nécessaire de leur donner des écoles appropriées à leurs besoins;

Attendu que ces écoles requièrent des professeurs spécialement qualifiés et une organisation propre à permettre certains travaux de démonstration;

Attendu que, dans notre opinion, semblables écoles ne peuvent être établies par les commissions scolaires sans l'assistance du Gouvernement; ce Congrès émet le vœu suivant:

1° Qu'une formation plus complète soit donnée aux instituteurs relativement à l'enseignement agricole; et, qu'à cette fin, on adjoigne un ingénieur agricole au personnel enseignant de chaque école normale de garçons et que le cours de ces écoles soit prolongé d'une année;

2° Qu'une subvention soit accordée à toute école de garçons qui donne l'enseignement rural et que le Gouvernement favorise d'une aide spéciale les écoles complémentaires où l'on aura organisé la section agricole".

3° Le vœu No 11, de M. J.-A. Paquin, est le suivant:

CONCERNANT LE CERTIFICAT D'ÉTUDES

"Attendu que le Comité catholique a déjà approuvé la création du certificat d'études primaires, le Congrès émet le vœu que ce certificat d'études primaires soit établi le plus promptement possible".

Ce vœu est adopté et le Comité décide que des certificats d'études ou de promotion, portant la signature de l'instituteur ou de l'institutrice et de l'inspecteur d'écoles, pourront être accordés à l'avenir, aux élèves, après la sixième et la huitième années. C'est le titulaire de l'école, se basant sur les résultats obtenus, qui désignera les élèves devant recevoir ces certificats.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ, A LA SESSION DE MAI DERNIER, D'ÉTUDIER LA DÉCISION DU CONSEIL PRIVÉ RELATIVE A L'INSTRUCTION DES ENFANTS JUIFS, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, ET D'AVISER AUX MOYENS A PRENDRE POUR ÉVITER TOUTE MESURE QUI POURRAIT ÊTRE NUISIBLE A NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE

Séance du 2 juin 1928.

PRÉSENTS:—Mgr Alph.-Em. Deschamps, président, Mgr J.-Alfred Langlois, l'honorable Cyrille-F. Delâge, l'honorable juge J.-M. Tellier, M. Jules-Édouard Prévost, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Antonio Perrault et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

A la suite d'une longue et intéressante discussion au cours de laquelle M. Perrault soutient que le jugement du Conseil privé renferme une menace pour quelques-unes de nos écoles, il est résolu, sur proposition de l'honorable juge Tellier, secondé par M. Perrault:

"Que ce sous-comité prie le Comité catholique de charger le Surintendant de l'Instruction publique d'examiner attentivement la valeur de toute nouvelle loi scolaire que la Législature voudra adopter à l'avenir.

(Signé) Mgr ALPH.-EM. DESCHAMPS,
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

Ce rapport est adopté et le Comité catholique prie les honorables Premier ministre et Secrétaire de la Province de bien vouloir soumettre au Conseil de l'Instruction publique, comme cela se faisait autrefois, tout projet de loi touchant notre système scolaire.

Le rapport suivant, avec les règlements et les programmes y contenus, reçoit l'approbation du Comité catholique:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ, A LA SESSION DE MAI 1928, DE FAIRE DES DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE POUR FAIRE RECONNAITRE CERTAINES INSTITUTIONS COMME ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES ET DE PRÉPARER DES RÈGLEMENTS POUR CES ÉCOLES

Séance du 27 juin 1928.

PRÉSENTS:—Mgr J.-Alfred Langlois, président, l'honorable Cyrille-F. Delâge, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. le chanoine F. Charron, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; M. J.-P. Labarre, M. C.-J. Magnan et M. A. Désilets, membres adjoints; M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Le secrétaire donne communication des lettres suivantes échangées entre le département de l'Instruction publique et celui de l'Agriculture:

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, le 12 juin 1928.

L'honorable J.-E. Caron,
Ministre de l'Agriculture,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Le Comité catholique, à sa session du 9 mai dernier, a adopté les résolutions suivantes concernant l'enseignement ménager:

1° Sur réception d'une lettre de Mgr P.-J.-A. Lefebvre, P.A., qui formule la demande, avec des raisons à l'appui, de l'établissement d'une école ménagère régionale bilingue à Sherbrooke, il est résolu:

"Que le sous-comité chargé d'étudier les vœux du Congrès d'enseignement ménager de Saint-Pascal soit maintenu en existence, que la lettre de Mgr Lefebvre lui soit référée et qu'il ait mission de faire des démarches auprès du ministère de l'Agriculture pour faire reconnaître certaines institutions comme écoles ménagères régionales et de préparer des règlements pour ces écoles."

2° Le Comité catholique approuve la demande d'un vœu émis par le congrès d'enseignement ménager tenu à Saint-Pascal, au mois de septembre 1926, lequel vœu se lit comme suit:

"Attendu que les écoles dites "ménagères régionales" reçoivent, à une époque déterminée ou au cours des vacances, les institutrices tant religieuses que laïques qui désirent s'initier à l'enseignement ménager:

Ce Congrès émet le vœu que ces écoles aient le droit de préparer aux certificats et aux brevets d'aptitudes à l'enseignement ménager, à la condition d'avoir été reconnues, au préalable, par le ministère de l'Agriculture, comme écoles ménagères régionales et d'avoir suivi le programme approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour les Écoles ménagères régionales. Un certificat élémentaire sera accordé après un premier stage de vacances; un certificat supérieur, après un deuxième stage de vacances.

Un brevet élémentaire sera accordé aux personnes déjà pourvues du brevet élémentaire du Bureau central ou d'une École normale, après avoir suivi les cours d'une école ménagère régionale pendant une année supplémentaire et un brevet supérieur, après deux années supplémentaires; un brevet supérieur sera accordé aux personnes déjà pourvues d'un brevet supérieur du Bureau central ou d'une école normale, après avoir suivi les cours d'une école ménagère régionale pendant une année supplémentaire.

Les certificats et les brevets d'aptitudes à l'enseignement ménager seront accordés par le Surintendant de l'Instruction publique, sur la recommandation de l'Inspecteur de l'enseignement ménager et conformément aux règlements que le Comité catholique édictera à cette fin."

3° Le Comité a enfin approuvé cette résolution de son sous-comité chargé d'étudier les vœux émis par le Congrès de Saint-Pascal:

"Attendu qu'à ses séances des 18, 19 mars et 18 avril 1927, ce sous-comité a approuvé le 16ème vœu du Congrès de Saint-Pascal, vœu concernant les Écoles ménagères régionales;

Attendu qu'il est opportun que quelques Écoles ménagères régionales soient au plus tôt reconnues dans l'intérêt de l'enseignement ménager;

Ce sous-comité verrait avec plaisir le Comité catholique faire les démarches nécessaires afin de s'assurer, auprès du ministère de l'Agriculture, si les écoles de Sainte-Martine, de Montebello, de Sutton, de Sainte-Ursule, ainsi que l'école ménagère des Sœurs Grises de la rue Saint-Mathieu, à Montréal, sont dans les conditions requises, au point de vue technique, pour obtenir du Comité catholique le titre d'Écoles ménagères régionales, lorsque les règlements dudit Comité lui permettront d'accorder ce titre."

Je sais que depuis l'adoption de ces vœux l'école de la rue Saint-Mathieu et celle de Sainte-Ursule ont été reconnues par votre ministère, mais je vous soumets les autres suggestions du Comité catholique en vous priant de les prendre en bienveillante considération et de me faire connaître ce que vous en pensez

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Québec, le 14 juin 1928.

L'honorable Cyrille-F. Delâge,
Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Le ministre me prie de vous accuser réception de votre lettre du 12 courant et de vous dire qu'il note son contenu.

Votre dévoué,
Le sous-ministre de l'Agriculture,
(Signé) J.-Antonio Grenier.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Québec, le 19 juin 1928.

L'honorable Cyrille-F. Delâge,
Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Pour faire suite à votre lettre du 12 juin où vous me communiquiez trois résolutions adoptées par le Comité catholique, à sa réunion du 9 mai dernier, je désire vous informer:

1.—Que la première de ces résolutions est sous considération;

2.—Que le département approuve la deuxième résolution et qu'il vous autorise à vous entendre avec notre inspecteur de l'enseignement ménager pour obtenir les recommandations nécessaires dans le but d'accorder des certificats et des brevets d'aptitudes à l'enseignement ménager;

3.—Que les écoles ménagères, énumérées dans la troisième résolution du comité, sont déjà reconnues comme écoles ménagères régionales. Je vous réfère, à ce sujet, à la liste que vous avez déjà à votre dossier.

Je note qu'aucune école ne sera traitée comme école ménagère régionale par votre département avant qu'elle ait été d'abord reconnue comme telle par le ministère de l'Agriculture. S'il y a des additions de faites à la liste, je vous les communiquerai.

J'ai l'honneur d'être,
Votre dévoué serviteur,
Le sous-ministre de l'Agriculture,
(Signé) J.-Antonio Grenier.

Le sous-comité adopte les règlements et programme d'examen suivants pour les écoles ménagères régionales et pour les cours abrégés de vacances:

RÈGLEMENTS DES ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES

SECTION 1

Établissement des écoles ménagères régionales

(Cours normal ménager)

Art. I. Les Écoles ménagères régionales dont l'organisation, l'installation et l'outillage permettent de développer l'enseignement ménager sur une échelle plus étendue, ajoutent aux années du Cours primaire complémentaire une année ou deux de formation spéciale.

Ce cours de perfectionnement a pour but:

a) Préparer des maîtresses spéciales d'enseignement ménager pour les écoles normales primaires, les écoles primaires complémentaires et les écoles ménagères.

b) Initier les jeunes filles à la vie du foyer.

Art. II. Le cours d'études du cours de perfectionnement est théorique et pratique et peut comprendre deux années. Le programme donne droit, ou au brevet élémentaire ou au brevet supérieur, suivant le diplôme d'enseignement primaire obtenu antérieurement par la candidate. (Matières du cours: voir programme des Écoles ménagères régionales.)

Art. III. Dans chaque école ménagère régionale est tenu un registre spécial des élèves qui la fréquentent, ainsi que des divers examens subis conformément aux règlements.

SECTION II

Écoles d'application

Art. I. Pour permettre aux élèves de s'exercer à la pratique en vue de l'enseignement de l'économie domestique, chaque école ménagère régionale devrait avoir son école d'application, c'est-à-dire des classes ménagères pour la mise en opération du programme ménager.

Art. II. L'organisation pédagogique de l'école d'application est laissée à la discrétion de la directrice de l'école régionale. Elle doit assurer aux élèves une formation professionnelle sérieuse.

Art. III. Un soin particulier sera apporté à l'installation et à l'aménagement de ces écoles, ainsi qu'aux accessoires nécessaires à l'enseignement.

SECTION III

Directrice

Art. I. Pour chaque école ménagère régionale, la communauté religieuse, qui a charge de l'école, nommera une directrice à l'effet de surveiller les divers services relevant de l'administration économique et d'en diriger la discipline générale.

Art. II. La directrice donnera une attention particulière à l'éducation professionnelle des élèves. Le tableau de l'emploi du temps sera conçu de manière à accorder une large place à l'étude et à l'application des méthodes et des procédés d'enseignement. Les élèves donneront, dans la classe ménagère, des cours pratiques d'économie domestique. Le nombre d'heures sera déterminé par la directrice.

Art. III. La directrice de chaque école ménagère régionale transmettra tous les ans, au Surintendant de l'Instruction publique, un rapport général du mouvement pédagogique de son école au cours de l'année académique écoulée. Ce rapport sera inscrit dans le rapport annuel du Surintendant.

Art. IV. Une statistique générale, établissant les renseignements exigés par la formule que le département de l'Instruction publique jugera à propos de donner, sera également fournie chaque année, au Surintendant de l'Instruction publique, par la directrice de chaque école ménagère régionale.

Art. V. Un rapport annuel détaillé, sur les résultats de l'examen final des élèves, sera aussi transmis au Surintendant de l'Instruction publique.

Art. VI. Le Surintendant de l'Instruction publique, sur rapport de l'inspecteur de l'enseignement ménager, décidera des cas particuliers concernant la direction des écoles ménagères régionales.

SECTION IV

Les Professeurs

Art. I. Dans une école régionale, la directrice, les religieuses ou les professeurs sont nommées ou destituées directement par la communauté à laquelle elles appartiennent et qui a charge de l'école.

Les professeurs devront consacrer à l'école tout le temps reconnu convenable au jugement de la directrice.

Pour bénéficier des octrois accordés par le département de l'Agriculture et jouir des avantages des écoles régionales, les professeurs devront être munies d'un diplôme d'enseignement ménager décerné par une institution d'enseignement ménager de cette province autorisée à ce faire ou reconnue par l'autorité compétente.

SECTION V

Elèves

Art. I. Pour être admise à suivre les cours d'une école ménagère régionale, l'élève devra être munie soit d'un brevet élémentaire, soit d'un brevet supérieur, ou encore avoir la capacité équivalente; dans ce dernier cas, la candidate devra subir un examen sur les matières du brevet élémentaire ou du brevet supérieur; le succès de cet examen donnera droit d'admission à la candidate.

Art. II. Les copies d'examen seront conservées dans les archives de l'école pendant une année.

Art. III. L'étude de la religion, de la langue maternelle est obligatoire pour toutes les élèves d'une école régionale.

Art. IV. Les élèves sont strictement tenues de se conformer au programme d'études, à tous les travaux pratiques domestiques et agricoles que ce programme comporte ainsi qu'aux règlements de l'Institution.

SECTION VI

Examen du diplôme

ART. I.— Pour acquérir le droit de se présenter à l'examen final, toute élève devra:

a) prendre part à deux examens partiels, le premier en décembre et le deuxième en mars, sur chacune des matières étudiées pendant la période qui les précède immédiatement;

b) conserver, à chacun de ces examens, au moins 50% des points alloués. Ces examens seront sous le contrôle direct de l'Institution.

2° Les examens pratiques auront lieu en décembre et en février.

L'examen final se subira en juin, à une date fixée par la directrice de l'école. L'examen portera sur les matières étudiées dans l'année et comprendra deux séries d'épreuves;

a) une épreuve écrite; *b*) une épreuve pratique.

L'épreuve écrite porte sur chacune des matières du cours et les copies devront être conservées dans les archives de l'école pendant un an.

b) L'épreuve pratique consiste en une classe faite par la candidate à l'école d'application au cours des derniers six mois et dans l'exécution de certains travaux se rapportant à la science ménagère, à la coupe, à la confection ou à l'entretien des vêtements. Le résultat de cette épreuve est ajouté à la moyenne générale de l'année.

L'examen final portant sur les matières suivantes: Couture et Confection.—Blanchissage et Repassage.—Agriculture.—Apiculture.—Physique et Chimie.—Économie rurale, pourra être subi à une époque quelconque de l'année déterminée par la directrice. Cours de morale et Économie sociale suivant la préparation de l'élève.

Art. II.—Maximum des points: Religion 20.—Langue française 20.—Science du ménage 10.—Pédagogie familiale 20.—Art culinaire 10.—Anatomie et hygiène 10.—Botanique et horticulture 10.—Laiterie 5.—Aviculture 5.—Couture et confection 5.—Blanchissage et repassage 5.—Agriculture 10.—Apiculture 5.—Économie rurale 5.—Physique et chimie 10.—Méthodologie 25.—Cours de morale 20.—Économie sociale 10.—

Travaux pratiques: Entretien de la maison 10.—Travaux à l'aiguille 10.—Coupe 10.—Blanchissage et repassage 5.—Art culinaire 10.—Horticulture 10.—Laiterie 10.—Aviculture 10.

Art. III. La correction des épreuves écrites doit se faire d'après le chiffre maximum établi pour chaque matière. Les travaux pratiques seront jugés par un jury de trois membres nommés par la directrice de l'école régionale.

L'inspecteur des écoles ménagères sera appelé à se joindre au jury, à l'un ou à l'autre des deux examens pratiques de février et de mai. Ce qui ne lui enlève pas la liberté de visiter l'école à n'importe quel temps de l'année.

SECTION VII

Diplôme

Art. I. Les certificats et les brevets d'aptitudes à l'enseignement ménager seront accordés par le Surintendant de l'Instruction publique, sur la recommandation de l'inspecteur de l'enseignement ménager et conformément aux règlements que le Comité catholique édictera à cette fin.

Art. II. Une élève d'école ménagère régionale, qui obtiendra un brevet d'enseignement ménager élémentaire ou supérieur, pourra être admise à enseigner le cours ménager dans une école primaire. Aucune aspirante ne peut obtenir un certificat si elle n'a conservé:

1) Au moins 60% du nombre total des points alloués.

2) Au moins 50% sur l'épreuve par écrit et sur l'ensemble des épreuves pratiques.

Art. III. Formules du Certificat.
Formules du Diplôme.

SECTION VIII

Classification des diplômes

Art. I. Le diplôme sera accordé:

a) Sans aucune note, si la candidate n'a conservé que 60% de la somme totale des points alloués à l'examen final.

b) Avec distinction, si la candidate a conservé 75% des points alloués.

c) Avec grande distinction, si la candidate a conservé 90% de la somme totale des points alloués.

Art. II. Une candidate qui, dans l'ensemble, a obtenu le nombre de points suffisants, mais qui dans l'une ou l'autre des matières de ces examens n'a pas conservé le minimum des points exigés, pourra réparer cet échec en subissant un nouvel examen sur cette ou ces matières seulement.

L'époque à laquelle une candidate pourra réparer un échec à l'occasion de l'examen final est laissée à la discrétion de la directrice de l'école.

SECTION IX

Cours abrégés d'économie domestique aux institutrices d'écoles primaires élémentaires

Art. I. Pour aider les institutrices en fonction à donner l'enseignement ménager dans les écoles rurales, les écoles ménagères régionales sont autorisées à donner des cours de vacances.

Art. II. Ce cours, pour donner droit à un certificat élémentaire ou à un certificat supérieur, comprend un stage de vacances et une année d'application.

Art. III. Organisation de ces cours: (Voir Règlement des cours abrégés d'économie domestique approuvé par le Comité catholique, à sa séance de février 1914.

RÈGLEMENT DES COURS ABRÉGÉS DE VACANCES

Pour les personnes qui se destinent à l'Enseignement de l'Économie Domestique dans les Écoles Primaires de la Province de Québec

(Approuvé par le Comité catholique en 1914. Réédité en 1928 en conformité avec les nouveaux règlements des Écoles ménagères Régionales)

Art. I. Peuvent être admises *aux cours abrégés d'économie domestique*:

1° Les religieuses en fonction depuis deux ans au moins dans un pensionnat ou une école primaire;

2° Les personnes possédant le diplôme d'enseignement primaire et ayant 21 ans au moins.

Art. II. Le cours comprend l'enseignement théorique et les travaux pratiques.

Art. III. Les demandes d'inscription seront acceptées dans l'ordre où elles auront été reçues, là où se donnent les cours.

Le nombre des institutrices autorisées à suivre ces cours est fixé à 30 au maximum.

La partie administrative des cours est confiée à la directrice de l'institution.

RÈGLEMENTS DES EXAMENS DE CAPACITÉ

Art. I. Les examens de capacité pour l'enseignement domestique dans les écoles primaires de la Province auront lieu dans l'institution où se donneront les cours.

Art. II. Peuvent seules être admises à ces examens:

Les religieuses et les institutrices qui auront suivi les cours normaux dits de vacances (cours abrégés) et fait au moins une année d'application dans une classe ménagère.

Art. III. L'examen aura lieu devant un jury de trois membres nommés par la direction des cours.

Art. IV. Toute demande d'inscription devra être adressée avant le premier juin de l'année en cours. Cette demande doit renseigner sur les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité, et le domicile.

Art. V. Un droit d'inscription, n'excédant pas cinq piastres ($5.00) pourra être exigé.

Le versement n'en sera effectué qu'après réception de l'avis d'admission à l'examen.

L'examen comprend une épreuve écrite, des épreuves pratiques et une épreuve didactique.

L'épreuve écrite porte sur: l'hygiène du foyer, l'alimentation, la coupe, la couture et la confection des vêtements, l'horticulture.

Comme épreuve pratique, les aspirantes exécutent:

A—Un travail de nettoyage.

B—Le lavage d'un ou plusieurs objets (linge blanc, tissus imprimés, flanelle).

C—Repassage de trois ou quatre pièces.

D—La coupe d'une pièce de lingerie ou d'un vêtement.

E—Le raccommodage ou rapiéçage d'un vêtement quelconque ou d'un objet de lingerie.

F—Comme épreuve culinaire, la préparation d'un ou deux mets.

L'épreuve didactique consiste en une leçon à donner par chaque aspirante; le sujet de cette leçon ainsi que l'objet des épreuves pratiques seront tirés au sort.

La durée de chacune des épreuves est déterminée comme suit:

A—Épreuves écrites: une heure et demie.

B—Épreuves pratiques: quatre heures au maximum pour chaque épreuve.

C—Épreuves didactiques: Vingt à trente minutes pour chaque aspirante.

Nombre de points alloués à l'ensemble des épreuves: 100 à répartir comme suit:

A—Épreuves écrites:	
I et II. Hygiène du foyer.—Couture	10
III. Notions d'alimentation	10
IV. Notions d'horticulture	5
B—Épreuves pratiques:	
I. Cuisine	15
II. Lavage	5
III. Repassage	5
IV. Raccommodage	5
V. Coupe et confection	10
Travaux à l'aiguille	10
VI. Nettoyage	5
C—Épreuve didactique	20
	100

Aucune aspirante ne peut obtenir un certificat, si elle n'a conservé:

1° Au moins 60% du nombre total des points;

2° Au moins 50% des points sur l'épreuve par écrit, sur l'épreuve didactique et sur l'ensemble des épreuves pratiques.

Toute aspirante, qui aura conservé 60% des points sur l'ensemble des branches, recevra le certificat élémentaire après un premier stage, et supérieur après un deuxième. On exigera, pour ce dernier, plus d'adresse et d'habileté manuelle dans l'ensemble des travaux pratiques.

Pour avoir droit au diplôme spécial d'Économie domestique, toute candidate devrait:

a) Avoir enseigné au moins trois ans le programme ménager de l'école primaire élémentaire;

b) Subir un examen théorique et pratique sur les matières du programme de l'école complémentaire.

PROGRAMME SPÉCIAL AUX ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES (1)

(Cours de perfectionnement)

Les Écoles ménagères régionales sont les écoles primaires dont l'organisation, l'installation et l'outillage permettent de développer l'enseignement ménager, sur une échelle plus étendue, afin de former des institutrices spéciales et des maîtresses de maison. Pour cela, elles ajoutent aux années du cours primaire complémentaire une ou deux années de formation spéciale. Un brevet de capacité, en instruction ménagère, délivré à la fin de ces études, donne le droit d'enseigner dans les écoles complémentaires.

Afin d'atteindre sûrement le but que poursuit une École ménagère régionale, la meilleure organisation d'enseignement ménager, dans ce genre d'établissement, consisterait à aménager l'école de façon à ce qu'elle fût un véritable logis que les jeunes filles, laissées à leur initiative, entretiendraient elles-mêmes, s'exerçant d'une façon pratique à tous les travaux d'un ménage de famille.

Placées en face des difficultés, elles apprendraient à les vaincre, à les surmonter. Il est bien entendu que ce système ne sera appliqué que si les élèves ont été suffisamment initiées dans les cours antérieurs.

L'année d'étude se divise en trois trimestres et le plan de la distribution des travaux pratiques comprend quatre sections. Quatre groupes travaillent à la fois au minimum de six élèves et au maximum de huit par équipe. Les cours se succèdent de quinzaine en quinzaine. Les élèves vaquent à ces divers travaux sous la surveillance des maîtresses et la responsabilité d'une élève, chef d'équipe. Tout se fait comme dans un vrai ménage. Chacune connaissant bien son rôle le remplit sans bruit ni précipitation, dans le calme reposant de l'ordre.

Les élèves, très habiles, arrivent ainsi à effectuer simultanément plusieurs occupations ménagères, telles que cuisine et lavage, cuisine et repassage, etc.

COURS DE RELIGION

Le Dogme.—L'histoire Sacrée.—Le Saint-Évangile.—L'Apologétique.

a) Le dogme.—Les sacrements; développer les questions étudiées les années précédentes en insistant:

1. sur l'institution des sacrements; 2. sur le but de chaque sacrement; 3. sur les devoirs de l'épouse et de la mère à ce sujet.

(1) Programme en vigueur à l'École normale ménagère de Saint-Pascal.

b) *L'histoire sacrée.*—Revue de l'Ancien Testament.
c) *Évangile et liturgie.*
d) L'apologétique.—Revision du programme des "Règlements du Comité Catholique".

SCIENCE DU MÉNAGE

Théorie:

Connaissances générales et pratiques que comporte la science domestique.—Organisation morale et matérielle du foyer:

a) Gouvernement de la maison et administration intérieure.—Principes généraux d'une bonne administration domestique.—L'art du commandement.—Ordre et méthode appliqués dans le ménage.—Travaux féminins à la ville.—Travaux féminins d'exploitation rurale.—Le budget familial.—L'organisation de la cuisine et de l'habillement.—L'éducation des enfants.

b) Tenue générale de la maison:

Choix et conditions de l'habitation.—Division, aménagement, ornementation de la maison en harmonie avec les conditions et les ressources.—Hygiène des différentes pièces.—Entretien des parquets, des boiseries, des meubles, de la literie, de la chambre à coucher, du vestiaire familial.—Le chauffage et l'éclairage de la maison.

Pratique:

L'entretien des objets, qui servent à toutes les séries de leçons d'économie domestique, incombe aux jeunes filles de l'école; elles leur fournissent l'occasion d'excellents exercices.—Le nettoyage des pièces, à l'usage des élèves, est encore l'application la plus pratique des règles étudiées.

Obliger les élèves aux travaux quotidiens du ménage, c'est le grand moyen d'éveiller en elles le sens pratique et de mettre l'esprit de suite dans leur travail par les habitudes d'ordre et de propreté que le programme leur inculque.

Ces exercices doivent se faire sous la surveillance des maîtresses dont le contrôle est nécessaire à l'exécution méthodique du travail.

PÉDAGOGIE FAMILIALE

Éléments de psychologie:

L'âme: union de l'âme et du corps.

Notions générales sur les facultés de l'âme.—Le sens ou sensibilité.—Intelligence; conscience; mémoire; attention; jugement.—La volonté: étude du caractère.

Fin et destinée de l'âme.—But supérieur que l'éducation se propose.

Éducation morale de l'enfant:

Rôle de la mère dans l'éducation.—Autorité: manière de l'exercer.—Influence de l'exemple.

L'enfant.—Impressions et habitudes premières.—Formation de la conscience.—Moyens à prendre pour développer la force de la volonté; le caractère.—Faux procédés d'éducation.—Principaux défauts; qualités à opposer et comment les développer.—L'esprit de sacrifice.—Le sentiment de la dignité.

Éducation physique:

Air, lumière et soleil.—Alimentation.—Exercices et jeux.—Vêtements.—Propreté.—Vie réglée.

L'enseignement ménager doit faire une large part à la pédagogie maternelle. A quinze ans, une jeune fille saisit facilement les principes éducatifs. Une mère qui dirige bien son ménage, mais qui ne s'entend pas à guider ses enfants dans la voie du savoir et du devoir n'accomplit qu'une minime partie de sa mission.

TRAVAUX A L'AIGUILLE

Couture et confection:

Quatre heures par semaine.

Voir le programme des années précédentes: Études des éléments avec leurs applications dans la confection du linge et des vêtements.—Couture à la main, à la machine.

Applications:

La confection d'un trousseau de jeune fille, linge de corps et vêtements simples avec garniture de bon goût.—Quelques pièces de linge de ménage avec application de broderie et de dentelles. Les travaux préconisés seront de la nature de ceux qui se rencontrent habituellement dans un ménage.

Pour que les élèves soient suffisamment exercées à la couture, il faut la leur donner sous toutes ses formes. Tout en tenant compte des conditions locales, se souvenir toujours que l'école ne doit jamais, même indirectement, pousser au luxe et à la dépense, mais au contraire développer le désir d'un travail de plus en plus soigné et d'une simplicité de bon goût.

Les travaux dits d'agrément, complément d'instruction, ne doivent intervenir que comme accessoires ou simple application personnelle des connaissances acquises.

Raccommodage:

Une heure et demie par semaine à un temps déterminé, le vendredi ou le samedi.

C'est surtout au raccommodage et à l'utilisation des vêtements démodés ou usagés qu'on attachera du prix.

Au cours du *deuxième trimestre*, exiger de nombreux exercices de ravaudage, de reprise, de rapiéçage, de remmaillage, pour mieux développer l'adresse nécessaire à un travail irréprochable. Dans le *troisième trimestre*, exercer les élèves à la transformation des vieux vêtements: articles de lingerie, linge de maison, habits, etc.

Rendre les élèves adroites et expertes dans l'art de transformer le linge usagé, c'est exercer une influence sur les élèves qui peut devenir durable et très utile pour la famille de la jeune fille.

Les leçons sur le détachage des vêtements, sur la manière de les rafraîchir, de les brosser, de les plier et de les ranger font suite au raccommodage. C'est au cours de ces exercices que la maîtresse attire l'attention des élèves sur les échantillons des collections de toute espèce que le programme d'économie domestique prescrit. Tout en les habituant au maniement des échantillons, elle les exerce à les comparer, à les apprécier réellement, pratiquement et, avec leur concours actif, réalise même certaines expériences faciles.

Tricot et crochet:

Revoir les éléments.—Application dans des dentelles et des vêtements simples: bas, mitaines, jupes, etc. . .

Filage, tissage:

Technologie relative aux matières premières et à l'outillage; maniement du métier à tisser, du rouet, du dévidoir. Brayage, blanchiement, teinture de la laine et du lin, etc.

COUPE ET ASSEMBLAGE.—DESSINS DES PATRONS

Coupe et assemblage:

Deux heures par semaine, à un groupe de seize élèves au maximum.

La coupe doit être enseignée d'après une méthode déterminée et seule la méthode géométrique constitue un véritable enseignement.

1er trimestre.—Récapitulation du programme des cours primaire élémentaire et primaire complémentaire.—Exécution des patrons d'après mesures personnelles. En vue de diminuer le travail et d'augmenter le nombre des patrons, se contenter de dessiner et de couper sur papier demi grandeur ceux qui ne doivent pas servir à la confection.

Étude de transformation des patrons-types.—Comment relever un patron; se servir des patrons achetés.

Pour amener les élèves à couper et à confectionner promptement et sûrement, faire dessiner, couper et réaliser sommairement certains vêtements en papier ou en mousseline.

2e trimestre.—Dessin appliqué: composer des dessins de broderie, de dentelle, de tapisserie; faire le croquis d'objets de lingerie.—La toilette: simplicité et forme hygiénique des vêtements.—Choix et achat des tissus.—L'économie dans le vêtement.

La coupe usuelle de linge de literie.—De vêtements simples de dame; vêtements de travail.—La chemise d'homme; la culotte du garçonnet.

BLANCHISSAGE ET REPASSAGE

Le lessivage et le repassage du linge, l'entretien des vêtements tiennent une place importante parmi les soins multiples qui incombent à la maîtresse de maison; aussi doivent-ils être minutieusement et pratiquement étudiés et exécutés au cours ménager.

Théorie:—Pour bien détacher le linge, il faut une connaissance exacte des étoffes, des différents procédés de lavage et de nettoyage ainsi que des notions technologiques relatives au matériel, à l'outillage du travail. Ce programme déjà étudié dans les années antérieures sera revu et complété au cours supplémentaire par des leçons sur le nettoyage du linge de maison, sur le détachage et l'entretien des vêtements, sur les soins qu'exigent les dentelles et les guipures, sur le glaçage et le repassage du linge amidonné. On étudiera tout spécialement le blanchissage au point de vue de l'hygiène et de l'économie.

Pratique:—Une "École ménagère régionale" doit disposer d'une installation ménagère complète, d'un outillage de buanderie s'adaptant aux conditions du milieu. Sous la direction intelli-

gente d'une maîtresse habile autant qu'instruite, les élèves doivent essanger, savonner, rincer, en un mot procéder à toutes les opérations d'une lessive. . . et non pas se contenter de simuler un lavage ou un repassage.

Outre les exercices de blanchissage et de repassage qui s'organisent tout naturellement à la suite des cours de cuisine, ou après certaines visites, avant de ranger les tabliers, nappes, serviettes, torchons de cuisine, etc. . . ou encore pour remettre à neuf les vêtements confectionnés au cours de couture, le programme comprend cinq leçons de lavage et cinq de repassage de 1½ à 2 heures.

Chaque groupe de huit au maximum doit faire une petite lessive (comme pour une famille ordinaire) cinq fois l'année. Ces leçons ont leur place marquée au troisième trimestre de l'année à la suite du programme de coupe.

ART CULINAIRE

Science de l'alimentation:—Théorie de l'alimentation et de la cuisson des aliments. Les principes de la bonne cuisine.—Rapport entre les diverses catégories d'aliments. Importance de la préparation des mets.—L'économie dans l'alimentation (1).

a) Étude des aliments: nécessité, classification, propriétés; principes nutritifs et digestibilité; achat et conservation; modes de cuisson.

b) Les sauces: modes d'application suivant les matières alimentaires.

c) La cuisson des féculents et des pâtes alimentaires; des soupes et des potages; des légumes, des viandes, du poisson, du gibier.

d) Œufs et lait: plats sucrés, entremets, desserts.

e) La pâtisserie de ménage.

f) Diverses manières d'accomoder les restes.

g) Les fruits; les conserves alimentaires.

h) Principes de la cuisine des malades; diètes variées.

i) Explication et exécution de menus de cuisine de ménage ordinaire, de cuisine bourgeoise, décoration des mets.

j) Le savoir-vivre à table.

Cuisine:—Deux cours pratiques par semaine, d'une durée de quatre à cinq heures. (Deux semaines par mois).

Chaque préparation culinaire comporte un repas complet pour une famille ordinaire. (Six à huit personnes).

Les élèves initiées aux principes culinaires qui constituent la base du cours de cuisine devraient établir elles-mêmes les menus des repas du midi et du soir, à l'exemple de la ménagère, d'après l'abondance des denrées au marché, d'après les saisons et les conditions du milieu. Celles préposées aux achats seront appelées à les justifier à leurs compagnes, lesquelles auraient ensuite la liberté d'émettre leurs observations.

Sans jeter de la poudre aux yeux, il faut apprendre aux élèves l'art d'économiser les denrées et le combustible, de préparer de bonnes choses avec peu d'argent, de modifier à l'infini une préparation-type pour créer une foule de préparations dérivées; l'art de fournir une alimentation variée et suffisamment réconfortante, l'art de dresser une table avec goût. Les maîtresses devront insister pour l'exécution méthodique du travail.

ANATOMIE—PHYSIOLOGIE—HYGIÈNE

Système, organe, appareil, fonction.—Notions sur les éléments anatomiques; cellules, tissus.

I. *Fonctions de la vie animale.—a*) Appareil locomoteur:

1° Le squelette.—Articulations.—Os en général.

2° Les muscles; structure, propriétés.

b) Système nerveux et organes des sens.

1° Le système nerveux: description simple du système nerveux central et du système nerveux sympathique; fonctions.

2° Les organes des sens; structure, mécanisme.

II. *Fonctions de la vie végétative.—a*) Digestion.—Éléments constitutifs du corps humain.—Rôle de l'alimentation.—Principes alimentaires.—But de la digestion.—Description de l'appareil digestif et des organes annexes.—Physiologie de la digestion: phénomènes mécaniques et phénomènes chimiques.—*Hygiène appliquée* à la digestion buccale, gastrique, intestinale.

b) Circulation.—Sang.—But de la circulation.—Description de l'appareil circulatoire.—Physiologie de la circulation.

c) Absorption des aliments: vaisseaux sanguins et vaisseaux chylifères.

d) Assimilation et rôle des divers éléments nutritifs.

e) Respiration: but.—Description de l'appareil respiratoire.—Physiologie de la respiration: phénomènes mécaniques, phénomènes chimiques.—Chaleur animale.—*Hygiène appliquée* à la respiration, à la ventilation, au chauffage, aux vêtements.—Hygiène de la vue.

(1) L'étude sur l'alimentation est complétée au Cours d'hygiène.

f) Désassimilation et excrétion.—Soins hygiéniques: peau, dents, chevelure, mains, lotions et bains.

Hygiène appliquée.—Influence du travail musculaire sur la circulation, la respiration, la digestion: sa valeur comme excitant fonctionnel—Fatigue.—Repos.—Sommeil.

Notions de médecine courante:—*a*) Premiers secours en cas de maladies subites: épilepsie, congestion, syncope, hémorragie, indigestion, coliques, coup de chaleur.

b) Premiers soins en cas d'accident.—Contusion, plaies, foulure, luxation, fracture, brûlure et morsure.

c) Premiers soins en cas d'asphyxie, d'empoisonnement.

d) Les maladies infantiles: symptômes les plus apparents des principales maladies; premiers soins.

e) La connaissance, l'usage et les propriétés curatives de quelques remèdes dont se compose une petite pharmacie domestique.

Cours pratique:—L'organisation d'une chambre de malade; l'entretien.—La désinfection.—La préparation des remèdes usuels: infusion, décoctions, cataplasmes, sinapismes, orguent, gargarismes, vomitifs, etc.—Le maniement du thermomètre.—La stérilisation des articles de pansement.—Alimentation des malades.

BOTANIQUE ET HORTICULTURE

Analyse de plantes nombreuses et variées au point de vue:

a) de l'organographie;

b) de la classification.

Physiologie végétale:—*a*) Nutrition: éléments de la plante; ses aliments.—Absorption.—Transpiration.—Digestion.—Assimilation.—Respiration.—Désassimilation.—Élimination.

b) Accroissement des végétaux en longueur et en épaisseur.

c) Fécondation: phases préliminaires.

d) Expérience de physiologie végétale: germination, fonctions de la racine, de la tige, de la feuille, accroissement des végétaux.

Horticulture:—*a*) Importance économique et sociale de la culture des légumes, des fleurs.

b) Création d'un jardin potager.

c) Assolement: succession des cultures et des engrais.

d) Opérations diverses de la culture en pleine terre: labour, semis, sarclage, etc.

e) Engrais: emploi du fumier de ferme; engrais chimiques, engrais-compost.

f) Les légumes les plus utiles: multiplication, culture, conservation.

g) La semence: soins à donner aux porte-graines; qualités, choix et récolte des semences.

h) Animaux nuisibles aux légumes du jardin.

i) Culture de quelques plantes officinales.

Floriculture:—Choix et culture des meilleures espèces et des meilleures variétés de plantes ornementales pouvant servir à la décoration de l'habitation et du jardin. (Plantes annuelles et plantes vivaces).

Sous aucun prétexte, une École ménagère régionale ne peut se dispenser de tout ce qui est nécessaire pour rendre expérimental l'enseignement des sciences. De bonnes collections (de petits quadrupèdes et oiseaux empaillés, insectes, etc., minéraux bien classés et échantillons de produits industriels dans leurs transformations diverses, etc.), seront toujours à la disposition de la maîtresse et des élèves.

Le jardin de l'école devra procurer en nombre suffisant des exemplaires des principales familles végétales décrites dans le cours. Ce sont les élèves qui, sous l'œil vigilant de la maîtresse, doivent exécuter les travaux relatifs aux diverses opérations culturales, aux semis, aux arrosements, à la récolte des légumes et des fruits; toutes porteront un vif intérêt à tout ce qui s'y rattache. C'est encore au jardin que les élèves apprendront ce qui a rapport à la formation de la pépinière, à la manière de la conduire, de tailler et de multiplier les arbres fruitiers.

Les travaux relatifs à la préparation du sol, à l'application des engrais doivent s'exécuter sous la direction de la maîtresse.

AGRICULTURE

Revision du programme des années précédentes.

Grande culture: la rotation de 4 ans, 5 ans, 6 ans.

Arboriculture:—Multiplication des arbres fruitiers.—Transplantation.—Taille des arbres fruitiers.—Création d'un verger.

Notions de Zootechnie:—Les animaux domestiques, principales races, leur adaptation à la région et à l'importance de l'exploitation.—Alimentation, logement et hygiène.

Laiterie.—Étude plus approfondie des 7e et 8e années.—Fabrication domestique du beurre et du fromage.

Aviculture:—Étude plus approfondie du programme des 7e et 8e années.—Engraissage de la volaille.—Soins relatifs à l'incubation (naturelle, artificielle) et à la couvée.

Apiculture:—Revue des années précédentes.—La conduite d'un petit rucher.

Économie rurale:—Évolution de l'agriculture.—Facteurs de production.—Organisation de la production.—Bâtiments de la ferme: localisation et aménagement.—Associations agricoles.

Les élèves visiteront des champs d'expérimentation, des installations agricoles et assisteront même à certains travaux des champs.

SCIENCES NATURELLES.—PHYSIQUE ET CHIMIE

Puisque l'enseignement ménager doit s'appuyer sur les principes et les résultats des sciences naturelles, ces matières forment nécessairement partie du programme.

Le but idéal est d'enseigner les principes et les éléments de ces sciences par des applications à la cuisine, à l'économie domestique en général, obligeant les élèves à chercher le *pourquoi* et le *parce que* des opérations auxquelles elles se livrent.

LANGUE FRANÇAISE

Comme les jeunes filles devraient toujours chercher à cultiver la langue maternelle, à enrichir leur vocabulaire, à rendre leur phrase plus juste, l'étude du français ne peut être exclue d'aucun cours. Il y aura donc:

1° Enseignement par la critique des devoirs de rédaction, des lettres et des conférences sur des sujets étudiés;

2° Par des lectures choisies, commentées avec soin au point de vue grammatical et littéraire.

Ces lectures auront pour but principal la formation à la vie réelle et au perfectionnement moral de la jeune fille.

Une élève du Cours complémentaire, 7e année, devrait suivre le programme de la Section ménagère.

Si le cours comprend deux ans ou s'il s'adresse à des élèves d'un degré d'instruction supérieure, le programme, tout en restant le même dans ses grandes lignes, pourra être développé, les matières approfondies selon le plus ou moins de culture des élèves.

Dans ce cas, on pourrait ajouter au programme ci-dessous:

Comme cours de religion:

Les Commandements de Dieu et de l'Église.—L'histoire du Nouveau Testament; explication du saint Évangile.—L'enseignement de la liturgie.

Méthodologie:

Principes fondamentaux d'une bonne méthode d'enseignement.—Exposé des méthodes et procédés à employer dans l'enseignement de chacune des branches du programme ménager.—Marche à suivre dans une leçon.

Cours de morale:

Des habitudes.—Influence de l'exemple.—Moyens généraux de favoriser les inclinations qui ont le bien pour objet et de combattre celles qui portent au mal.—Ce que peut faire l'école pour développer le sentiment du beau.—Moyens de développer le patriotisme, de conserver et d'améliorer le caractère national.

Économie sociale:

Importance du travail ménager.—Professions et métiers accessibles aux jeunes filles, à la femme.—L'épargne: formes; utilité et bienfaits; modes de placement; coopération d'achat et vente; comptabilité agricole et domestique.

COURS DE PERFECTIONNEMENT SPÉCIAL AUX INSTITUTRICES D'ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

L'objectif de ces cours est d'aider les institutrices en fonction à donner l'enseignement ménager dans les écoles primaires rurales, en vue de:

a) Propager les saines idées d'hygiène, d'économie domestique, d'alimentation rationnelle et économique;

b) Assurer aux enfants une éducation en rapport avec leur destinée naturelle, leur position sociale.

Ce cours ne porte pas sur l'enseignement du programme ménager en général, mais sur des chapitres précis:

Principes d'alimentation; cuisine économique et rationnelle.—La bonne administration du foyer; les soins du ménage.—Confection simple de vêtements.—Importance sociale et économique du jardin.

Le programme, bien que réduit, doit donner aux institutrices, avec le goût de s'instruire, le désir de mieux faire et le besoin de se dévouer, de former leurs élèves à la vie réelle. Puisque l'école primaire a l'avantage d'atteindre la masse, il faut employer tous les moyens possibles pour que l'enseignement ménager y obtienne des résultats apréciables.

L'enseignement donné au stage de perfectionnement est théorique et démonstratif ou pratique suivant les milieux et les installations dont on dispose.

Les cours théoriques sont présentés sous forme de causeries, d'entretiens familiers ou de conférences, par des maîtresses compétentes, spécialisées en la matière.

Les démonstrations pratiques comportent des applications sur les sujets étudiés. . . arrangement de la maison; exécution de mets hygiéniques et de préparations-types devant servir de base à une foule de préparations.

Le nombre d'institutrices admises à ces cours est de vingt-quatre à trente. Toutes doivent avoir au moins un brevet d'école primaire élémentaire ou une capacité équivalente. La durée du cours est de huit à dix jours.

Le Cours de perfectionnement, donnant droit à un certificat, comprend deux stages de vacances et une année d'application.—La durée d'un stage est de huit à dix jours.

Le programme comprend les quatre sections qui suivent:

I. Hygiène du foyer; soins d'entretien.
II. Alimentation et cuisine pratique.
III. Travaux manuels: couture, coupe et confection.
IV. Horticulture.

ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES AVEC COURS DE PERFECTIONNEMENT

a) Après l'obtention du Brevet élémentaire:

Étude de Science ménagère. — 1 an

Brevet élémentaire ménager.

Étude de Science ménagère. — 1 an

Certificat supérieur ménager.

b) Après l'obtention du brevet supérieur:

Étude de Science ménagère. — 1 an

Brevet supérieur ménager.

BUT DE CET ENSEIGNEMENT

1° Préparer les institutrices à donner l'enseignement ménager à l'école primaire élémentaire et à l'école primaire complémentaire.

2° Préparer les jeunes filles à la vie du foyer.

PROGRAMME DES EXAMENS POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT SPÉCIAL D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA PROVINCE

ÉPREUVES PAR ÉCRIT

A—*Hygiène du foyer*

I. *Air*:—Nécessité, composition, propriétés de l'oxigène, du carbone et de l'acide carbonique. Rôle de l'air dans la respiration des animaux et des plantes; causes de la viciation de l'air; impuretés de l'air dans l'habitation et aux abords de celle-ci; indication des maladies dont les germes se propagent par l'air; ventilation, éclairage et chauffage au point de vue de l'hygiène.

II. *Eau*:—Composition de l'eau; différentes espèces d'eau; caractères des eaux potables.

III. *Habitation*:—*Conditions générales de salubrité:* Emplacement, orientation, égoûts, fosses d'aisance et latrines, coupe d'air.

A la campagne:—Écuries, étables, porcheries, poulaillers.

IV. *Propreté corporelle*:—Lotions, bains; les vêtements, la literie.

V. *Tenue de la maison. Qualités de la bonne ménagère*:—Règles concernant le balayage et l'époussetage. Entretien de l'habitation et de ses différentes pièces: chambre à coucher, cuisine, salle à manger, mobilier, batteries de cuisine.—Lampes: matière et entretien.—Fenêtres, boiseries, parquet; arrangement et entretien d'armoires.

VI. *Chauffage et éclairage*:—Substances employées; avantages et inconvénients, prix, appareils, précautions à prendre.

VII. *Blanchissage et repassage*:—Explication des différentes opérations du blanchissage; lessivage du linge blanc, lavage du linge de couleur, des lainages, séchage. Hygiène du blanchissage. Amidon cuit, amidon cru.

Matériel de repassage.—Repassage du linge plat, non amidonné; du linge simple, amidonné.

B—*Alimentation*

Nécessité d'une bonne alimentation. Qualités et propriétés des aliments ci-après indiqués; leur achat; leur conservation:—Pain, pommes de terre, céréales, légume, fruits, viande, poisson, œufs, beurre, fromage, graisses; épices et condiments: Sucre, chocolat, miel, vinaigre, huile, sel. Valeur nutritive et digestive de la viande, du poisson, des légumes et du pain.

Qualités et composition des boissons:—Lait, café, thé, chocolat; effets pernicieux des liqueurs fortes.

II. *Art culinaire*:—Principales règles relatives à l'art culinaire. Termes de cuisine. Règles propres à la cuisson des soupes, des potages, des légumes, du consommé et de la gelée de viande. Œufs, lait, viandes, poissons; modes d'emploi et de cuisson. Règles pour réussir les sauces. Manière d'utiliser les restes. Pâtes et farine.

Composition de menus pour cuisine d'ouvrier, de cultivateur ou simple bourgeois; leur justification au point de vue du prix, des propriétés nutritives, de la digestibilité, des mets, plats à bon marché, restant dans les limites qu'autorise le modeste budget d'un artisan; service d'une table.

C—*Coupe, couture et confection*

Travaux à l'aiguille:—Éléments de la couture; matériaux, position des mains; principaux points de couture; diverses sortes de couture.—Fronces; lisérés; biais; fentes; brides; œillets; boutonnières.—Les principaux points d'ornement et de broderie.—But du raccommodage; la reprise; utilité et nécessaire au raccommodage; reprise de toile; reprise d'un accroc; la pose de la pièce; pièce surjetée et pièce à couture rabattue; ravaudage et raccommodage des bas; du linge de maison; utilisation du vieux linge.

Coupe usuelle:—Outillage; prise des mesures.—Le caleçon, la chemise; la combinaison simple; la robe de nuit; le jupon de lingerie.—Le corsage d'enfant avec modifications.—Le corsage ample et, comme modification: peignoir, kimono, tablier de ménage, paletot sac, robe d'enfant, etc.

D—*Notions d'horticulture*

Création d'un jardin potager; exposition, étendue, distribution, opération des cultures, modes de multiplication.—Culture et conservation des légumes les plus utiles de la contrée; récolte et conservation des semences; connaissances des meilleures espèces d'arbres fruitiers; quelques plantes d'appartements.

ÉPREUVES PRATIQUES

Les épreuves pratiques comprennent, pour chaque aspirante:

1° Un travail de nettoyage; partie de l'habitation, meubles ou ustensiles de ménage.

2° Le lavage et le repassage de certaines pièces de lingerie ou le nettoyage d'un vêtement.
3° Raccommodage quelconque à désigner par le sort.
4° Une étude à l'aiguillon (tirée du cours de couture).
5° La coupe usuelle et la confection des vêtements simples: caleçons, chemises; jupon de lingerie; combinaison, etc.—Évaluation approximative des matériaux nécessaires pour les divers objets de lingerie et des vêtements ordinaires.
6° *Art culinaire.*—La préparation d'un mets ou deux pour ménage ouvrier ou bourgeois.

ÉPREUVE DIDACTIQUE

Une leçon à donner par chaque aspirante sur des sujets qui figurent au programme.
Comme l'enseignement de l'économie domestique à l'école primaire élémentaire doit être expérimental et démonstratif, c'est-à-dire accompagné d'exercices destinés à initier les enfants aux travaux du ménage, la maîtresse développe son sujet avec des exemples concrets et fait, au besoin, toutes les manipulations motivant chacune de ses opérations. Elle passe de la théorie à l'application, ayant sous la main tout ce qu'il faut pour rendre sa leçon facile, claire et pratique. Son enseignement, bien entendu, doit s'adapter à l'âge et à la capacité des élèves ainsi qu'aux nécessités du milieu.

(Signé) † J.-Alfred Langlois, Év. de Vall.
Président.

(Signé) Lionel Bergeron,
Secrétaire.

Le Comité catholique en soumettant ces règlements et programmes à la sanction du Lieutenant-gouverneur en conseil le prie de permettre au Surintendant de signer les diplômes émis, au mois de juin 1928, en vertu des dits règlements.

Le Comité reçoit la requête de "L'Association des écoles rurales catholiques de la province de Québec", concernant l'amélioration du sort des instituteurs et des institutrices, et la transmet à l'honorable Secrétaire de la province en le priant de la prendre en bienveillante considération.

L'honorable Surintendant ayant soumis le projet d'améliorer le système d'inspection des écoles en divisant la province en quatre districts et en plaçant à la tête de chacun un inspecteur régional qui aurait pour mission de stimuler le progrès scolaire dans sa région, etc., Mgr Brunault propose, secondé par M. J.-P. Labarre, et il est résolu:
"Qu'un sous-comité, composé du surintendant, du secrétaire du département de l'Instruction publique, de l'inspecteur général, de Mgr Courchesne, de M. l'abbé J.-J. Dubé, de M. J.-P. Labarre et de M. Nérée Tremblay, soit nommé pour conduire ce projet à bonne fin."

Le Comité réfère la résolution suivante aux principaux des écoles normales qui se réuniront prochainement en congrès:
"L'Association Canadienne-française, réunie en congrès au mois de juillet 1928, prie instamment le gouvernement de la province de Québec d'aviser immédiatement aux moyens nécessaires pour l'organisation d'une école normale bilingue en conformité avec le programme d'études des provinces de l'Ouest: la création d'une telle école étant une des conditions de la survie de nos groupes dans l'Ouest."

Après avoir distribué le fonds des municipalités pauvres et celui de l'éducation supérieure, le Comité catholique accorde, aux institutions énumérées plus bas, les titres suivants:

Titre d'école primaire élémentaire, avec cours supérieur:

Comté d'Arthabaska	Sainte-Clotilde-de-Horton, Arr. No 7, école mixte.
Comté de Beauce	Sainte-Marie, paroisse, Arr. No 6, école mixte.
Comté de Bellechasse	Saint-Cajetan-d'Armagh, Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Charles, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Charles, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Charles, Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Michel, paroisse, Arr. No 3, école mixte.
Comté de Berthier	Ile-Saint-Ignace, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Cuthbert, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Norbert, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Norbert, Arr. No 4, école mixte
	Saint-Norbert, Arr. No 5, école mixte.
Comté de Bonaventure	Saint-Charles-de-Caplan, Arr. No 3, école mixte.

Comté de Brome	Saint-André-de-Sutton, Arr.No 3, école mixte.
Comté de Chambly	Longueuil, ville, école mixte.
Comté de Champlain	Saint-Stanislas, école de filles.
Comté de Charlevoix	Cap-à-l'Aigle, Arr. No 2, école mixte.
	Ile-aux-Coudres, Arr. No 1, école mixte.
	Pointe-au-Pic, école de garçons.
	Pointe-au-Pic, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Irénée, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Irénée, Arr. No 7, école mixte.
Comté de Chicoutimi	Chicoutimi, ville, No 1, école mixte.
	Chicoutimi, ville, No 4, école de garçons.
	Dumas (Petit Saguenay), Arr. No 1, école mixte.
Comté de Compton	Ditton, Arr. No 6, école mixte.
Comté de Dorchester	Sainte-Hénédine, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Isidore, Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Isidore, Arr. No 9, école mixte.
	Sainte-Marguerite, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Drummond	Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Jacques-Cartier	Sainte-Geneviève, No 2, paroisse, école mixte.
	Sainte-Jeanne-de-Chantal, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Joliette	Joliette, école mixte, indépendante.
	Saint-Ambroise-de-Kildare, Arr. No 8, école mixte.
	Saint-Charles-Borromée, Arr. No 4, école mixte.
	Sainte-Élizabeth, Arr. No 2, école mixte.
	Sainte-Élizabeth, Arr. No 5, école mixte.
	Sainte-Élizabeth, Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Félix-de-Valois, école de garçons, indépendante.
	Saint-Jean-de-Matha, Arr. No 2, école mixte.
Comté de Kamouraska	Sainte-Anne-de-la-Pocatière, No 2, école de garçons.
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière, No 1, Arr. No 5, école mixte.
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière, No 2, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Bruno-de-Woodbridge, Arr. No 7, école mixte.
	Sainte-Hélène, Arr. No 3, école mixte.
	Sainte-Hélène, Arr. No 8, école mixte.
Comté du Lac-Saint-Jean	Saint-Michel-de-Mistassini, Arr. No 12, école mixte.
	Ville de Dolbeau, école mixte, indépendante.
Comté de l'Assomption	Saint-Henri-de-Mascouche, école de filles, sous contrôle et indépendante.
Comté de Laval	Haut-de-Saint-Martin, école mixte.
Comté de Lévis	Lauzon, Pens. Notre-D.-du-Bon-Conseil, école mixte, indépendante.
	Saint-Henri, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Henri, Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Nicolas, paroisse, Arr. No 3, école mixte.
Comté de Lotbinière	Saint-Antoine-de-Tilly, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Antoine-de-Tilly, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Antoine-de-Tilly, Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Antoine-de-Tilly, Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Édouard, Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Flavien, paroisse, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Flavien, paroisse, Arr. No 6, école mixte.
Comté de Maskinongé	Dumontier (Saint-Léon), école mixte, indépendante.
	Rivière-du-Loup, No 2, Arr. No 8, école mixte.
	Sainte-Ursule, Arr. No 4, école mixte.
Comté de Matapédia	Kempt (Padoue), Arr. No 1, école mixte.
Comté de Montmagny	Cap-Saint-Ignace, Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Pierre, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Thomas, Arr. No 15, école mixte.
Comté de Montmorency	Sainte-Pétronille, Arr. No 1, école mixte.
Montréal, District-Centre	École Lafontaine, 4245, rue Berri, école mixte.
	École Chinoise, Saint-Esprit, 74 rue Lagauchetière-Est, école mixte.
Comté de Nicolet	Sainte-Perpétue, Arr. No 9, école mixte.
Comté de Papineau	Notre-Dame-de-la-Paix, Arr. No 2, école mixte.
	Vinoy, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Portneuf	Sainte-Jeanne-de-Neuville, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Marc, Arr. No 3, école mixte.
Comté de Richmond	Asbestos, école de garçons.
Comté de Rimouski	Sainte-Luce, Arr. No 5, école mixte.

Comté de Shefford	Ely-Ouest, Arr. No 2, école mixte.
Comté de Sherbrooke	Saint-Elie-d'Orford, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Elie-d'Orford, Arr. No 4, école mixte.
Comté de Soulanges	Saint-Zotique, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Stanstead	Sacré-Cœur-de-Jésus, village, école de filles.
	Sainte-Suzanne-de-Boundary-Line, Arr. No 4, école mixte.
Comté de Saint-Hyacinthe	Saint-Barnabé, paroisse, Arr. No 2, école mixte.
Comté de Saint-Maurice	Pointe-du-Lac, village, école de garçons, indépendante.
Comté de Témiscouata	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Arr. No 1, école mixte.
	Rivière-du-Loup, Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Clément, Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Dominique-du-Lac, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Terrebonne	Saint-Faustin Station, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Sauveur, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Vaudreuil	Ile-Perrot, Arr. No 2, école mixte.
Comté de Wolfe	Garthby, Arr. No 3, école mixte.
	Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham-Nord, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Adrien (Ham-Sud-Ouest), Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Gabriel-de-Stratford, Arr. No 5, école mixte.

Titre d'école primaire complémentaire:

Comté d'Arthabaska	Sainte-Clotilde-de-Horton, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Beauce	Saint-Ephrem-de-Tring, village, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Beauharnois	Ville Salaberry-de-Valleyfield, école mixte, indépendante.
Comté de Berthier	Lanoraie, école de filles, sous contrôle et indépendante.
	Saint-Norbert, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Champlain	Champlain, village, école de garçons.
	Saint-Prosper, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Charlevoix	Baie-Saint-Paul, village, école mixte et indépendante.
Comté de Dorchester	Saint-Bernard, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Maxime-de-Scott, école mixte, indépendante.
Comté de Huntingdon	Saint-Anicet No 1, école de filles, indépendante.
Comté de Jacques-Cartier	La Présentation-de-la-Sainte-Vierge, école de filles, sous cont. et indép.
Comté de Joliette	Sainte-Élizabeth, école de filles, sous contrôle et indépendante.
Comté de Laval	Sainte-Rose, village, école de garçons.
	Saint-Charles-du-Bas-du-Sault, école mixte.
Comté de Lotbinière	Saint-Antoine-de-Tilly, Arr. No 3, école mixte.
Montréal, District-Centre	École Belmont, 245 rue Guy, école de garçons.
	École Édouard-Murphy, 680, rue Craig-Est, école de garçons.
	École Jeanne-Mance, 255, rue Demontigny-Est, école mixte.
	École Lartigue, 2029, rue Bordeaux, école mixte.
Comté de Québec	Beauport, école de garçons.

Et la séance est ajournée, la prochaine réunion devant avoir lieu le 6 février prochain, premier mercredi de ce mois.

(Signé) LIONEL BERGERON,

Secrétaire-adjoint.

CONGRÈS DES PRINCIPAUX DES ÉCOLES NORMALES

Conformément à l'article 141 des *Règlements du Comité catholique*, le Surintendant a convoqué MM. les Principaux des Écoles normales en congrès, à Québec, les 9 et 10 octobre dernier.

Le congrès fut présidé par l'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant.

MM. les Principaux dont les noms suivent prirent part au congrès: S. G. Mgr Ross, Principal de l'École normale de Gaspé; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, Principal de l'École normale Jacques-Cartier; Montréal; M. l'abbé J.-J. Dubé, Principal de l'École normale Laval, Québec; M. le chanoine Louis Côté, Principal de l'École normale de Rimouski; M. l'abbé N. Degagné, Principal de l'École normale de Chicoutimi; M. l'abbé J.-A. Pellerin, Principal de l'École normale de Nicolet; M. le chanoine L.-U. Mousseau, Principal de l'École normale de Valleyfield; M. l'abbé P. Courte, Principal de l'École normale de Hull; M. l'abbé Henri Vallée, Principal de l'École normale des Trois-Rivières,; M. le chanoine I. Gervais, Principal de l'École normale de Joliette; M. l'abbé

Lucien Bernard, Principal de l'École normale de Saint-Hyacinthe; M. le chanoine Alphonse Beaudet, Principal de l'École normale de Saint-Pascal; M. le chanoine H. Simard, Principal de l'École normale de Sherbrooke; M. l'abbé Alph. Gagnon, Principal de l'École normale de Beauceville; M. l'abbé Henri Deslongchamps, Principal de l'École normale de Saint-Jérôme; M. l'abbé Thomas Tremblay, Principal de l'École normale de Roberval.

Présents aussi au Congrès: M. Lionel Bergeron, Secrétaire du département de l'Instruction publique; M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, et M. B.-O. Filteau, Assistant-Secrétaire du département de l'Instruction publique, comme secrétaire du Congrès.

Voici le programme qui a fait l'objet des études et discussions du Congrès:

"CONGRÈS DES PRINCIPAUX DES ÉCOLES NORMALES, LES 9 ET 10 OCTOBRE 1928, A L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT, QUÉBEC, SALLE DES BILLS PRIVÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.— PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE CYRILLE-F. DELAGE, SURINTENDANT

"*Mardi, 9 octobre.*—10 heures: Ouverture du Congrès par le Surintendant.

"I. Résolution adoptée par l'Association Canadienne française de l'Alberta lors de son Congrès tenu à Edmonton du 19 au 22 juillet 1928, laquelle se lit comme suit:

"L'A.C.F.A. réunie en Congrès annuel prie instamment le gouvernement de la Province de Québec d'aviser immédiatement aux moyens nécessaires pour l'organisation d'une école normale bilingue en conformité avec le programme d'études des provinces de l'Ouest; la création d'une telle école étant une des conditions de la survie de nos groupes dans l'Ouest." Question soumise au Congrès par le Comité catholique. Elle se rattache au projet d'une 4e année supplémentaire à ajouter au programme actuel des écoles normales, 4e année mentionnée par Sa Grandeur Mgr Ross et MM. les Principaux des Écoles normales: Jacques-Cartier, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Nicolet, St-Jérôme dans leur lettre d'adhésion à la date du présent Congrès.

"II. Vœu des inspecteurs d'écoles concernant les moyens à prendre pour favoriser un enseignement agricole efficace dans les écoles de la campagne. Ce vœu, soumis au Congrès par le Comité catholique, se lit comme suit:

"Attendu qu'il importe de développer chez nos fils de cultivateurs l'amour de la terre et de la profession agricole;

Attendu qu'à cette fin, il est nécessaire de leur donner des écoles appropriées à leurs besoins;

Attendu que ces écoles requièrent des professeurs spécialement qualifiés et une organisation propre à permettre certains travaux de démonstration;

Attendu que, dans notre opinion, semblables écoles ne peuvent être établies par les commissions scolaires sans l'assistance du gouvernement; ce Congrès émet le vœu suivant:

1°—Qu'une formation plus complète soit donnée aux instituteurs relativement à l'enseignement agricole; et, qu'à cette fin, on adjoigne un ingénieur agricole au personnel enseignant de chaque école normale de garçons et que le cours de ces écoles soit prolongé d'une année;

2°—Qu'une subvention soit accordée à toute école de garçons qui donne l'enseignement rural et que le Gouvernement favorise d'une aide spéciale les écoles complémentaires où l'on aura organisé la section agricole."

"III. Suggestion relative à la ruralisation du programme des Écoles normales rurales et mesures à prendre pour rendre justice à la valeur des brevets des Écoles normales".—Question soumise au Congrès par M. le chanoine Mousseau, Principal de l'École normale de Valleyfield.

"IV. Serait-il opportun d'enlever du programme du Cours supérieur la revue des matières secondaires passées en examen du Cours élémentaire, 2e année? L'horaire, au Cours supérieur, n'accorde que 6 heures par semaine à l'étude du français".—Question soumise par M. l'abbé Henri Deslongchamps, Principal de l'École normale de Saint-Jérôme.

"V. *a*) Article *154*: Dans la répartition des points attribués à la géographie et à l'histoire, ne serait-il pas à propos de faire le changement suivant: au lieu de 20 points pour la géographie, n'accorder que 15; et les 5 autres les ajouter à l'histoire du Canada pour laquelle on accorderait 15 points au lieu de 10? Ce serait un moyen d'encourager l'étude de l'histoire nationale.

b) Article *163*: Dès qu'une élève est admise à l'École Normale, soit en 1ère année, soit en 2ème année, soit en 3ème année, a-t-elle par le fait même droit à une bourse? Ou bien les bourses doivent-elles être accordées d'après les notes méritées? En sorte que ces bourses seraient attribuées aux plus méritantes.

c) A la session de février 1927, le Comité catholique a nommé un sous-comité chargé d'étudier les vœux du Congrès de Saint-Pascal.

"Si le dit sous-comité fait, dans son rapport, des suggestions concernant les Écoles normales, ne serait-il pas opportun d'en prendre connaissance et de les étudier pendant le Congrès?"—Questions soumises par M. le chanoine I. Gervais, Principal de l'École normale de Joliette.

Après discussions approfondies, le Congrès a adopté un certain nombre de vœux qui seront soumis au Comité catholique, à sa session de février 1929.

Dans la prochaine livraison, nous publierons le procès-verbal du Congrès.

C.-J. M.

NOMINATIONS D'INSPECTEURS D'ÉCOLES

Par un arrêté en conseil en date du 14 septembre 1928:

M. J.-Émile Pellerin a été nommé inspecteur d'écoles pour le comté de Nicolet, en remplacement de M. J.-G.-Ephrem Belcourt, démissionnaire;

M. Chs-Édouard Boily a été nommé pour le nouveau district de Témiscamingue-Pontiac;

Et la création du district Témiscamingue-Pontiac a nécessité une nouvelle délimitation des districts de MM. les inspecteurs Maltais, Millette, Dupuis et Girard.

Par un arrêté en conseil en date du 11 octobre 1928, M. J.-A. Lefrançois a été nommé inspecteur d'écoles pour le comté de Labelle, etc., en remplacement de M. Girard, démissionnaire.

PÉDAGOGIE

INAUGURATION DU MONUMENT DE L'ILE-AUX-COUDRES

Discours prononcé par M. le Commandeur C.-J. Magnan, représentant le Premier Ministre de la Province de Québec (1)

Éminence, (2)

Monsieur le Président, (3)

Mesdames et messieurs,

Mon premier devoir en cette circonstance mémorable qui nous réunit sur ce coin de terre sacré est de vous exprimer le regret de l'honorable Premier Ministre de Québec qui n'a pu, pour de graves raisons, se rendre ici aujourd'hui. M. Taschereau m'a prié de le représenter et de dire aux organisateurs de cette fête historique, aux personnages éminents et aux nombreux auditeurs ici présents qu'il est d'esprit et de cœur avec nous tous et qu'il se réjouit de l'heureuse initiative qui glorifie en ce mois de septembre 1928, l'acte religieux que Jacques Cartier et ses marins posèrent ici même, le 7 septembre 1535.

Si c'est un grand honneur pour moi de parler aujourd'hui au nom du Premier Ministre de Québec, c'est sans doute une déception pour vous, Mesdames et Messieurs. Mieux que je ne puis le faire, l'honorable M. Taschereau aurait su exprimer les sentiments qui vous animent en ce moment et formuler la leçon qui se dégage de l'événement de ce jour.

Néanmoins, noblesse oblige et je dois remplir le mandat d'honneur qui m'a été confié.

Nous sommes réunis en ce lieu enchanteur pour commémorer le souvenir de la première messe dite au Canada.

"Le VIIe jour dudict moys (septembre 1535), dit Jacques Cartier dans sa Relation de Voyages, jour Nostre-Dame, après avoir ouy la messe, nous partîmes de ladicte ysle pour aller amont ledict fleuve..."

C'est donc un fait historique, la première messe dite en terre canadienne le fut ici sur cette île aux Coudres dont le nom brille en lettres d'or dès les premières pages de l'histoire de la Nouvelle-France. Ah ! heureux habitants de cette île, belle entre toutes ses sœurs qui ornent le Saint-Laurent, de cet îlot, terrain sanctifié, devenu comme "l'autel de la patrie", suivant l'heureuse expression de M. l'abbé H.-R. Casgrain, soyez fiers de votre petite patrie qui fut naguère témoin de la prise de possession du Canada par le Christ lui-même.

Cette petite patrie qui vous est si chère, et qui ne l'est pas moins à vos compatriotes de la "grande terre", est à l'honneur aujourd'hui. Un prince de l'Église, un ministre du Gouvernement fédéral, M. le consul de France, représentant autorisé de cette mère-patrie glorieuse d'où venait Jacques Cartier en 1535, et plusieurs autres personnages distingués vous disent, heureux habitants de l'île-aux-Coudres, que la belle paroisse que vous habitez occupe un rang d'honneur, parce que c'est sur son sol béni que l'Hostie rédemptrice fut consa-

(1) Voir ci-après le compte rendu de la fête commémorative célébrée à l'Ile-aux-Coudres, le dimanche 23 septembre 1928.

(2) Son Éminence le cardinal Rouleau.

(3) M. l'abbé C. Tremblay, curé des Éboulements.

crée pour la première fois au Canada. Elle le fut par un prêtre français dont le geste auguste devait être répété dans la suite par tant de missionnaires et de prêtres dévoués que la France généreuse envoya sur nos bords jusqu'en 1760.

Dans son admirable petit livre, "Une excursion à l'Ile-aux-Coudres", l'abbé H.-R. Casgrain a magnifiquement décrit la scène de la première messe en notre pays, il y a trois cent quatre-vingt-treize ans. C'était en la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, par une belle matinée de septembre. Les trois navires de Cartier ont jeté l'ancre la veille dans la rade appelée depuis Havre Jacques-Cartier. L'équipage des trois navires est descendu sur la rive pour y entendre la sainte messe.

Votre terre, Mesdames et Messieurs, est désormais une terre sacrée. Les poètes l'ont chantée et l'un d'eux a su dire du jour que nous célébrons:

Notre patrie a vu bien des jours glorieux,
Mais jamais elle n'eut d'instant plus précieux.
. . . . . .
La France américaine, en ce moment suprême,
A reçu l'onction de son premier baptême.

Ce baptême porta bonheur au peuple canadien tout le long de son histoire héroïque. L'Hostie offerte à Dieu le Père à l'endroit même que nous foulons en ce moment fut une semence divine qui produisit en terre canadienne des moissons abondantes de sacrifices et d'œuvres qui assurèrent la survivance de notre peuple aux jours de l'épreuve.

Et cette Hostie marqua d'un sceau indélébile la vie de ces colons d'élite, nos ancêtres, que la France très chrétienne conduisit jadis sur les bords du grand fleuve.

Une leçon se dégage de la fête de ce jour. Et si l'honorable M. Taschereau était ici, il saurait la formuler en termes émus et sincères, lui qui ne perd jamais l'occasion de prêcher la fidélité à notre admirable passé et à toutes les traditions chrétiennes et catholiques du Canada français

Cette leçon, c'est que si nos pères ont accompli une tâche glorieuse dans l'Amérique du Nord, c'est qu'ils sont restés fidèles à la mission vraiment apostolique que la France poursuivit chez nous de 1534 à 1760. Et si de 1760 à nos jours, le peuple canadien-français s'est développé merveilleusement, c'est parce qu'il est resté fidèle aussi à l'idée religieuse, à sa foi catholique et à sa grande dévotion en la Sainte Eucharistie, "l'holocauste divin qui fait les âmes fortes."

En terminant, je dois remercier bien chaleureusement au nom du Premier Ministre, les organisateurs de cette fête magnifique, en particulier M. le Commandeur Georges Bellerive envers qui la patrie vient de contracter une dette nouvelle.

A la Commission des Sites et des Monuments historiques du Canada, à qui notre province est redevable du beau monument qui vient d'être inauguré, va aussi notre sincère reconnaissance.

Nos dernières paroles de gratitude seront pour le dévoué curé de cette paroisse, qui par son zèle et son tact a su assurer le succès de la fête de ce jour, fête dont nous conserverons tous le meilleur souvenir.

Un dernier mot: j'exprime le vœu que dans les prochaines éditions des manuels d'histoire du Canada, il soit fait mention de la fête de ce jour, afin que la jeunesse de nos écoles apprenne en même temps et la date de la première messe au Canada, et la date de l'inauguration de cette magnifique croix, désormais classée comme monument historique.

LE SERMENT—(Suite)—(1)

2.—La chose

On peut définir le serment: *une invocation du nom divin, en témoignage de ce que l'on affirme ou de ce que l'on promet.*

Bien souvent, pour confirmer nos dires, nous en appelons au témoignage des hommes. Mais lorsqu'il nous fait défaut, ou lorsque lui-même a besoin d'être renforcé en raison de

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1928.

la gravité de l'objet, nous faisons appel au témoignage de Dieu lui-même; c'est comme si nous disions: "Dieu, qui sait tout, voit ma sincérité: s'il vous parlait maintenant, il confirmerait ma parole."

3.—Éléments du serment

Comme l'indique sa définition, deux éléments entrent nécessairement dans le serment:

1° Le serment est une *invocation du nom divin*—Un adage le dit: "Il n'est de serment que de Dieu." Il faut donc, pour qu'il y ait serment, que la formule employée en appelle *expressément* ou *tacitement* à Dieu: expressément, si son nom est formellement invoqué; tacitement, si l'affirmation est accompagnée d'un geste interprété comme une formule de serment. Étendre la main sur la croix, sur l'Évangile, lever la main vers le Crucifix: autant de gestes qui équivalent à des serments.

La formule *je le jure* n'est pas ordinairement regardée comme un serment véritable, et c'est sans doute ce qui excuse ceux qui ont trop souvent cette formule à la bouche, pour donner plus de force à leurs affirmations sans vouloir aller, toutefois, jusqu'à en prendre à témoin Dieu lui-même.

Les formules: *sur ma foi, foi d'honnête homme, sur mon honneur*, ne sont guère que des appels à nous-mêmes en témoignage à nous-mêmes: on ne peut donc les prendre comme des serments ! "En matière de serment, il n'y a qu'un honneur qui vaille, l'honneur de Dieu."(1)

2° Dans le serment, Dieu est invoqué *à titre de témoin*. Une simple prière est une invocation du nom divin, elle n'est pas un serment.

On voit, par ce qui précède, ce qu'il faut penser d'un serment purement laïque, inventé par les athées: c'est comme si un géomètre inventait un cercle carré. Là où Dieu n'est pas invoqué à titre de témoin, il peut y avoir témoignage, il n'y a pas serment.

(*à suivre*)

Chanoine Duplessy.

LA LECTURE EN CLASSE COMME ÉLÉMENT D'INTÉRÊT ET MOYEN DE CULTURE GÉNÉRALE

(Suite) (2)

Ainsi l'outil est bien forgé. La maîtresse s'applique à bien lire toujours, et cela sans singularité, sans pédanterie, avec un naturel et une simplicité qui n'excluent pas l'émotion, s'il y a lieu. Par sa bonne diction elle honore sa classe, elle s'honore elle-même, elle témoigne à ses élèves un respect digne de la fraîcheur et de la délicatesse de leurs jeunes âmes. Par la lecture en classe bien faite, elle conduira ses chères élèves jusque sur les sommets où l'on découvre le beau, le bien et le vrai. L'auteur des *Paillettes d'Or* a formulé la même pensée dans cette phrase lapidaire; "C'est par la belle lecture que le beau rayonne dans l'intelligence, l'illumine, la pénètre, la force à chercher." Et le même auteur d'ajouter: "Il y a un âge où la poésie peut sembler un luxe, mais pour l'enfance et la jeunesse, la poésie est une sorte de pain quotidien."

Mettre du soleil dans l'âme de nos élèves, éveiller en eux le sens de la poésie et les acheminer doucement, comme par la main, vers un idéal noble et élevé, quelle belle mission!

Et c'est la nôtre, mesdames, cette mission. Un écrivain français a dit: "Heureux les petits dont le berceau est égayé de chansons, il leur en restera quelque chose dans leur vie d'homme."

Je sais quelqu'un de ma connaissance qui doit la fermeté de ses opinions religieuses à un cantique de mission que son grand-père lui chantait le soir, au temps déjà lointain, hélas ! de la première enfance.

Qui de nous ne trouve pas souvent au fond de ses enthousiasmes l'écho lointain d'un chant ou d'une lecture entendus dans la famille ou à l'école?

Un pays sans chansons, sans bonnes et belles chansons, j'entends, et une école sans bonnes et belles lectures, serait un pays ou une école sans chaleur, sans vie, sans lumière.

L'école n'a pas pour seul objet d'instruire l'enfance de connaissances scintifiques, elle doit aussi la nourrir d'idées saines et élevées. C'est pourquoi Mgr Bougaud écrivait il y a quel-

(1) Chanoine Broussolle, *Les Commandements*, p. 87.

(2) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1928.

ques années: "Les âmes meurent de faim, car on ne vit pas de chimie, de physique, d'algèbre, d'astronomie, pas plus qu'on ne vit de plaisirs; on vit d'idées; et comme elles ont toutes avorté en dehors de l'Église catholique, l'état des hommes non chrétiens est lamentable."

Les bonnes et les belles lectures obvient précisément au danger que signale Mgr Bougaud et font pénétrer en classe la lumière et la chaleur qui en feront le charme.

Par lecture en classe, je n'entends pas seulement celles que l'élève fait dans son manuel chaque jour à une heure déterminée; j'y joins les lectures de morceaux choisis par la maîtresse et que cette dernière lit en classe en temps opportun, pour intéresser, reposer et instruire ses élèves. Le savoir-lire et le savoir-dire constituent ce savoir-faire indispensable à une bonne institutrice. Et c'est le savoir-faire qui met en classe ce qu'on appelle l'*entrain*, "mot imagé qui montre toute une classe *entraînée*—fait *suivre* la maîtresse dans ses explications—fait apprécier, désirer, aimer tout ce qu'elle dit et tout ce qu'elle fait." (1)

Comme élément d'entrain et d'intérêt rien n'égale la lecture en classe, bien faite par les élèves aux heures déterminées et par l'institutrice de temps à autre, saisissant une occasion opportune.

Mais assez de principes et de théories et passons à la pratique. Ici, permettez-moi de vous demander, Mesdames, aux plus jeunes comme aux aînées, de redevenir enfants pour un moment et de reprendre les places que vous occupiez naguère à l'école ou au couvent. Ramenez vos sentiments, votre esprit, votre cœur à cet âge heureux des premières émotions ressenties en lisant ou en entendant lire une belle page dans un petit livre de lecture.

Nous sommes donc en classe, peut-être là-bas dans un rang éloigné ou à l'école ou couvent du village. Notre institutrice a du cœur, elle sait bien lire et veut le bonheur et le bien de ses élèves. Les élèves du cours moyen sont en place pour la lecture. Cette leçon est aimée des élèves, car la maîtresse sait la rendre intéressante, en lisant elle-même d'abord le morceau du jour, puis en le faisant lire aux élèves, à ceux qui lisent le mieux d'abord, puis aux autres sans faire sentir à ces derniers leur infériorité.

Nous sommes en septembre, aux premières heures de la saison qui se souvient de l'été dont les derniers jours viennent de fuir et qui nous invite déjà à la réflexion. L'institutrice, courageuse et l'âme sereine, sent néanmoins ces pensées envahir son esprit. Elle ne veut pas attrister ses élèves, mais elle saisit l'occasion de les inviter à réfléchir:

"Mes enfants, prenez votre livre de lecture courante à la page 148. Le chapitre que je vais lire, c'est la leçon de lecture des élèves de 2e année, ceux de 1ère année voudront bien suivre eux aussi, ça leur servira de *pratique:* tout à l'heure, je lirai le morceau destiné à la 1ère année. (Ici, je suppose que le cours préparatoire existe dans cette école; de sorte que les élèves de 1ère année ont déjà quitté les tableaux de la lecture élémentaire).

L'institutrice s'étant assurée que le bon ordre règne dans toute la classe, lit avec simplicité, distinctement, sur un ton qui traduit sans emphase les notes sensibles du morceau: *Les leçons des champs.*

LES LEÇONS DES CHAMPS

Il est assis, le vieux grand-père, sous l'ombre épaisse de la muraille qui retient les rayons du soleil et embaume le souffle léger qui rafraîchit son front.

Debout près de lui, l'œil ouvert et la bouche souriante, son petit enfant le regarde et l'écoute.

Il s'est fait silence tout autour; un rayon d'une clarté toute particulière illumine le front du vieillard qui dit d'une voix un peu tremblante:

"—Tu veux le bonheur, mon enfant. Écoute la voix de Dieu; le bonheur est le bien de Dieu; lui seul peut te dire où il est.

—Mais, cette voix, père, où peut-elle s'entendre?

—Elle s'échappe doucement de chacune des petites créatures qu'il a placées exprès sur notre chemin. Elle est légère comme le frémissement des feuilles de rose, mais elle pénètre dans l'âme comme le rayon du soleil, sans la heurter jamais, plus douce que la voix si douce pourtant de ta mère.

Va, mon enfant, parcours la plaine, et reviens me dire les renseignements que tu auras recueillis.

I

L'enfant sort joyeux; il regarde curieusement tout ce qui l'entoure, mais aucune voix ne lui parle, et il revient un peu triste dire au vieillard:

"Père, j'ai vu le ruisseau serpentant au milieu des fleurs épanouies; il semblait murmurer une joyeuse chanson; j'ai écouté, mais il n'avait pas de paroles que je pusse comprendre.

(1) "Notes de Pédagogie".

"L'oiseau volait près de moi, portant dans son bec un peu de duvet pour son nid.
"Le passereau amassait pour ses petits les miettes de mon pain.
"Les poussins, au cri de leur mère, sa cachaient sous son aile.
"L'araignée tissait des fils délicats, qu'elle tissait de nouveau quand le vent les emportait.
"La fourmi transportait en hâte un grain de blé dans son trou.
"L'abeille voletait sur les fleurs, s'y reposait un moment et s'en retournait chargée de miel, à la ruche commune.
"A toutes ces créatures, j'ai souri parce qu'elles me paraissaient heureuses: à toutes j'ai demandé: Qui de vous m'enseignera le bonheur? Et l'écho me répétait: Bonheur! bonheur! sans me dire où il était.

II

Ton regard, reprit le vieillard, n'a pas su comprendre. Écoute:
"Le ruisseau se hâtant vers la rivière et, sur ses rives, faisant croître des fleurs, n'a-t-il pas enseigné à ton âme que tes jours s'en vont comme ses ondes et ne lui a-t-il pas dit que tu dois, comme elles, laisser quelques fleurs sur ton passage?
"L'amabilité, mon enfant, c'est le bonheur!
"L'oiseau travaillant à son nid, la fourmi amassant à toute heure un petit grain de blé, n'ont-ils pas parlé à ton âme de l'occupation et du travail?
"S'occuper, mon enfant, c'est le bonheur!
"L'abeille cueillant du miel pour ses sœurs de la ruche et bourdonnant joyeuse; le passereau ramassant ton pain pour ses petits et paraissant plus heureux encore que l'abeille, n'ont-ils pas montré à ton âme la douceur de la charité?
"Se dévouer, se dépenser pour les autres, mon enfant, c'est le bonheur?
"Les petits poulets se réfugiant au premier appel sous l'aile maternelle et là, reposant tranquilles, n'ont-ils pas montré à ton âme le calme qui résulte de l'obéissance et de la vie de famille?
"Obéir, aimer, rester près de ceux qui nous aiment, mon enfant, c'est le bonheur!
"Et l'araignée, enfin, qui s'occupe toujours et recommence toujours, sans se décourager, le travail qui ne réussit qu'après bien des essais, n'a-t-elle pas parlé à ton âme de modération et de persévérance!
"La patience, mon enfant, et la confiance au succès, c'est le bonheur."

III

L'enfant sourit au vieillard qui lui tendait les bras, et se jetant à son cou, lui dit en l'embrassant: "J'ai compris, père; mais, pauvre ignorant que j'étais, avais-je donc besoin de leçons des créatures pour connaître le bonheur? Ces leçons, je les trouve en vous, vous si patient, vous si dévoué, vous si travailleur, vous surtout si bon pour votre petit enfant."

Rappelons nos souvenirs et revenons avec émotion à ce moment précis où, en classe ou autour de la table de famille, nous avons ressenti les premières et inoubliables émotions provoquées par une belle page. S'il en est ainsi, nous croirons facilement à la salutaire impression créée dans l'âme de nos petits élèves de deuxième et même de première année par la lecture que je viens de faire de cette belle page de littérature enfantine, *Les leçons des champs*, page tirée des incomparables *Paillettes d'Or* et que l'on retrouve dans la plupart des recueils de *Lecture courante*. (*à suivre*).

C.-J. MAGNAN.

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE HULL—(Suite et fin) (1)

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

III.—LES MODÈLES DE LECONS DONNÉES PAR LE PROFESSEUR DE PÉDAGOGIE

La séance d'enseignement qui suit la rentrée des élèves normaliennes, en septembre, en janvier et après Pâques, est réservée au professeur de pédagogie, qui donne alors quelques leçons pouvant servir de modèles dans l'enseignement pratique de différentes matières du

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1928.

programme d'études. La même chose se répète parfois durant les périodes d'examens. Ainsi, dans le courant de l'année, le professeur de pédagogie, devant toutes les normaliennes réunies à la salle d'études et devant une partie du personnel enseignant de l'École normale et de l'école d'application, donne dix à douze leçons pratiques à l'une ou l'autre division de l'école d'application. Chacune de ces leçons est différente, au moins pour une période de trois années. Une normalienne qui sejourne trois années à l'École, aura donc assisté à trente ou trente-cinq de ces leçons.

IV.—COMPOSITIONS PÉDAGOGIQUES DE LA QUINZAINE

Les élèves du cours élémentaire, IIe année, et celles du cours supérieur font, chaque année, pour chaque cours respectif, une douzaine de compositions pédagogiques. Le sujet de chacune de ces compositions leur est assigné par le professeur de pédagogie. Cette composition a pour but d'amener les élèves à faire, sur quelques-unes des leçons de théorie pédagogique qu'elles ont reçues en classe, comme une synthèse écrite, de rédaction personnelle et d'application pratique. Les élèves ont quinze jours ordinairement pour faire ce travail. Une heure d'étude leur est accordée spécialement pour cela chaque semaine. Toutes ces compositions sont corrigées par le professeur, qui les remet ensuite aux élèves avec la note méritée. L'élève qui obtient la note 9.5 sur 10 mérite d'inscrire son travail au "Cahier d'honneur des compositions pédagogiques" du cours auquel elle appartient.

Voici les sujets de quelques-unes de ces compositions. Au cours élémentaire, IIe année: Comment l'institutrice Gertrude veille dans sa classe à l'observance des règles d'hygiène scolaire; Portrait de Jeanne, l'éducatrice affectueuse; Comment s'y prend Jeanne pour inspirer a ses élèves la pratique de la mortification chrétienne; La malice du péché (préparation d'une leçon pratique pour les petits élèves de la 1ère année de l'école primaire); autres préparations de leçons; Tableau de l'emploi du temps pour le cours préparatoire. Au cours supérieur: L'Apôtre doit avoir plus souvent le flambeau de l'exemple dans les mains que de belles paroles sur les lèvres (Dom Chautard); Quelques exemples concrets de la façon dont s'y prend Marguerite pour former le jugement de ses élèves dans l'enseignement de la langue maternelle; Moyens dont se sert Marguerite pour donner à ses élèves le goût du beau; L'enfant ravi (ou L'enfant et le rouge-gorge bleu), préparation d'une leçon de rédaction en 6e année au moyen d'une gravure; Préparation de leçon pour enseigner tel problème sur les fractions; etc.

V.—EXAMENS RÉGLEMENTAIRES

Suivant les exigences des Règlements des écoles normales, les élèves, dans tous les cours, subissent deux examens partiels écrits en pédagogie, dont l'un à la fin de décembre, et l'autre un peu avant Pâques. Elles subissent aussi en juin un troisième examen écrit: c'est l'examen final. Les normaliennes savent que toutes les copies de ces examens sont corrigées avec soin. Elles savent aussi comment les notes sont attribuées aux idées qu'elles ont mises sur leurs copies, car à Noël comme à Pâques, elles peuvent elles-mêmes se rendre compte, sur leurs propres copies corrigées, de la façon de procéder du correcteur. En outre, toutes les normaliennes subissent à la fin de l'année une épreuve orale en pédagogie. Par cet examen oral, le professeur fait appel non seulement à la mémoire des élèves, mais surtout à leur intelligence et à leur jugement pratique. Enfin, comme examen d'enseignement pratique, toutes les élèves du cours supérieur et du cours élémentaire, IIe année, donnent en juin à l'école d'application, sous l'œil d'un chef de groupe, une leçon spéciale dont la préparation n'est pas corrigée par le professeur.

VI.—SOIRÉES DU CERCLE PÉDAGOGIQUE

Le Cercle pédagogique prépare chaque année trois soirées à caractère pédagogique revêtu d'élégance littéraire. Chacune des années de l'École prépare et donne sa soirée annuelle. Le professeur a la plus belle part dans ces soirées: celle de les écouter et d'en jouir; car Monsieur le Principal qui les inspire, et les Révérendes religieuses qui les organisent avec les élèves, savent leur donner un intérêt captivant et parfois même un brillant éclat, qui nous donne comme un coup d'aile d'enthousiasme au milieu des labeurs quotidiens. Votre passage annuel au milieu de nous, Monsieur l'Inspecteur général, fournit aux Normaliennes l'occasion de vous présenter l'hommage d'un de leurs débats. Ainsi cette année encore, vous avez vu comment on a su dramatiser la thèse: "Que l'éducatrice doit aimer sa tâche".

L'objectif de la soirée pédagogique, c'est non seulement de mieux faire entendre une maxime pédagogique, mais même de passionner la normalienne pour une belle vérité d'éducation, en éveillant dans son âme d'adolescente une ardeur et un élan d'enthousiasme pour la cause sacrée à laquelle elle se destine. Pour arriver à ce but, on donne à la soirée la forme d'un débat avec développement plutôt dramatique que didactique. D'ailleurs c'est là une excellente occasion de faire valoir la fécondité des formules de "La Normalienne en Belles-Lettres."

Un vrai combat s'organise autour de la vérité à faire resplendir. On voit d'abord se lever l'objection, faite avec vigueur comme le permettent du reste nos vérités suffisamment, mais jamais pleinement aperçues. En toute chose, en effet, il y a du pour et du contre. La démonstration suit. Elle fait plus qu'entraîner la simple adhésion d'esprit, elle persuade, grâce à la forme oratoire dont elle s'enveloppe. Viennent ensuite les réponses aux objections. Elles ajoutent à l'intensité des considérations sur lesquelles la thèse s'appuie, et intéressent non seulement à cause du bon sens des réflexions, mais encore à cause du ton d'impatience ou d'ironie qu'y met la normalienne attachée à la thèse. Un surcroît d'intérêt, c'est la saynète qui est jetée au milieu du débat. Un personnage historique, choisi dans notre histoire nationale, devient alors comme un vivant exemple que la thèse pédagogique, si on en veut vivre, peut créer une belle vie. Combien sont instructives et captivantes ces saynètes, quand elles mettent sous nos yeux des personnages sympathiques, comme Mme de Champlain, Mme Louis Hébert, Mme veuve de la Peltrie !

Toutes nos fêtes, au cours de l'année, sont conduites en vue d'une instruction pédagogique. Les éphémérides de l'annuaire de notre école, écrites avec la plume littéraire et l'âme si éducatrice de notre Principal, attestent que ce dernier maintient toujours vivant dans l'École ce souci de cultiver la mentalité pédagogique des normaliennes, aux jours solennels aussi bien qu'aux jours ordinaires de notre vie scolaire.

TABLEAU DES HEURES CONSACRÉES CHAQUE SEMAINE A LA PÉDAGOGIE, AUX TROIS ANNÉES

	Cours supérieur	Cours élémentaire 2e année	Cours élémentaire 1ère année
Leçons de pédagogie théorique	3 heures	2 heures	2 heures
Études réservées à la péd. théorique	2½ heures	2¼ heures	2¼ heures
Assignation des leçons pratiques	½ heure	½ heure	.....
Préparation des leçons pratiques	1 heure	1 heure	.....
Leçons pratiques et observation	2 heures	2 heures	2 heures
Critique des leçons données	1 heure	1 heure	1 heure
Composition pédagogique	1 heure	1 heure	.....
Total pour la semaine	11 heures,	9¾ heures,	7¼ heures.

CONCLUSION

"Il ne doit y avoir qu'une seule pédagogie dans toute l'École normale": c'est là un mot d'ordre de notre Principal. Cet exposé de nos activités pédagogiques démontre, nous croyons, que ce mot d'ordre n'est pas donné en vain. En effet, tout l'enseignement de la théorie avec base psychologique, est entre les mains d'un seul, qui a aussi la responsabilité de la direction de l'enseignement pratique à l'école d'application. Cet enseignement pratique est la mise en œuvre de la théorie enseignée en classe. Les élèves-maîtresses doivent s'en souvenir pour préparer leurs leçons; les chefs de groupes, au courant de cette théorie, voient à ce qu'elle soit appliquée dans l'enseignement et la critique; les révérendes Religieuses maîtresses titulaires des classes à l'école d'application, sont tenues de la mettre en pratique avec leurs élèves. La détermination des leçons d'enseignement pratique est le résultat d'une collaboration de la révérende Sœur Directrice et du professeur de pédagogie. Les compositions pédagogiques de la quinzaine ne sont qu'une application plus personnelle, de la part des élèves, de certaines leçons théoriques reçues en classe. Les modèles de leçons pratiques données par le professeur de pédagogie devant toutes les normaliennes, offrent une vivante et concrète illustration de son enseignement de la méthodologie. Enfin les examens réglementaires, comme travail de synthèse et comme mesure de la valeur de chaque élève, ainsi que les

soirées pédagogiques, lampes ardentes qui augmentent au foyer normalien le feu et la lumière de l'idéal, présentent un complément nécessaire à tout le reste et suscitent, par la liste des prix et notes de notre annuaire et par ses éphémérides, des échos qui vont retentir jusqu'au cœur des anciennes de la même famille.

Toute cette organisation systématique ne conviendrait peut-être pas aussi bien à des esprits déjà formés. Nous croyons qu'elle est nécessaire pour nos normaliennes. Les faits et les chiffres exposés dans ce travail ne sont pas, nous le savons, le tout d'une école normale; il y a surtout l'esprit qui anime les faits et qui donne une réelle valeur aux chiffres. Mais, de même que le corps manifeste l'âme, nous espérons que cet exposé, tel que nous vous l'avons présenté, démontre suffisamment qu'à l'École normale de filles, à Hull, non seulement nous sommes à la pédagogie, mais que nous y sommes avec cette unité d'action que requiert notre vénéré Principal.

ROCH AUBRY,
Professeur de pédagogie.

École normale Saint-Joseph de Hull.

VERS LE PASSÉ—GLANURES SCOLAIRES

Nos devanciers et la pédagogie

A TRAVERS LES REGISTRES DES ASSOCIATIONS D'INSTITUTEURS DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC

I

1857 à 1861

La génération actuelle des instituteurs de la Province de Québec trouvera profit et intérêt à connaître les idées pédagogiques de ceux qui comptent parmi les pionniers de l'enseignement en notre province.

En feuilletant les procès-verbaux des délibérations des *Associations des Instituteurs Catholiques des Circonscriptions de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal et de l'École normale Laval de Québec*, j'ai relevé les sujets de conférences et de discussions qui firent l'objet de débats pédagogiques devant ces associations, durant les cinq premières années de leur existence.

L'énumération qui suit nous prouve qu'aujourd'hui—preuve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil du bon Dieu—nous débattons encore des sujets qui le furent, il y a une soixantaine d'années.

Voici les questions d'enseignement qui furent traitées aux réunions de ces sociétés depuis leur fondation en 1857 jusqu'à 1861.

(A)

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER DE MONTRÉAL, FONDÉE, MERCREDI 3 MARS 1857

(1857)—*1ère réunion*, mercredi 3 mars 1857. Président *pro-tempore*: M. D. Boudrias; secrétaire *pro-tempore*: M. C.-H. Leroux.

1.—Avantages qui doivent résulter de l'établissement d'une association d'instituteurs.—Hon. Surintendant P.-J.-O. Chauveau.

2.—Quelle est la grammaire française que l'on devrait adopter dans nos écoles élémentaires? (Sujet de discussion.)

3.—Les avantages des associations d'instituteurs attachées à une école normale.—M. F.-J.-V. Regnaud.

2ème réunion, lundi 1er juin 1857. Président *pro-tempore*: M. D. Boudrias; secrétaire *pro-tempore*: M. C.-H. Leroux.

1.—Étude, lecture sérieuse et préparation de classe.—M. l'abbé H.-A. Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier.

2.—De la nécessité de la discipline dans les écoles.—M. L. Devisme.

3ème réunion, vendredi 28 août 1857. Président: M. D. Boudrias; secrétaire: M. P. Jardin.

1.—Préférence du système mutuel à tous les systèmes d'enseignement en usage.—M. D. Boudrias.

2.—Importance et utilité des conférences des instituteurs.—M. E. Simays.

(1858)—*4ème réunion*, 29 janvier 1858. Président: M. D. Boudrias; secrétaire: M. P. Jardin.

1.—Manière dont un bon instituteur doit se comporter envers ses élèves.—M. Moffatt

2.—Obstacles que rencontre l'instituteur dans l'enseignement.—M. C. Leroux.

3.—L'instruction et les moyens de l'obtenir.—M. A. Dalaire.

4.—Quel est le mode d'enseignement le plus populaire et le plus avantageux dans nos campagnes? (Sujet de discussion.)

5.—Quels sont les livres qui doivent être adoptés de préférence dans nos écoles? (Sujet de discussion.)

5ème réunion, 28 mai 1858. Président: M. D. Boudrias; secrétaire: M. P. Jardin.

1.—Quels sont les meilleurs moyens pour améliorer la position de l'instituteur? (Sujet de discussion.)

2.—Conduite que doit tenir l'instituteur pour réussir auprès de ses élèves et les moyens dont il faut qu'il se serve pour parvenir à les élever et à les instruire.—M. A. Dalaire.

6ème réunion, vendredi 27 août 1858. Président: M. D. Boudrias; secrétaire: M. F.-X. Hêtu.

1.—La bonne discipline dans une école: en quoi consiste-t-elle, moyens de l'établir et ceux de la maintenir.—M. M. Caron.

2.—Meilleure méthode d'enseigner la lecture. (Sujet de discussion.)

3.—Moyens à prendre pour créer de l'émulation parmi les élèves. (Sujet de discussion.)

4.—Mission importante à laquelle l'instituteur est appelé et l'enseignement religieux qu'il doit donner à ses élèves.—M. A.-J. Giroux.

(1859)—*7ème réunion*, 28 janvier 1859. Président: M. D. Boudrias; secrétaire: M. F.-X. Hêtu.

1.—Quelle est la meilleure méthode d'enseigner la géographie et l'histoire, et en quel temps doit-on enseigner ces deux branches d'instruction? (Sujet de discussion.)

2.—Mode d'enseignement le plus propre à assurer le succès des élèves.—M. L. Kirouac.

3.—L'optique.—M. Doran.

8ème réunion, 27 mai 1859. Président: M. D. Boudrias; secrétaire: M. F.-X. Hêtu.

Quelle est la meilleure manière d'enseigner l'analyse grammaticale et l'analyse logique? (Sujet de discussion.)

9ème réunion, 26 août 1859. Président: M. D. Boudrias; secrétaire: M. F.-X. Hêtu.

1.—Les avantages qu'offre la profession d'instituteur comparativement aux autres professions libérales.—M. M. Émard.

2.—Opportunité de l'enseignement de l'agriculture dans nos écoles.—M. J.-E. Labonté.

3.—Quelle est la meilleure manière de distribuer les prix aux élèves, aux examens publics? (Sujet de discussion.)

(1860)—*10ème réunion*, vendredi 27 janvier 1860. Président: M. A. Dalaire; secrétaire: M. E. Simays.

1.—L'enseignement des mathématiques en général.—M. P. Jardin.

2.—Serait-ce plus avantageux pour les instituteurs en général, de commencer l'année scolaire au 1er mai qu'au 1er juillet? (Sujet de discussion.)

11ème réunion, vendredi 25 mai 1860. Président: M. A. Dalaire; secrétaire: M. E. Simays.

1.—L'éducation et la puissance de la volonté de l'homme.—M. U.-E. Archambault.

2.—Doit-on préférer le système des notes au système des livres pour l'enseignement de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire, en général, de la littérature, des notions de physique, etc? (Sujet de discussion.)

12ème réunion, vendredi 31 août 1860. Président: M. A. Dalaire; secrétaire: M. E. Simays.

Nécessité et grandeur de l'éducation de l'homme.—M. P.-H. St-Hilaire.

(1861)—*13ème réunion*, vendredi 28 janvier 1861. Président: M. F.-X. Hêtu; secrétaire: M. F.-X. Desplaines.

L'importance des leçons de choses.—M. F.-X. Desplaines.

14ème réunion, vendredi 31 mai 1861. Président: M. F.-X. Hêtu; secrétaire: M. F.-X. Desplaines.

1.—Du dévouement que l'instituteur doit à la carrière qu'il a embrassée.—M. C.-J. Lévêque Lafrance, délégué de l'*Association des Instituteurs Catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval, de Québec*.

2.—Compte rendu des délibérations de la réunion de l'*Association des Instituteurs Catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval, de Québec*, du 25 mai 1861.—M. E. Simays, délégué de l'*Association Jacques-Cartier, de Montréal*, à cette assemblée.
3.—L'attachement que le maître doit inspirer aux élèves.—M. B. Martineau.
4.—Prix et récompenses.—M. J. Amyrault.
5.—Moyens d'action de l'instituteur sur la société, en général.—Hon. P.-J.-O. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique.
6.—Meilleurs moyens à prendre pour développer chez les élèves l'amour du sol natal et combattre les tendances à l'émigration. (Sujet de discussion.)

15ème réunion, août 1861. Président: M. F.-X. Hétu; secrétaire: M. G.-T. Dostaler.
1.—Avantages que les instituteurs peuvent retirer des conférences.—M. G.-C. Paradis.
2.—Champlain a-t-il bien fait de soutenir le parti des Hurons? (Sujet de discussion.)

(B)

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL DE QUÉBEC, FONDÉE MERCREDI 13 MAI 1857

(1857)—*1ère réunion*, mercredi 13 mai 1857. Président *pro-tempore*: M. F.-E. Juneau; secrétaire: *pro-tempore*: M. B. Marquette.
1.—Importance et nécessité des réunions des instituteurs.—Hon P.-J.-O. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique.
2.—Quelle serait la meilleure grammaire à introduire dans les écoles? (Sujet de discussion.)

2ème réunion, mercredi 21 juillet 1857. Président: M. F.-E. Juneau; secrétaire: M. C.-J. Lévêque Lafrance.
1.—Méthodes d'enseignement de la grammaire française.—M. F.-E. Juneau.
2.—Enseignement de la grammaire française.—M. J.-E. de Fenouillet.

(1858)—*3ème réunion*, vendredi 15 janvier 1858. Président: M. F.-E. Juneau; secrétaire: M. C.-J. Lévêque Lafrance.
1.—Nécessité d'inspirer l'amour du travail aux enfants.—M. F.-E. Juneau.
2.—Avantage de l'étude du latin pour faciliter celle du français.—M. J.-E. de Fenouillet.

4ème réunion, vendredi 28 mai 1858. Président: M. F.-E. Juneau; secrétaire: M. C.-J. Lévêque Lafrance.
1.—Obligation qu'il y a pour les instituteurs d'assister en grand nombre aux conférences de l'Association.—M. C.-J. Lévêque Lafrance.
2.—Meilleure méthode pour l'enseignement de la lecture à adopter au Canada, méthode dite "sans épellation".—M. F.-E. Juneau.
3.—Avantages, pour le corps enseignant, d'une association nombreuse. Moyens propres à exciter l'émulation des instituteurs.—M. l'abbé J. Langevin, principal de l'École normale Laval, de Québec.

5ème réunion, vendredi 27 août 1858. Président: M. F.-E. Juneau; secrétaire: M. C.-J. Lévêque Lafrance.
1.—Mission de l'instituteur.—M. C.-J. Lévêque Lafrance.
2.—Diverses propriétés de l'air: son poids, sa force, sa densité, etc.—M. l'abbé J. Langevin, principal de l'école normale Laval, de Québec.

(1859)—*6ème réunion*, janvier 1859. Président: M. F.-E. Juneau; secrétaire: M. C.-J. Lévêque Lafrance.
1.—Les examens publics sont-ils utiles, et s'ils le sont, quel est le temps le plus favorable pour les faire? (Sujet de discussion.)
2.—Les représentations dramatiques sont-elles de quelque utilité aux examens publics? (Sujet de discussion.)

7ème réunion, samedi 28 mai 1859. Président: M. F.-E. Juneau; secrétaire: M. C.-J. Lévêque Lafrance.
1.—La physiologie et l'anatomie.—M. C. Dufresne.
2.—L'*Association des Instituteurs du district de Québec*, fondée en 1845.—M. C.-J. Lévêque Lafrance.
3.—Les prix aux examens publics sont-ils de quelque utilité et jusqu'à quel point? (Sujet de discussion.)
4.—L'instruction.—M. P.-M. Bardy, I. E.

8ème réunion, samedi 26 août 1859. Président: M. C.-J. Lévêque Lafrance; secrétaire: M. N. Lacasse.
1.—La physique.—M. J. Deguise, élève-académicien.
2.—L'enseignement de la lecture.—M. N. Lacasse.

3.—Les punitions corporelles doivent-elles être abolies, et jusqu'à quel point peuvent-elles être remplacées par d'autres punitions? MM. C.-J. Lévêque Lafrance et B. Pelletier.
4.—Sujet pédagogique traité par M. S. Boivin.

(1860)—*9ème réunion*, samedi 26 janvier 1860. Président: M. C.-J. Lévêque Lafrance; secrétaire: M. N. Lacasse.
1.—L'électricité.—M. Ls. Lefebvre.
2.—Le sort de l'instituteur à la campagne.—M. C.-J. Lévêque Lafrance.
3.—Quel est le meilleur moyen d'assurer le paiement régulier du salaire des instituteurs sous le contrôle des commissaires? (Sujet de discussion.)

10ème réunion, samedi 26 mai 1860. Président: M. C.-J. Lévêque Lafrance; secrétaire: M. N. Lacasse.
1.—L'instituteur.—M. C.-J. Lévêque Lafrance.
2.—L'Irlande (1ère partie).—M. J. Donnelly.
3.—L'art épistolaire (1ère partie).—M. N. Thibault.
4.—Quel serait le meilleur moyen à adopter pour faire fixer le minimum du salaire des instituteurs? (Sujet de discussion.)

11ème réunion, 24 et 25 août 1860. Président: M. C.-J. Lévêque Lafrance; secrétaire: M. Jos. Létourneau.

SÉANCE DU 24 AOÛT 1860.

1.—Meilleur moyen de faire fixer le minimum du salaire des instituteurs.—M. Jos. Létourneau.
2.—L'Irlande (2ème partie).—M. J. Donnelly.
3.—L'histoire du Canada (domination française).—M. C.-J. Lévêque Lafrance.
4.—Fixation du minimum du salaire des instituteurs. (Sujet de discussion.)

SÉANCE DU 25 AOÛT 1860.

Diverses méthodes d'enseignement.—M. l'abbé J. Langevin, principal de l'École normale Laval, de Québec.

(1861)—*12ème réunion*, 26 janvier 1861. Président: M. C.-J. Lévêque Lafrance; secrétaire: M. Jos. Létourneau.
1.—Les diverses qualités physiques que doit posséder un instituteur.—M. l'abbé J. Langevin, principal de l'École normale Laval, de Québec.
2.—Les diverses branches d'instruction qui doivent être enseignées dans les écoles élémentaires.—M. F.-E. Juneau.
3.—La grammaire de Julien (critique).—M. N. Lacasse.
4.—La bonne organisation d'une école.—M. J.-B. Cloutier.
5.—L'art épistolaire (2ème partie).—M. N. Thibault.

13ème réunion, 25 mai 1861. Président: M. C.-J. Lévêque Lafrance; secrétaire: M. Jos. Létourneau.
1.—L'histoire du Canada (domination anglaise).—M. C.-J. Lévêque Lafrance.
2.—L'enseignement est-il une profession? M. N. Thibault.
3.—Le progrès.—M. C. Dufresne.
4.—Nécessité et importance de la lecture.—M. l'abbé J. Langevin, principal de l'École normale Laval, de Québec.
5.—Nécessité d'une union étroite entre les Associations d'Instituteurs de Québec et de Montréal.—M. A. Dalaire, délégué de l'*Association des Instituteurs Catholiques de la Circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, de Montréal.*
6.—Services que les instituteurs peuvent rendre au pays en s'occupant activement de colonisation.—M. E. Simays, délégué de l'*Association des Instituteurs Catholiques de la Circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, de Montréal.*

14ème réunion, samedi 31 août 1861. Président: M. N. Lacasse; secrétaire: M. N. Thibault.
1.—Compte rendu de l'assemblée de l'*Association des Instituteurs Catholiques de la Circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, de Montréal*, tenue le 31 mai 1861.—M. C.-J. Lévêque Lafrance, délégué de l'Association à cette réunion.
2.—Nécessité d'enseigner l'agriculture.—M. Jos. Prémont.
3.—Progrès matériels de l'humanité.—M. C. Dufresne.
4.—Le système monitorial.—M. l'abbé J. Langevin, principal de l'École normale Laval, de Québec.
5.—Quels services les instituteurs peuvent-ils rendre à la cause de la colonisation?—M. C.-J. Lévêque Lafrance. (Et sujet de discussion.)

Questions pédagogiques, historiques, agricoles, scientifiques et d'intérêt professionnel, voilà autant de sujets généraux qui furent étudiés devant ces deux associations d'instituteurs de Montréal et de Québec, durant leurs cinq premières années d'activités. Notons en passant, que l'enseignement agricole, la colonisation et l'enrayement de l'émigration des nôtres à l'étranger préoccupaient fortement nos méritants prédécesseurs. L'agriculture, la colonisation et l'émigration des nôtres en terre étrangère sont, de nos jours, des questions particulièrement à l'ordre du jour... C'est pourquoi nous tenons à souligner le fait que ces éducateurs d'autrefois s'intéressaient à ces problèmes primordiaux dont dépend, en grande partie, la survivance d'un peuple.

PIERRE-PAUL MAGNAN,
Professeur à l'École normale Laval de Québec.

Québec, 20 octobre 1928.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La Famille, l'Église, l'État (1)

II

De ces vérités fondamentales il suit que personne, pas même l'État, ne peut s'arroger le monopole de l'instruction intellectuelle. Tous ceux qui en sont capables et que les pères de famille acceptent, peuvent légitimement remplir cette fonction. A considérer les choses en elles-mêmes, l'État n'a pas plus le droit au monopole de l'instruction qu'à celui de la chaussure, de l'habit, de la menuiserie, etc.

Supposons que dans une nation il existe des institutions individuelles ou collectives qui remplissent parfaitement la fonction instructive des citoyens sans qu'il y ait une seule école communale, provinciale ou gouvernementale, l'État n'a à se mêler de l'instruction en aucune façon.

Nous supposons évidemment que cette fonction soit remplie comme nous venons de le dire: parfaitement, au point de vue de l'hygiène morale et physique, des méthodes et des résultats. La raison en est que la fonction de l'État (qui est fait pour les citoyens et non vice versa) est de stimuler, favoriser et protéger les initiatives individuelles et collectives de la façon la plus complète, c'est-à-dire de la façon qui assure le mieux le bien général.

En fait, les progrès réalisés par le génie humain dans la civilisation contemporaine sont tels que, pour bien tenir leur place dans la société, les enfants doivent être pourvus d'une instruction très développée et adaptée aux différents milieux occupés par chaque nation. L'outillage technique et scientifique de l'instruction est le lot de spécialistes qui ne peuvent l'acquérir que par de longues années d'études et au prix de beaucoup d'argent, il s'ensuit qu'il en coûte beaucoup pour mettre sur pied des établissements d'instruction répondant aux nécessités d'aujourd'hui. De là naissent de grandes difficultés et souvent des impossibilités pour l'initiative privée de fonder et de maintenir des institutions pédagogiques répondant aux exigences de la civilisation. Ce sont ces difficultés et ces impossibilités qui légitiment l'intervention des pouvoirs publics.

L'État peut et doit aussi se substituer aux initiatives privées quand elles font défaut ou qu'elles sont impuissantes à accomplir leur fonction de la façon qu'exige le bien commun.

L'État peut-il décréter l'instruction obligatoire? Si de fait un grand nombre de pères de famille n'accomplit pas le devoir d'outiller leurs enfants pour la vie par une instruction que la civilisation a rendue nécessaire pour s'en tirer convenablement et que les moyens de persuasion et d'encouragement soient demeurés inefficaces, l'État peut et même doit décréter l'obligation pour les pères de familles de donner ou de faire donner à leurs enfants cette instruction nécessaire, par les écoles dues à l'initiative privée si elles existent et en sont capables, et à défaut de celles-ci, par un enseignement qu'il organise lui-même.

---

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1928.

CAUSERIES HYGIÉNIQUES

(Présentées par la Compagnie d'Assurances "Métropolitaine")

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

(Novembre)

L'AIR ET L'EAU

Quelles sont les choses que nous devons considérer comme essentielles à la vie?

En premier lieu, l'*air*. Après l'air viennent l'*eau* et les *aliments*. Enfin la lumière, l'*habitation*, et le *vêtement*. Ces choses sont toutes essentielles à l'existence, surtout dans un pays au climat rigoureux comme le Canada.

Il ne faudrait pas croire cependant que le climat froid favorise la mauvaise santé, bien au contraire. Le froid agit souvent comme un tonique excellent surtout au cours d'exercices physiques. Certains indigènes de l'Afrique, dont la peau est durcie par un soleil brûlant, vivent il est vrai sans vêtement et pratiquement sans habitation, mais c'est que le climat y est très chaud pendant toute l'année.

Tous les êtres humains cependant ont besoin d'air, d'eau, d'aliments et de lumière.

L'AIR

Nous respirons de l'air constamment, éveillés ou pendant le sommeil. Nous avons vu en octobre que le sang que le cœur fait circuler dans nos poumons, se purifie et se vivifie au contact de l'air qui y entre à chaque respiration. Il importe donc que l'air que nous respirons soit aussi pur que possible. Et pour l'avoir pur à l'intérieur des maisons ou des édifices, on a recours à la ventilation, c'est-à-dire à son renouvellement par les portes, les fenêtres ou au moyen de certains appareils aménagés dans ce but.

Rien n'est plus mauvais que de laisser une chambre à coucher par exemple constamment fermée et le jour et la nuit.—L'air y devient impur, chargé d'acide carbonique, qui, après un certain, temps finit par affecter sérieusement l'état du sang et la santé générale.

Il importe donc que les élèves des écoles, des couvents et des collèges prennent autant que possible leur récréation en plein air. L'enfant de 10 à 20 ans franchissant une époque de croissance qui devra exercer une influence décisive sur toute sa vie, a besoin d'air pur; il sera de son devoir de bien retenir cette grande loi de la nature.

Pendant les vacances il se fera un devoir, tout en l'observant, de la porter à l'attention de ses bons parents, de ses frères et sœurs.

Un préjugé qui a cours assez fréquemment consiste à croire que l'air est pur du moment qu'il est frais ou froid, comme par exemple dans une pièce fermée et non chauffée, dans n'importe quelle saison. L'air qui est prisonnier dans une pièce ne saurait être bienfaisant. Il faut le renouveler pour pouvoir respirer sans danger.

Arrêtons-nous ici un instant pour attirer l'attention des écoliers et des collègiens sur une pratique éminemment bienfaisante. Il s'agit de la respiration lente et profonde. C'est pendant la récréation et en plein air que les élèves peuvent y avoir recours deux ou trois fois par jour: disons le matin avant la classe, le midi avant l'étude et l'après-midi après la classe. C'est très simple, très facile et ça ne dérange personne. Cela consiste à prendre une longue et profonde inspiration. L'inspiration doit se faire de préférence par le nez, la bouche fermée et lentement en bombant la poitrine. Lorsque les poumons ont pris tout l'air qu'il était possible d'y introduire, il ne reste qu'à rejeter l'air au dehors et à recommencer, disons douze fois.

Cette habitude est excellente, pour la bonne raison qu'elle fournit plus d'oxygène au sang, qu'ensuite elle ne laisse pas de coins fermés dans le poumon, et enfin qu'elle favorise un beau développement de la poitrine. Combien de tuberculoses pourraient être évitées par une méthodique respiration profonde et lente ainsi pratiquée deux ou trois fois par jour.

L'EAU

Nous avons parlé de l'air, parlons maintenant de l'eau.—Si l'air que nous respirons doit être pur, il en est de même pour l'eau que nous buvons. Mais il y a entre ces deux éléments de la nature une différence notable à mentionner: c'est que si l'air du dehors se maintient généralement pur, l'eau, surtout l'eau qui court à travers les villes et villages, est susceptible de recevoir et de multiplier toutes sortes de mauvais germes.

Autre chose: Vous avez bien des fois remarqué ce phénomène d'une eau tranquille remplie d'impuretés. Et vous vous en êtes éloignés, n'osant pas la boire.

L'eau est hospitalière dans le mauvais sens. Elle donne asile à des microbes qui engendrent la maladie. Il est donc important d'attirer l'attention des élèves sur les dangers qu'offre une

mauvaise eau. L'eau d'un puits situé dans le voisinage des écuries, des étables, peut présenter de sérieux inconvénients, de même que l'eau d'une rivière qui, ayant reçu tous les déchets des habitations situées plus haut, traîne des impuretés sans nombre. Par contre, l'eau de source est bienfaisante.—Généralement les aqueducs de ville et de village, fournissent une eau potable parfaitement propre à la consommation.

L'eau joue un grand rôle sinon le principal rôle dans l'alimentation. Il convient donc d'en faire un usage généreux. Une pratique que nous ne saurions trop recommander, c'est l'ingestion d'un bon verre d'eau chaque matin au lever.

Il va sans dire qu'au cours de la journée, surtout lorsqu'il fait assez chaud, quelques verres d'eau ont bien aussi leur place. Mais l'eau froide à jeun a des résultats bienfaisants sur les fonctions de l'intestin; ne l'oublions pas.

L'eau a également un usage externe. On s'en sert pour le lavage de la figure, des mains, des pieds, etc.; alors nous reviendrons plus tard sur ce sujet dans un chapitre spécial. En décembre, nous parlerons de la nourriture, de la lumière et du vêtement.

Retenons bien pour l'instant et pour toujours l'importance de l'air pur, de l'air renouvelé, dans nos chambre, dans nos maisons, dans nos poumons.

N'oublions pas la respiration profonde et lente, répétée douze fois, matin, midi et soir.

Ayons une sorte de dévotion pour la belle eau pure, limpide, fraîche, en bonne quantité. C'est le breuvage par excellence, infiniment préférable aux boissons spiritueuses, aux vins et aux liqueurs aromatisées.

L'AIR PUR, L'EAU PURE, voilà le mot du mois de novembre.

Dr Henri Béland,
Sénateur.

(Du Bureau-Chef de la "Métropolitaine", Ottawa.)

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Reproduit du *Bulletin de la Ferme* du 20 septembre 1928)

Monsieur Jean-Charles Magnan, agronome du comté de Portneuf, a parlé à la Semaine Sociale, à Saint-Hyacinthe, de la nécessité de développer un enseignement agricole approprié, à l'école rurale, afin de donner aux enfants une mentalité en rapport avec leur état présent et futur. Il ne faut pas leur inculquer seulement l'amour du sol, mais aussi des notions scientifiques qui leur permettent de raisonner et d'utiliser leur attachement à la terre.

Le programme agricole des études primaires qui a été préparé par des éducateurs de grande expérience, tels que Mgr Ross, évêque de Gaspé, M. l'abbé Desrosiers, Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, et M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des Écoles, est excellent, il s'agit maintenant d'avoir des instituteurs et des institutrices compétents pour pouvoir l'appliquer, afin que l'agriculture contribue le plus efficacement à la prospérité du pays.

Monsieur Magnan fait de très bonnes suggestions pour améliorer cet enseignement donné aux écoles rurales.

1. La nomination d'un Directeur de l'enseignement élémentaire agricole, comme il y en a dans les autres provinces;
2. Accentuer la formation du personnel enseignant (tel que souhaitent les Inspecteurs d'écoles de Québec réunis en Congrès);
3. Aider à la formation des élèves des écoles normales de garçons et de filles, par une série de cours théoriques et pratiques donnés par les agronomes des districts où sont situées ces écoles;
4. Favoriser les inspecteurs d'écoles d'un cours agricole de vacances aux écoles d'agriculture;
5. Préparer un manuel pour le personnel enseignant, où il se trouverait facilement des exemples, problèmes, rédactions agricoles qui aideraient à réaliser avec succès les exigences du nouveau programme d'études;
6. Appuyer et même octroyer au besoin les premières commissions scolaires qui adopteront la section agricole dans leur académie ou la section ménagère dans leur couvent;
7. Préparer et former des institutrices rurales aux écoles normales et leur fournir un certificat d'aptitude à l'enseignement agricole primaire, et leur donner une prime de début ainsi qu'aux commissions scolaires qui inaugureront cette initiative.

Monsieur Magnan conclut que la terre canadienne a besoin de tous les concours pour se maintenir et prospérer; elle compte sur l'école primaire pour lui aider à accomplir sa tâche bienfaisante. Le nouveau programme des études primaires permet cette collaboration de l'école à l'agriculture, le conférencier dit qu'il faut travailler à le faire accepter par les commissions scolaires, les parents et l'élite rurale.

Cousine Avette.

LE PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

En mission scolaire à Québec

Nous consignons ici pour l'histoire le compte rendu qui suit, reproduit de *L'Événement* du 10 septembre, se rapportant à une visite du Premier Ministre de la Saskatchewan, accompagné du Régistraire du département de l'Éducation de cette province, au département de l'Instruction publique de Québec:

"L'honorable M. J. J. Gardiner, Premier Ministre de la Saskatchewan, a passé la journée de samedi, à Québec, et a étudié avec l'honorable M. C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, et quelques hauts officiers de ce département, le système scolaire de la Province de Québec. Le Premier Ministre de la Saskatchewan, qui détient le portefeuille de l'Éducation dans son cabinet, était accompagné de M. F. J. Blacklock, Régistraire du département de l'Éducation de cette province de l'ouest.

"L'honorable M. Gardiner était attendu en notre ville depuis quelques jours, déjà. L'honorable M. Delâge avait été informé de sa visite par Sa Grandeur Mgr O.-E. Mathieu, archevêque de Régina, qui ne cesse, là-bas, dans son lointain diocèse, de faire mieux connaître et aimer la Province de Québec.

"Le Premier Ministre de la Saskatchewan et M. Blacklock sont arrivés à Québec, tard vendredi après-midi. Ils se sont rendus immédiatement à l'Hôtel du Gouvernement et ont été conduits aux bureaux du département de l'Instruction publique. C'est M. Lionel Bergeron, secrétaire du département, qui les a reçus et s'est entretenu avec les distingués visiteurs pendant quelque temps.

Samedi matin, l'honorable M. Gardiner, se rendait avec M. Blacklock au rendez-vous que leur avait fixé l'honorable M. Delâge, à son bureau de l'Hôtel du Gouvernement. Assistaient aussi à cette entrevue: M. Lionel Bergeron, secrétaire du département; M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques; M. M. McBurney, officier spécial du département; M. J.-C. Sutherland, inspecteur général des écoles protestantes; M. B.-O. Filteau, assistant-secrétaire.

La conférence dura deux heures et demie, de 10 heures à midi et demi. Le Premier Ministre de la Saskatchewan et M. Blacklock ont pris des renseignements sur tout ce qui regarde notre système scolaire: organisation de nos écoles normales, rôle du Conseil de l'Instruction publique, clauses de la loi scolaire touchant les écoles de la minorité, nomination et fonctions des inspecteurs, distribution des subventions, manuels en usage, etc.

"Le Premier Ministre de la Saskatchewan", nous disait hier l'honorable M. Delâge, "a tenu à se renseigner sur tout ce qui concerne mon département. Il a pris d'abondantes notes. Je lui ai même, à sa demande, fourni des formules comme celles dont nous nous servons pour la préparation des statistiques et de notre état financier. L'honorable M. Gardiner s'est spécialement intéressé à nos manuels, et il m'a dit que plusieurs sont en usage, dans sa province. Il m'en a demandé une nouvelle série".

"Cette conférence terminée, l'honorable M. Gardiner est allé saluer Son Excellence l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur, à son bureau. M. le gouverneur Pérodeau l'a invité à déjeuner à Spencer Wood, avec l'honorable M. Delâge et M. Blacklock. L'honorable M. Gardiner, pendant son séjour, a aussi causé avec l'honorable M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la Province de Québec.

"Samedi après-midi, l'honorable M. Gardiner et M. Blacklock, accompagnés de l'honorable M. Delâge, ont visité la ville de Québec, se sont rendus à la Citadelle, puis ont pris la direction de Sainte-Anne de Beaupré. Les distingués visiteurs se sont arrêtés au Kent House, en revenant, où ils ont dîné avec l'honorable M. Delâge.

"L'honorable M. Gardiner, qui en était à sa première visite à Québec, est reparti enchanté, samedi soir. Notre système scolaire n'a pas été le seul à l'intéresser. Il a vivement admiré, aussi, les routes de nos campagnes, dans le comté de Québec et le comté de Portneuf. Il a même pris des informations sur la politique de voirie de l'honorable M. J.-L. Perron et a déclaré qu'il se renseignait pour se préparer au congrès des Bonnes Routes, qui doit avoir lieu dans sa capitale, Régina, cet automne.

Avant de quitter Québec, samedi soir, avec M. Blacklock, l'honorable M. Gardiner est allé présenter ses hommages à madame J.-B. Caouette, sœur de Sa Grandeur Mgr Mathieu. Ce geste délicat du Premier-Ministre de la Saskatchewan a vivement touché la sœur de l'éminent Archevêque de Régina.

L'honorable M. Gardiner et M. Blacklock se sont dirigés vers les Provinces Maritimes, samedi soir. Ils iront ensuite aux États-Unis, puis s'arrêteront à Montréal avant de reprendre le chemin de l'ouest.

COMMÉMORATION DE LA PREMIÈRE MESSE CÉLÉBRÉE AU CANADA

A l'Ile-aux-Coudres, le 7 septembre 1535

Dimanche, le 23 septembre dernier, une belle fête a eu lieu sur l'île-aux-Coudres, à l'endroit même où fut dite la première messe en notre pays par l'aumônier de l'équipage de la petite flotte que commandait Jacques Cartier. Cette messe fut dite en présence du découvreur du Canada (et de ses marins) au cours de son deuxième voyage, le 7 septembre 1535.

Sur l'initiative de M. le Commandeur Georges Bellerive, la Commission fédérale des Sites et des Monuments historiques a élevé un joli monument à l'endroit même où se passa ce fait historique.

Le monument a une hauteur de 14 pieds et 4 pouces.

Sur la base du monument se trouve une magnifique plaque de bronze portant l'inscription suivante: "Le 6 septembre 1535, Jacques Cartier fit ancrer près d'ici ses trois vaisseaux: *La Grande Hermine, La Petite Hermine* et l'*Emérillon*, il explora l'île et la dénomma l'Ile-aux-Coudres. Le lendemain, après avoir entendu la messe, il en prit possession au nom du Christ et du Roi. Ce fut la première messe sur le sol canadien dont l'histoire fasse mention".

La plaque porte à sa partie supérieure la couronne impériale et des feuilles d'érable; aux quatre coins se trouvent quatre carrés dans lesquels on remarque à gauche, en haut, une fleur de lys, un chardon et une rose; à droite en haut, Jacques Cartier, un de ses vaisseaux un sauvage; à gauche, en bas, des fleurs de lys; à droite, en bas, les armes du Canada.

C'est à l'occasion du dévoilement de ce monument qu'eut lieu la belle fête mentionnée plus haut. Les journaux de Québec ont publié un compte rendu complet de la commémoration solennelle de la première messe au Canada. Nous en reproduisons les passages qui suivent:

De *L'Action catholique*:—"Ces fêtes, présidées par le Chef de l'Église canadienne, resteront longtemps gravées dans la mémoire de ceux qui eurent le bonheur d'y assister. Parmi les autres personnages présents à ces fêtes, mentionnons Mgr Eugène Lapointe, P.A., vicaire capitulaire de Chicoutimi; l'hon. L. Cannon, solliciteur général et représentant l'hon. E. Lapointe; M. le commandeur C.-J. Magnan, représentant l'hon. L.-A. Taschereau; l'hon. juge P. Demers, de la Commission des sites et monuments historiques du Canada; M. Henri Coursier, consul de France; l'honorable juge Camille Pouliot, de la Cour supérieure de Québec; l'honorable juge P.-A. Choquette, de la Cour des sessions de la paix de Québec; M. Pierre-F. Casgrain, C.R., M.P.; M. Edgar Rochette, C.R., M.P.; M. le commandeur Georges Bellerive, promoteur du monument; M. le commandeur Jules Dorion; M. Émile Morin, avocat; M. l'abbé Calixte Tremblay, curé des Éboulements, remplaçant M. l'abbé Paul Lavoie, curé de St-Louis de l'Ile-aux-Coudres, retenu au lit par une indisposition; Mgr Robert Lagueux, curé de St-Roch; M. l'abbé O. Coulombe, curé de St-Alexis; M. l'abbé Dufour, du séminaire de Chicoutimi; M. l'abbé Horace Cimon, vicaire à St-Jérôme; M. l'abbé Paul Bernier, de l'archevêché; le Père Louis-Nazaire, O.F.M., représentant le Père Stanislas, supérieur des Franciscains, et le Frère Grégoire, O.F.M., etc., etc.

De son côté, le *Soleil* du 24 septembre disait:—"Le "Lady Grey", sous la direction du capitaine L. Corriveau, portait les invités de marque que les organisateurs avaient priés d'assister à cet anniversaire, parmi lesquels Son Éminence le cardinal Rouleau, l'honorable M. Lucien Cannon, C.R., solliciteur général, l'honorable juge Philippe Demers, de la Cour supérieure de Montréal, représentant de la province de Québec dans la Commission des monuments et sites historiques du Canada, M. Henri Coursier, consul de France par intérim, l'honorable juge Camille Pouliot, de la Cour supérieure de Québec, l'honorable juge P.-A. Choquette, de la Cour des sessions de la paix de Québec, M. Pierre-F. Casgrain, C.R., M.P., M. Edgar Rochette, C.R., M.P.P., M. le commandeur Georges Bellerive, avocat et publiciste, chevalier de la Légion d'honneur et promoteur du monument, M. C.-J. Magnan, représentant l'hon. premier ministre de la province, M. Émile Morin, avocat, secrétaire du comité, et un grand nombre d'autres personnalités.

"A la messe célébrée par Mgr Lapointe, dans la chapelle de Pointe-aux-Roches, Son Éminence occupait le trône, entouré du clergé, dont M. l'abbé Calixte Tremblay, curé des Éboulements, qui fit un magnifique sermon, Mgr R. Lagueux, curé de St-Roch de Québec, M. l'abbé O. Coulombe, curé de St-Alexis, M. l'abbé Dufour, M. l'abbé Horace Cimon, vicaire à St-Jérôme, M. l'abbé Paul Bernier, de l'archevêché, le Père Louis-Nazaire, o.f.m., et le Frère Grégoire, o.f.m., et plusieurs autres. Cinq officiers des zouaves de Québec, sous le commandement du colonel Benoît, formaient la garde d'honneur de Son Éminence. Le comité d'organisation avait également invité deux des chefs de la tribu huronne de Lorette, MM. Sioui et Picard, pour commémorer le souvenir des Hurons qui, il y a quatre siècles, accompagnèrent Jacques Cartier dans son voyage à l'Ile-aux-Coudres.

"La messe fut dite dans une toute petite église en construction qui craquait sous les coups du vent et de la pluie qui tomba avec force durant l'office.

"La cérémonie de l'après-midi fut magnifique. Le ciel était devenu plus clément et la foule

A L'ILE-AUX-COUDRES, 7 SEPTEMBRE 1928

1ère rangée: M. C.-J. Magnan, représentant le Premier Ministre de Québec; Son Éminence le Cardinal Rouleau; M. H. Coursier, Consul de France; M. le Juge C. Pouliot.

2e rangée: MM. les Juges P. Choquette, L.-P. Demers; Mgr Lagueux; M. le Commandeur G. Bellerive,

n'avait pas craint de braver les incertitudes de la température. M. l'abbé Tremblay, curé des Éboulements, eut la tâche de présenter les orateurs et il s'en tira avec un à-propos remarquable. Il demanda, en premier lieu, à M. Émile Morin, le dévoué secrétaire du comité d'organisation de ces fêtes mémorables, de lire les lettres d'excuses reçues de l'hon. M. Lapointe, premier ministre intérimaire du Canada, de l'hon. M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, de l'hon. M. Adélard Turgeon, president du Conseil législatif, de l'hon. M. Hector LaFerté, président de l'Assemblée législative, de l'hon. M. C.-F. Delâge, de Mgr Amédée Gosselin, de Mgr Camille Roy, etc."

Dans leurs lettres les honorables Ernest Lapointe, premier ministre du Canada, et L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, déléguaient respectivement comme représentant, le premier, l'honorable Lucien Cannon, solliciteur général dans le gouvernement du Canada, et, le second, M. C.-J. Magnan, inspecteur général.

La cérémonie de l'après-midi commença par le dévoilement du monument par Son Éminence le cardinal Rouleau, qui procéda ensuite à la bénédiction solennelle de la croix commémorative. Puis, M. l'abbé C. Tremblay, représentant M. le curé de la paroisse, présenta les orateurs dans l'ordre suivant: M. le commandeur Georges Bellerive, promoteur zélé de l'idée patriotique d'élever un monument à l'Isle-aux-Coudres, à l'endroit où fut dite la première messe au Canada; M. le juge Demers, membre de la Commission des Sites et des Monuments historiques du Canada; Son Éminence le cardinal Rouleau; Mgr Eugène Lapointe, vicaire capitulaire de Chicoutimi; l'honorable Lucien Cannon, représentant le premier ministre du Canada; M. le commandeur C.-J. Magnan, représentant le premier ministre de Québec; M. Henri Coursier, consul de France; M. Pierre Casgrain, député du comté de Charlevoix, à la Chambre des Communes; M. Edgar Rochette, député du même comté, à l'Assemblée législative de Québec; M. Ulysse Dufour, maire de l'Ile-aux-Coudres. Signalons aussi M. l'abbé F.-A. Savard, vicaire à la Malbaie, qui lut une magnifique pièce de vers, glorifiant le courage et la foi de Jacques Cartier et de ses compagnons.

Tous les orateurs remercièrent la Commission des Sites et des Monuments historiques, très dignement représentée par M. le juge Demers, et félicitèrent hautement M. le commandeur Georges Bellerive, le promoteur de la noble idée réalisée avec tant d'éclat en ce dimanche 23 septembre 1928.

Nous ne pouvons, malheureusement, reproduire tous les discours prononcés au pied du monument, mais aimons à citer ce passage du discours de Son Éminence le cardinal Rouleau:

"Quelle émotion sainte remplissait l'âme catholique de Jacques Cartier et de ses marins! Le Christ domine les fronts prosternés vers ce sol qui ne s'est jamais prêté à un pareil spectacle. Les corps sont inclinés dans l'adoration et l'action de grâce, mais de ces humbles cœurs d'apôtres s'élève vers le ciel l'ardente imploration d'une grâce de divine lumière pour cette terre de ténèbres.

"Il me semble que cette élévation de l'hostie est comme le geste mystique qui appelle de loin les évangélisateurs au secours des peuplades ignorées sur cette terre, glorieuse phalange des missionnaires, hommes et femmes: Recollets, Jésuites, Sulpiciens, prêtres séculiers, Ursulines et Hospitalières, simples baptisés l'ont entrevu dans leurs rêves d'apostolat, et ils ont apporté leur sang et leur vie. Cette vision n'a-t-elle pas suscité Brébœuf et ses compagnons, Marie de l'Incarnation et Catherine de St-Augustin, missionnaires hier, martyrs aujourd'hui, et demain Bienheureux.

"C'est le puissant appel de cette messe qui convie François de Laval à fonder ici une Église étroitement attachée à Pierre, au centre de l'unité romaine et à semer les vallées et les montagnes de ferventes chrétientés. Il entraîne les colons, hommes de robuste santé physique et morale, hommes de foi héroïque et d'indomptable courage, qui furent nos aïeux, à établir "sur ce sol le plus beau la plus belle œuvre humaine", une nation privilégiée.

"N'est-ce pas la grâce de ce premier sacrifice qui rayonne encore sur le Canada tout entier? Par elle tombe sur cette terre la semence de puretés inconnues, de merveilleuses charités, d'où naîtra un peuple qui ne doit grandir ici-bas que pour peupler les cieux de radieuses troupes d'élus.

"Si aujourd'hui de l'Atlantique au Pacifique et du Golfe du Mexique aux glaces polaires, on offre en tout lieu, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, l'oblation pure du sacrifice parfait, c'est à Jacques Cartier qu'en revient l'immortel honneur. Il fut un heureux découvreur, mais il fut avant tout un grand chrétien, un précurseur d'apôtres. Vers lui doit monter l'hommage de notre impérissable reconnaisance.

"Voilà pourquoi les organisateurs de cette démonstration ont obéi à un noble sentiment et à une pensée toute catholique. Ils méritent nos chaleureuses félicitations pour cette fête consacrée au souvenir à l'admiration et à la reconnaissance".

Aussi, il convient de placer ici ce magnifique témoignage rendu au peuple canadien-français par M. Coursier, le distingué consul de France à Montréal:

"Que ma voix résonne ici, dit M. Coursier, comme la vôtre en cette même langue que nous parlons en France pour célébrer le souvenir de ces grands Français qui ont découvert le Canada, n'est-ce pas déjà un éclatant témoignage de cette fidélité que vous leur avez gardée?

"Mais voici que renouvelant le geste par où ils ont pris possession de ces contrées du Saint-Laurent, vous érigez une croix et, au nom de la France que j'ai l'honneur de représenter parmi

vous, je m'associe aux très hautes autorités morales et politiques qui m'ont précédé à cette tribune pour reconnaître la valeur symbolique de cette sainte image. Ainsi, dès l'origine, s'unissaient les pouvoirs pour placer en quelque sorte la nouvelle France sous ce signe sacré: "In hoc signo vinces" (Par ce signe tu vaincras) portait écrit la croix miraculeuse apparue à l'Empereur Constantin. Pareille fortune attendait les fondateurs du Canada.

"Et je ne parle pas simplement de victoires remportées sur celles des populations autochtones qui tentèrent alors de s'opposer aux desseins de la Providence. Les Français d'ailleurs venaient en soldats chrétiens. Toutes les instructions royales postulaient avec soin d'évangéliser les Sauvages.

"Au surplus, ces terres d'Amérique étaient trop vastes pour qu'il n'y eut point place pour tous et même sans combats.

"Mais je pense plutôt à cette grande victoire morale qu'a été le maintien ici de la langue et de la culture françaises survivant au changement d'allégeance politique, victoire si méritoire, si féconde déjà en fruits excellents, si riche d'avenir surtout en ce pays jeune, voisin mais distinct de la puissante agglomération ethnique des États-Unis.

"Or, si la Province de Québec constitue aujourd'hui ce foyer par quoi la pensée française est présente avec toute la force actuelle de la vie dans la civilisation américaine, événement capital dans l'histoire de ce continent et dont les conséquences ne peuvent que s'étendre avec l'accroissement du nombre des Canadiens français, tous les auteurs s'accordent à proclamer que cette conservation merveilleuse des valeurs originelles, a été l'œuvre de la discipline des Canadiens sous la direction de leur clergé."

A L'INSTITUT PÉDAGOGIQUE

Le 15 septembre dernier a eu lieu la collation des diplômes à l'Institut pédagogique de Montréal dirigé par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, pour l'année académique 1927-28. A cette occasion, les autorités de l'Université de Montréal, auquel l'Institut est affilié, ont remis des diplômes à trente-trois bachelières, religieuses et laïques: 14 en pédagogie, 7 en lettres et 17 en sciences.

D'un long compte rendu publié dans le *Canada* du 17 septembre, nous détachons les lignes suivantes:

"Une partie de l'élite intellectuelle et sociale de Montréal, se rendait samedi après-midi à l'Institut pédagogique, assister à la collation solennelle des grades et des diplômes universitaires aux élèves de l'Institut et du collège Marguerite Bourgeois; la cérémonie, présidée par Son Eminence le cardinal Sincero, était empreinte de cette dignité qui marque au coin tout ce que font les Dames de la Congrégation.

"En sa qualité de secrétaire-général de l'Université de Montréal, M. Édouard Montpetit proclama la liste des titres et des prix spéciaux; c'est avec le tact et la finesse d'esprit qu'on lui connaît qu'il s'acquitta de sa tâche. M. Montpetit dit tout d'abord ce que sont l'Institut Pédagogique et le Collège Marguerite Bourgeois, et leurs activités; le dernier offre à ses étudiantes le bienfait des études secondaires et les prépare à l'obtention du baccalauréat classique ès-arts, ès-sciences ou ès-lettres; l'Institut propose à ses élèves, déjà munies d'un brevet de capacité, avec l'acquisition de connaissances personnelles, l'initiation aux meilleures méthodes d'enseignement, et leur octroie:

a) Le diplôme supérieur en pédagogie, après une année d'études à l'Institut.

b) Le baccalauréat en pédagogie qui exige l'union du baccalauréat classique et du brevet supérieur de pédagogie.

c) La licence pédagogique qui exige deux années d'études après le baccalauréat en pédagogie.

d) Le doctorat qui demande la composition d'une thèse d'au moins deux cents pages sur un sujet pédagogique, avec soutenance à l'Université.

"Après la remise des diplômes de pédagogie que les graduées reçurent des mains de Mgr Piette, recteur de l'Université, M. Montpetit fit un exposé de ce qui a été accompli durant l'année scolaire qui vient de se terminer d'une façon si solennelle. Au cours de religion, M. l'abbé Choquette, aumônier de la maison, a traité de la grâce, commentant, d'après saint Thomas, les entretiens de Notre-Seigneur avec Nicodème et avec la Samaritaine. De plus, deux classes de catéchisme et une explication d'évangile sont données chaquesemaine aux élèves réunies; durant l'année, Dom Talon, des Bénédictins de St-Benoît-du-Lac, donna quatre cours sur la liturgie de la Messe.

"On proclama le résultat des examens du baccalauréat de lettres, et M. Montpetit reprit lecture de son résumé, passant au cours de littérature française dont le titulaire est M. Henri Dombrowski, pour qui M. Montpetit eut un mot d'éloge. M. Jean Bruchési a aussi donné une série de cours sur l'histoire du XIXe siècle. Après avoir donné le résultat du baccalauréat de sciences, le secrétaire-général de l'Université parla aussi des autres sections d'enseignement: commerce, enseignement ménager, arts et cercle d'études.

"En terminant ce rapport des activités de l'année, M. Montpetit transmit le message de reconnaissance des Dames de la Congrégation à tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent à leur œuvre.

SON ÉMINENCE LE CARDINAL SINCERO.

"Son Éminence le cardinal Sincero, dans une allocution tout empreinte de sympathie, dit d'abord ce qu'est l'Université et la place qu'elle tient dans la vie intellectuelle et morale de la jeunesse; puis il félicite les bachelières qui se sont imposé un labeur considérable pour se grandir intellectuellement; c'est, dit Son Éminence, qu'elles ont compris qu'il restait beaucoup à apprendre après les études primaires, et qu'il faut à notre société canadienne une élite féminine. Il félicita aussi les religisuses qui ont reçu le baccalauréat en pédagogie et il termina en faisant l'éloge de la Congrégation de Notre-Dame, qui a rendu au pays tant de services depuis près de trois siècles, et à laquelle Notre Saint Père s'intéresse de si vive façon.

"Dans la nombreuse assistance nous avons pu remarquer la présence de Sa Grandeur Mgr Gauthier, coadjuteur de Montréal; Mgr Piette, recteur de l'Université de Montréal; les révérends M. Poirier, p.s.s., P. Simon Joseph et P. Lucien, o.f.m.; J. J. Stanford; chanoine Irenée Gervais; Mgr Choquette; M. le curé Luke Callahan, de Saint-Michel; J.-O. Maurice, visiteur des écoles; Lucien Pinault, de l'Université; J.-O. Lagacé, curé; J. A. Bar lett, s.j.; R. Marien, du Collège de Montréal; L.-A. Desrosiers, de l'École Normale; P.-E.-A. Langlais, o.p.; M.-A. Lamarche, o.p.; Perras, o.p.; E. J. C. Kennedy; A. de Grandpré, c.s.v.; G. McShane, curé; M. M. Maillard; R. Guénette, Nap. Brisebois, Jean Bruchési, Jean Riddez, Wm. A. Atherton, Louis Gosselin, tous professeurs; Dr Réginald Savoie, médecin des Dames de la Congrégation; Anatole Vanier, etc., etc.

TOUCHANTE CÉRÉMONIE CHEZ LES SŒURS DE SAINTE-ANNE, LACHINE

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

A Lachine: Le 28 août dernier, la communauté des Sœurs de Sainte-Anne célébrait, en une cérémonie rehaussée de l'éclat de la pourpre romaine, un triple jubilé d'or, de diamant et de rubis.

Son Éminence le cardinal Louis Sincero, Protecteur attitré de cette belle communauté, présidait la fête, disait la sainte messe à l'autel privilégié de la bonne sainte Anne et,—après un magistral sermon de M. l'abbé J.-Z. Dufort, aumônier du Mont-Sainte-Anne, maison généralice et noviciat,—l'auguste prince de l'Eglise invitait les jubilaires à gravir les degrés du sanctuaire et à renouveler entre ses mains leurs vœux religieux si fidèlement gardés depuis 50, 60, 70 ans.

La vénérable jubilaire qui compte soixante-dix années de profession religieuse, Mère Marie-du-Saint-Sacrement, née Mireault, encore vigoureuse et alerte à ses quatre-vingt-onze ans, a dirigé des classes, voire même des maisons d'éducation, au delà d'un demi siècle; elle jouit d'une bonne santé et demeure, dans sa communauté, comme un modèle de fidélité et d'activité indéfectibles.

Trois autres vénérées sœurs renouvelaient les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, après soixante ans de profession religieuse:

Mère Marie-Raphaël, née Ladouceur, occupée depuis l'âge de dix-sept ans à l'instruction et à l'éducation chrétienne de la jeunesse qu'elle aime et qui la vénère;

Mère Marie-Emmanuel, née Blain, institutrice et éducatrice dévouée qui passa près de trente années dans les missions de la Colombie Anglaise, et, lors de ses Noces d'Or, en 1918, publia le récit de son premier voyage dans l'Ouest, pour l'off ir en souvenir à ses arrière-neveux et nièces;

Mère M. des-Cinq-Plaies, née Corcoran, tour à tour institutrice, supérieure locale ou provinciale, femme intelligente et habile; maintenant, paralytique, aveugle et se disant toujours heureuse de pouvoir encore tout le long de la journée égrener son rosaire!...

Parmi les six religieuses qui célébraient leur cinquantenaire de profession, saluons une amie distinguée des Lettres, la révérende Mère Marie-Élise, dans l'enseignement toute sa vie religieuse, maîtresse générale des études depuis des années, auteur de plusieurs manuels classiques, et qui a publié, en 1928, un "Précis d'Histoire Littéraire,—Littérature Canadienne-Française"—très documenté et apprécié des amis de notre littérature canadienne.

Mère Marie-Véronique-du-Crucifix, née Racette, professeur de piano depuis cinquante ans et d'après un témoignage ami et public, n'ayant cessé tout ce demi-siècle, de vivre d'accord et d'harmonie.....

Mère Marie-Jeanne-de-Valois, née Archambault, institutrice distinguée et encore chargée des classes d'application à l'École Normale de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, jusqu'en juin dernier;

Mère Marie-Blandine, née Pagé, qui, après quelques années d'enseignement, en a coulé bien d'autres à l'ombre du sanctuaire et toujours prête à voler au secours du cher prochain affligé par la maladie;

Mère Marie-Siméon, née Marion, maîtresse de classe de grand mérite et encore à l'œuvre

de l'enseignement auprès des novices de sa congrégation qu'elle fait bénéficier de sa longue expérience d'éducatrice;

Mère Marie-Lucienne, née Mailhot, grande par son esprit d'obéissance, sachant mener de pair toujours, charité, dévouement, travail et prière.

Nous serait-il permis d'adresser de respectueuses félicitations à ces nobles femmes qui, depuis tant d'années, sans aucun calcul égoiste et personnel, se dévouent si complètement à la cause sacrée de l'instruction chrétienne?... Leur unique ambition n'a-t-elle pas été de travailler pour Dieu et pour les âmes?... Elle n'en ont que mieux réussi à élever le niveau moral et intellectuel de la chère jeunesse confiée à leur sollicitude avertie et vraiment maternelle.

Bel exemple à proposer aux institutrices et à tant de jeunes personnes hésitantes peut-être au seuil de l'un ou l'autre de nos Instituts enseignants! A la vive lumière qui se dégage de ce simple coup-d'œil jeté sur le soir de ces belles existences religieuses, la vie conventuelle leur paraîtra sans doute toute autre qu'on se la figure bien à tort dans le monde... Ne serait-ce pas elle qui garde aux cheveux blanchis à l'ombre des couvents leur auréole de joie et de sérénité si frappante!... aux yeux constamment fixés sur une classe, un livre, un cahier, ou religieusement baissés pour la prière, ces éclairs de vie ardente, lumineuse et rayonnante caractérisant les figures calmes, paisibles et heureuses de ces vénérables jubilaires?... Preuve évidente qu'elles ont trouvé au couvent "la joie dans le sacrifice et l'honneur dans le service".

(*Communiqué par un témoin de la cérémonie*).

MÉTHODOLOGIE

LA LECTURE EXPLIQUÉE A L'ÉCOLE PRIMAIRE COMPLÉMENTAIRE ET A L'ÉCOLE NORMALE

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

UN "PORTRAIT" DE LA BRUYÈRE

GITON

(*Caractères*, Chap. VI)

Giton a le teint frais, le visage plein et les joues pendantes, l'œil fixe et assuré, les épaules larges, l'estomac haut, la démarche ferme et délibérée. Il parle avec confiance; il fait répéter celui qui l'entretient, et il ne goûte que médiocrement tout ce qu'il lui dit. Il déploie un ample mouchoir, et se mouche avec grand bruit; il crache fort loin, et il éternue fort haut. Il dort le jour, il dort la nuit, et profondément; il ronfle en compagnie. Il occupe à table et à la promenade plus de place qu'un autre. Il tient le milieu en se promenant avec ses égaux; il s'arrête, et l'on s'arrête; il continue de marcher, et l'on marche: tous se règlent sur lui. Il interrompt, il redresse ceux qui ont la parole: on ne l'interrompt pas, on l'écoute aussi longtemps qu'il veut parler; on est de son avis, on croit les nouvelles qu'il débite. S'il s'assied, vous le voyez s'enfoncer dans un fauteuil, croiser les jambes l'une sur l'autre, froncer le sourcil, abaisser son chapeau sur ses yeux pour ne voir personne, ou le relever ensuite et découvrir son front par fierté et par audace. Il est enjoué, grand rieur, impatient, présomptueux, colère, libertin, politique, mystérieux sur les affaires du temps; il se croit des talents et de l'esprit. Il est riche.

COMMENTAIRE LITTÉRAL

Le teint frais: 1° Le teint, couleur naturelle du visage; 2° frais, d'un rose qui, ni trop pâle ni trop foncé, prouve la bonne qualité du sang.

Le visage plein: exempt de ces rides, de ces creux qui dénoncent une nourriture insuffisante.

Les joues pendantes: ses joues même retombent comme alourdies.

L'œil fixe et assuré: le timide n'ose guère regarder en face, longtemps et avec assurance; son regard fuit. L'œil de Giton révèle sa confiance en lui.

Les épaules larges: 1° naturellement, 2° et aussi parce qu'il les écarte pour mieux respirer et pour paraître plus important.

L'estomac haut: la poitrine bombée et comme relevée.
Pour ce sens du mot estomac au 17e siècle, voyez:

Je lui vais présenter mon estomac ouvert.
Corneille, Le Cid V, 1.

La démarche ferme et délibérée: 1° démarche, façon de marcher.—2° délibérer, c'est discuter' *hésiter* avant de prendre une décision. La décision prise, l'hésitation a disparu; donc une démarche délibérée est celle où l'on ne sent aucune hésitation.

Il parle avec confiance: confiant en lui-même et dans la complaisance de ses auditeurs.

Il fait répéter: comme un maître, un chef qui peut se permettre toutes les exigences.

Entretient: entretenir quelqu'un, c'est le tenir dans une conversation suivie.

Ne goûte que médiocrement: goûter, au sens dérivé, signifie trouver du goût, de la saveur, de l'intérêt à quelque chose, du mérite à quelqu'un.—*Médiocrement,* sens péjoratif, fort peu.

Il goûte... il lui dit: Le premier *il* c'est Giton, comme *lui* dans la proposition relative; le second *il* c'est son interlocuteur, celui qui l'entretient.

Déploie un ample mouchoir: déployer signifie étendre quelque chose dans toute son ampleur.—Ample, qui tient beaucoup de place.

Se mouche... crache... éternue: autant d'impositions grossières dues à son outrecuidance.

Dort le jour: au gré de son caprice, en homme à qui ne s'impose nul devoir, nulle nécessité.

Ronfle en compagnie: autre inconvenance ou incongruité de son orgueil.

Tient plus de place: 1° par sa corpulence naturelle, 2° par sa manière de se carrer, de s'étaler, des gesticuler, etc...

Il tient le milieu: il prend et il garde la place d'honneur sans y avoir droit, puisqu'il est "avec ses égaux".

Il s'arrête et l'on s'arrête: *s'il* s'arrête, *quand* il s'arrête... Les deux principales coordonnées expriment plus fortement la simultanéité des deux mouvements.

Il continue de: au 17e siècle, on disait indifféremment continuer de et continuer à.

Tous se règlent sur lui: On le prend comme un modèle dont les exemples s'imposent comme une loi.

Il interrompt: couper la parole à quelqu'un est une impolitesse.

Il redresse: comme on redresse une plante qui pousse de travers, il corrige les erreurs, ou ce qu'il croit les erreurs, de son interlocuteur.

On l'écoute aussi longtemps qu'il veut: complaisance, docilité comme pour un maître absolu.

On est de son avis, on croit... Au moins en apparence.

Il débite: réciter en détaillant.—Peut-être faut-il ajouter la nuance péjorative: raconter ce qu'on ne croit pas.

Vous le voyez: il se donne en spectacle.

S'enfoncer dans un fauteuil: fauteuil, siège confortable, honorifique, réservé, surtout au 17e siècle, aux personnages importants.—Il s'y enfonce 1° à cause de sa corpulence, 2° par souci excessif de bien-être.

Croiser les jambes: attitude commode, mais inélégante et donc déplacée dans un salon.

Froncer le sourcil: Froncer signifie *plisser* en contractant. Par ce geste, il affecte ou ses soucis d'homme important, ou une mauvaise humeur inopportune.

Abaisser son chapeau: Au 17e siècle, les hommes gardaient leur chapeau à table, au salon.

Pour ne voir personne: Autre insolence.

Se relever... par fierté et par audace: Rejeter son chapeau en arrière est, en effet, un geste désinvolte, et, parfois même, qui précède une provocation.

Il est enjoué: toujours prêt à s'amuser de tout.

Impatient: ne supportant rien, ni personne.

Présomptueux: qui présume trop, c'est-à-dire qui attend trop, espère trop de soi-même.

Colère: porté à se mettre en colère.

Libertin: au 17e siècle, incrédule, libre-penseur.

Politique: qui se mêle de politique, qui fait l'entendu en politique.

Mystérieux sur: parlant avec une discrétion affectée de choses prétendues mystérieuses.

Talents, esprit: Esprit, intelligence vive et brillante; talents, aptitudes particulières pour tel art ou telle science.

Il est riche: Ce dernier mot explique tout ce qui précède.

ANALYSE LITTÉRAIRE

Ce portrait se trouve dans le chapitre consacré par La Bruyère aux *Biens de Fortune* (CARACTÈRES, chapitre VI). Ayant peint çà et là différentes espèces de riches, il a voulu montrer sinon *le* Riche par excellence, du moins celui dont la fortune fait le mérite essentiel et pour ainsi dire crée le caractère même. Tel nous apparaît son Giton dont le nom seul déjà a quelque chose de rond, de gras et de ronflant.

Usant d'un procédé relativement rare chez lui, La Bruyère ne définit pas d'abord son personnage; il ne le classe même pas, au cours de ces vingt lignes, dans telle ou telle catégorie d'originaux. Il l'introduit, pour ainsi dire, sans le présenter. Les attitudes, les gestes, les paroles du per-

sonnage trahissent ses défauts sans révéler sa qualité. Important, grossier, ainsi le jugeons-nous bientôt; mais à quel titre et, si l'on veut, de quel droit, nous l'ignorons presqu'au dernier moment. Enfin un petit mot d'apparence bien innocent vient faire la lumière: "Il est riche." Ainsi La Bruyère a-t-il provoqué, soutenu notre curiosité par une ÉNIGME SAVANTE, enfin brusquement résolue.

Cet EFFET VOULU est savamment ménagé. Car, si aucun des détails multipliés par La Bruyère ne permet de deviner le trait final, tous ne s'expliquent et ne se justifient que par lui. Sans doute tous les riches ne sont pas des Giton. Il y faut une certaine grossièreté d'âme. Mais celle-ci une fois donnée, la richesse seule permet l'épanouissement et le triomphe d'un Giton.

La richesse explique "son teint frais, son visage plein, ses joues tombantes," son attitude, son regard, sa démarche. La richesse explique seule sa confiance, sa complaisance pour lui-même, son mépris pour les autres et, comme conséquence, les imprudentes manifestations de son impolitesse. Et comment expliquer, que par sa richesse, la servilité des autres à l'égard de ce malotru?

Le prestige de la richesse explique même que ce sot, ce fat s'attribue de l'esprit et des talents. M. Jourdain ne croit-il pas que tout s'achète (*Le Bourgeois Gentilhomme*), et M. Poirier qu'il a l'étoffe d'un grand politique (*Le gendre de M. Poirier*)?

Donc unité parfaite d'un portrait où tous les traits sont ordonnés et comme éclairés par un caractère dominant. Mais PROGRESSION SAVANTE aussi et DÉVELOPPEMENT à la fois LOGIQUE et VIVANT.

Voici d'abord Giton seul et présenté avec ses seuls avantages physiques: "Giton a le teint frais, le visage plein, les joues pendantes, l'œil fixe et assuré, les épaules larges, l'estomac haut, la démarche ferme et délibérée. (Ici même, nous sommes passés du repos au mouvement.) Le voici maintenant en face des autres. Non content de manifester son égoïsme indifférent à toutes les convenances (Il crache... il éternue... Il dort le jour, il dort la nuit); il affirme son importance, sa supériorité ("Il occupe... plus de place qu'un autre. Il tient le milieu..."). Et tout le monde le subit, tout le monde n'a pour lui que complaisance, docilité, peut-être admiration, (tous se règlent sur lui... On l'écoute aussi longtemps qu'il veut parler; on est de son avis; on croit les nouvelles qu'il débite.") Et voilà qui est plus grave que l'insolence même de Giton; puisque une excessive estime de la richesse avilit ceux qui sont moins fortunés.—Comment cette universelle servilité n'inspirerait-elle pas à Giton de la "fierté" de "l'audace"?—Comment ne finirait-il pas croire à la réalité de son mérite; et en affectant les mêmes défauts, les mêmes prétentions que les grands ("il est libertin, politique, mystérieux sur les affaires du temps") ne se persuaderait-il pas somme toute, qu'il a des talents et de l'esprit?—A la première ligne, nous n'avons qu'un goujat satisfait. A la dernière, nous pressentons l'ambitieux qui dira un jour: "Le Ministère?... L'Académie?—Pourquoi pas?... On voit le chemin parcouru.

Autre caractère essentiel de cet art: LE PITTORESQUE. La Bruyère n'est pas un psychologue qui analyse les mouvements d'une âme, ni un moraliste à la Pascal curieux d'idées et de sentiments. L'abstrait n'est pas son domaine. Non qu'il se contente de ces apparences que sont nos faits et gestes. Mais il les aime, il les utilise comme les SIGNES de nos sensations, émotions et passions. En d'autres termes et suivant une formule banale, il PEINT LE DEDANS PAR LE DEHORS.

Ici par exemple, il nous montre la mine de Giton, sa carrure, son attitude au repos, ses mouvements, ses gestes, ses jeux de physionomie; il nous les fait voir seul et en compagnie; assis, debout ou marchant; à la salle à manger, au salon, au jardin; il nous fait entendre ses paroles, ses éternuements, ses ronflements; il étale sous nos yeux son mouchoir et nous expose presque à ses crachats. Et c'est seulement à la fin, pour marquer quelle griserie finit par troubler l'esprit même d'un brutal, que le moraliste énumère les pensées et les sentiments auxquels aboutit son personnage: "Il est enjoué, grand rieur, impatient, présomptueux, colère, libertin, politique, mystérieux sur les affaires du temps; il se croit des talents et de l'esprit."

En passant, on a pu remarquer le RÉALISME de ce pittoresque, et avec quelle simplicité tranquille le délicat qu'est pourtant La Bruyère peint les mauvaises manières de son personnage. Les traits hardis, presque brutaux, sont faciles à relever; nous n'y insisterons pas. Rappelons seulement que ce réalisme est coutumier à notre classicisme et qu'on en trouve des manifestations nombreuses non seulement chez Molière, mais chez La Fontaine et Boileau.

Ce qui est plus particulier à La Bruyère, c'est la forme même de sa phrase, et l'allure générale de son style. Sans multiplier les observations techniques qui seraient ici déplacées, tenons-nous en à l'essentiel.

Rien à dire sur l'emploi exclusif d'un seul temps: le présent de l'indicatif est bien celui que réclame un portrait actuel.—Remarque plus importante: l'extrême rareté des propositions subordonnées (une ou six,—à faire trouver par les élèves); mais une série d'indépendantes ou de principales coordonnées. Donc construction très simple, telle que l'exige la vision même de La Bruyère. Ce n'est pas un caricaturiste simplificateur et puissant à qui quelques traits sommaires suffisent pour buriner une physionomie; sans se perdre dans les minuties, il peint par petites touches successives; il aboutit à un total plus qu'à une synthèse.

Le danger de cet art, c'est la monotonie. De fait, on ne lit pas du La Bruyère par chapitres entiers. Ici, du moins, il a varié dans le détail le procédé auquel il s'en tient presque exclusivement. Si elles répondent presque toutes à la même définition grammaticale (indépendantes—principales à l'indicatif présent), elles ont leur physionomie propre. Voici trois types d'énumération, par exem-

ple: 1° une série de compléments d'objets directs: Giton a le teint frais, le visage plein, etc; 2° une série de compléments à l'infinitif: Vous le voyez s'enfoncer... croiser... froncer... abaisser... etc—3° une série d'attributs: "Il est enjoué, grand rieur, impatient, présomptueux, colère, libertin, politique, mystérieux, etc.":—Voyez encore quelle variété grâce à l'emploi ou à l'omission d'une simple particule: deux verbes juxtaposés qui se suivent (il dort le jour, il dort la nuit), et voilà deux actions successives mais indépendantes l'une de l'autre; deux verbes coordonnés (il s'arrête et l'on s'arrête), et voilà deux actions dont la première commande aussitôt la seconde.

Ces remarques, déjà trop minutieuses sans doute, révèlent combien l'art de La Bruyère est savant. Peut-être même l'est-il trop et pouvons-nous dénoncer parfois quelque disproportion entre les sujets traités par le moraliste et le raffinement de sa composition et de son style. La forme commence à l'emporter sur le fond; et ce déséquilibre annonce la fin d'une grande époque.

Au portrait de Giton le Riche, La Bruyère oppose celui de Phédon le Pauvre, et les deux dessins ne prennent tout leur relief, tout leur sens que grâce à cette opposition. Nous donnons donc ici le portrait de Phédon. Nous ne pouvons le commenter en détail; il sera facile, en classe, de montrer que, construit d'une manière analogue, il n'est pas, pour ainsi dire, calqué sur celui de *Giton* et que La Bruyère a soigneusement évité, dans le contraste, un parallélisme trop rigoureux.

* * *

Phédon a les yeux creux, le teint échauffé, le corps sec et le visage maigre; il dort peu, et d'un sommeil fort léger; il est abstrait, rêveur, et il a, avec de l'esprit, l'air d'un stupide: il oublie de dire ce qu'il sait, ou de parler d'événements qui lui sont connus; et, s'il le fait quelquefois, il s'en tire mal; il croit peser à ceux à qui il parle; il conte brièvement, mais froidement; il ne sait pas écouter, il ne fait point rire. Il applaudit, il sourit à ce que les autres lui disent; il est de leur avis; il court, il vole pour leur rendre de petits services. Il est complaisant, flatteur, empressé; il est mystérieux sur ses affaires, quelquefois menteur; il est superstitieux, scrupuleux, timide. Il marche doucement et légèrement; il semble craindre de fouler la terre; il marche les yeux baissés, et il n'ose les lever sur ceux qui passent. Il n'est jamais du nombre de ceux qui forment un cercle pour discourir; il se met derrière celui qui parle, recueille furtivement ce qui se dit, et il se retire si on le regarde. Il n'occupe point de lieu, il ne tient point de place; il va les épaules serrées, le chapeau abaissé sur ses yeux pour n'être point vu; il se replie et se renferme dans son manteau: il n'y a point de rues ni de galeries si embarrassées et si remplies de monde où il ne trouve moyen de passer sans effort et de se couler sans être aperçu. Si on le prie de s'asseoir, il se met à peine sur le bord d'un siège; il parle bas dans la conversation, et il articule mal; libre néanmoins sur les affaires publiques, chagrin contre le siècle, médiocrement prévenu des ministres et du ministère. Il n'ouvre la bouche que pour répondre; il tousse, il se mouche sous son chapeau; il crache presque sur soi, et il attend qu'il soit seul pour éternuer, ou, si cela lui arrive, c'est à l'insu de la compagnie; il n'en coûte à personne ni salut ni compliment. Il est pauvre.

* * *

Sujets de devoirs:

—Faire, au goût du jour, le portrait du parvenu.

—On dit: L'argent ne fait pas le bonheur. Ne pourrait-on pas dire aussi justement: L'argent ne fait pas le mérite?

GAILLARD DE CHAMPRIS.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

(Novembre)

LE DESSIN GÉOMÉTRIQUE

La géométrie pure, dans ce qu'elle a d'abstrait et de théorique, ne relève pas du domaine primaire: hypothèse, généralisation, corollaires, ne seront abordables que plus tard, si l'étudiant a d'abord acquis force pratique dans l'expérimentation des applications usuelles. C'est d'ailleurs le chemin naturel qu'ont suivi les maîtres de la science: après avoir tablé sur des faits multiples et variés, on en est venu à établir des principes, à en déduire les conséquences. Au cours primaire, le dessin géométrique n'a pour objet que les applications pratiques les mieux saisissables de la géométrie. Il n'y a donc pas à fatiguer l'esprit des élèves par des théories et définitions arides, tirées des profondeurs scientifiques.

Le programme du cours préparatoire, conforme aux exigences de l'ordre naturel, ne comportera que des exercices simples, à la portée de l'âge encore tendre des enfants: pliage, découpage de bandes de papier (cahiers usagés provenant de leurs frères ou sœurs); arrangements décoratifs et constructions: billettes, bâtonnets (cure-dents), boutons ou jetons, dés, dominos. Initier les enfants aux formes géométriques usuelles les plus simples; faire copier quelques-unes de ces constructions. (Exercices froebeliens, Règlements du Comité Catholique, p. 91.).

Pour guider vos élèves dans ces arrangements et pliages, pour être compris et obéis, il vous faut un langage, vous servir de mots convenus: c'est ici qu'interviennent ces termes élémentaires sans longues phrases ni définitions; le geste de la main suffira pour indiquer la forme ou la direction d'une droite verticale, oblique, horizontale; et des parallèles. Le tracé au tableau noir pourrait intervenir afin de rendre plus concrète l'idée de cercle, de carré, de triangle. Vous revenez souvent sur ces quelques termes, peu nombreux mais fréquemment employés.

Ces mêmes notions et exercices sont continués au cours inférieur: l'idée, le mot, le geste, sans plus de définitions. Les tracés rapides d'entraînement de la main, plus nombreux, seront l'application des notions déjà reçues au cours précédent. On fera couvrir de petites surfaces, genre damier, par des hachures parallèles; ou encore, la surface des dessins d'objets, genre silhouette. En deuxième année, on introduira l'idée du cercle, puis de l'ovale horizontal, en procédant par objets vus des élèves; de même aussi la notion d'angle et de perpendiculaire. Les exercices de lettrage simple et filiforme, offriront aussi une application fréquente des premières notions reçues.

A l'occasion de revision des termes connus, on exigera, au cours moyen, quelques définitions courtes et expressives, qui en rendent bien le sens. L'idée d'angle droit, aigu, obtus sera graduellement amenée en troisième année, à l'occasion des principales figures géométriques: le rectangle, le parallélogramme, le carré, ainsi que le triangle rectangle, puis scalène et équilatéral. La quatrième année élargit encore le cadre des notions acquises, et toujours intuitivement. Ce sera ici, la série complète des figures géométriques (Règlements du Comité Catholique, p. 144), y compris le nom des lignes dans ces figures.

On pourrait avantageusement profiter de l'enseignement des figures, pour donner intuitivement aussi les premières notions de mesures par "le maniement de la règle portant divisions de pouces". La figure géométrique représentée avec grand carton ou papier découpé, sera mesurée, puis tracée sous la dictée du maître. Un point d'entente, établi entre le maître qui dicte et l'auditoire qui exécute, sera le terme approprié donné à chaque ligne ou angle de telle figure étudiée. Cette étude des mesures correspondrait en même temps au programme, prescrit en arithmétique, pages 126-127.

Le tracé des figures pourrait être plus rapide à main libre, sur papier quadrillé; mais dans le tracé à la règle avec mesure, le quadrillé n'est plus qu'un embarras.

C'est un véritable entraînement que cette initiation au tracé avec règle et mesures: la ligne sera soignée, légère d'abord; la mesure est prise à chaque extrémité et pointée, puis la règle ajustée exactement sur ces points marqués. Une fois la figure trouvée et bien délimitée, vous faites effacer les bouts excédants, puis repasser, grossir, les bonnes lignes. Les dimensions dictées par le maître dans la construction de la figure seront ensuite indiquées sur le dessin, en ayant soin de ménager la ligne de cote: une ligne fine pointillée, terminée par une pointe de flèche aux extrémités.

Après l'étude de l'échelle naturelle (de douze pouces au pied), on fera l'essai des échelles variables ou modifiées, réduites: 1°, à demi-grandeur, c'est-à-dire de six pouces au pied; 2°, au quart, c'est-à-dire de trois pouces au pied; 3°, au sixième, de deux pouces au pied. En quatrième année, on poussera l'étude des échelles variables jusqu'à réduction au huitième, et au douzième, c'est-à-dire de 1½ pouce et et de 1 pouce au pied.

A remarquer que ce travail de construction des figures géométriques avec mesure et réglage, n'aura pour but que l'étude des mesures et échelles, et ne comportent pas les calculs du toisé (mesurage), qui relèvent du cours supérieur.

Le programme de 5e et 6e année sera de reproduire avec échelle volante variable (bande de papier mobile sur laquelle est transcrite distinctement la proportion réduite), divers objets usuels et faciles, mais de dimensions plus étendues, qu'il faudra représenter à l'échelle réduite.

Deux procédés sont ici offerts au maître. L'un serait de faire tracer d'abord à vue, au jugé, le croquis de l'objet sur le cahier: deux ou trois vues géométrales, en observant quelque peu les proportions; puis, sur mesure prise de l'objet montré, la cote est indiquée sur le dessin. C'est là le véritable travail préparatoire pour relever ensuite sur le dessin à l'échelle variable. Le second procédé, plus facile, plus mécanique, serait employé pour initier les élèves à trouver la proportion donnée à l'échelle réduite: calcul qu'ils devront apprendre peu à peu, et trouver ensuite par eux-mêmes. Il consisterait à construire directement sur leur page, avec exactitude, les formes géométrales de l'objet mis sous leurs yeux, le maître dictant une à une les mesures que doivent prendre les élèves pour représenter l'objet. Il va sans dire que le maître, par devers lui, détermine à l'avance quel rapport donner à l'échelle dans l'exécution du dessin, en vue de remplir convenablement la page.

Le dessin terminé, la proportion de l'échelle réduite est ensuite donnée aux élèves ou trouvée par eux. De là, ils sont amenés à construire sur bande de papier, l'échelle volante réduite, qui sera de nouveau reportée au bas du dessin.

Le maniement des instruments de précision se réduit à peu de chose au cours supérieur: la règle, l'équerre, le compas, le rapporteur. Ils sont à l'usage du maître en 5e année, pour le travail d'en-

COURS INFÉRIEUR

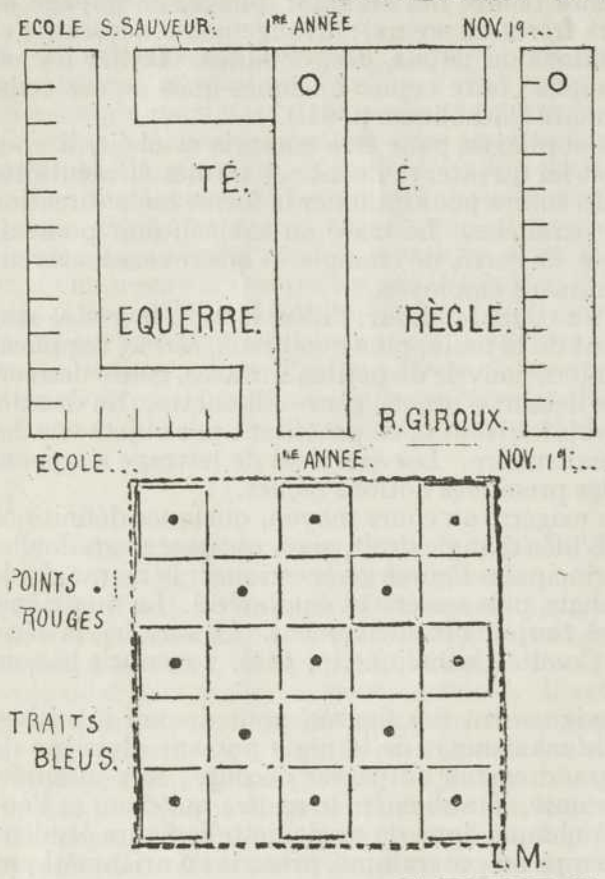

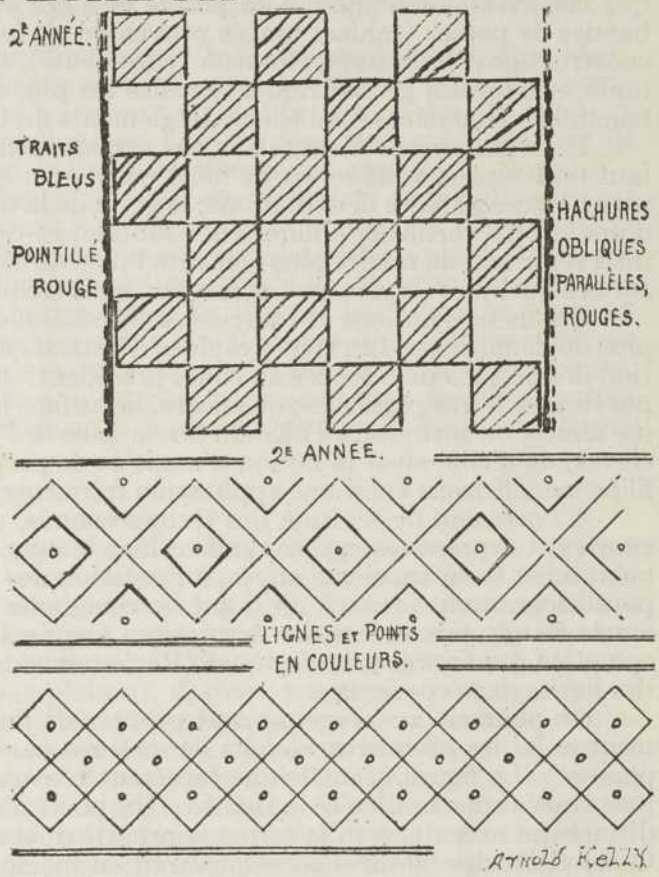

COURS MOYEN

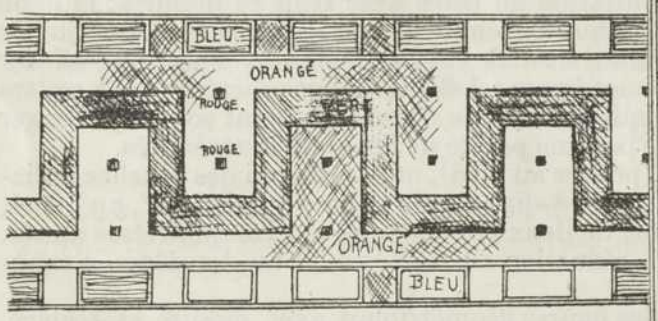

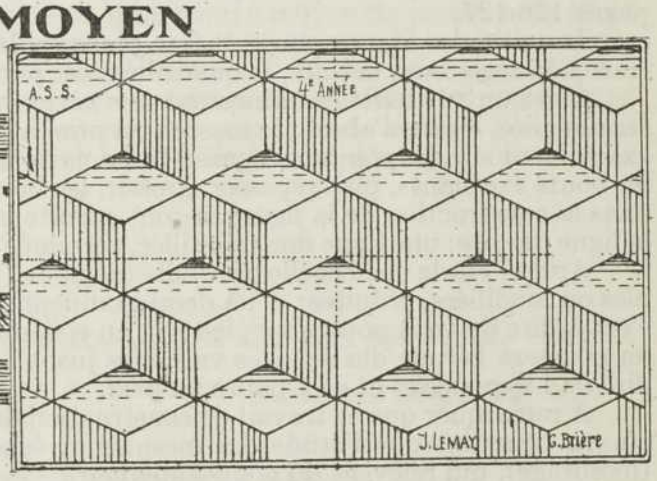

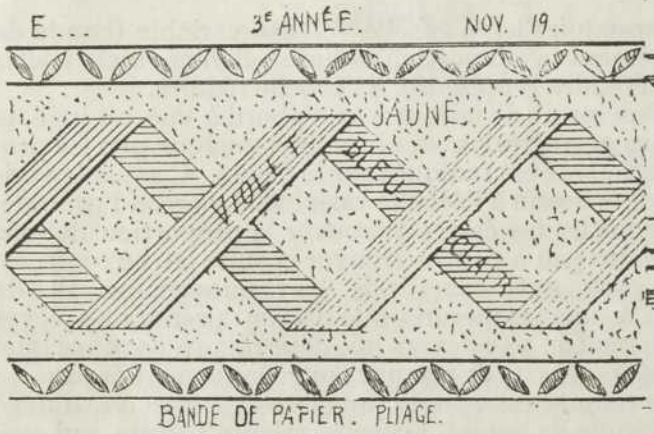

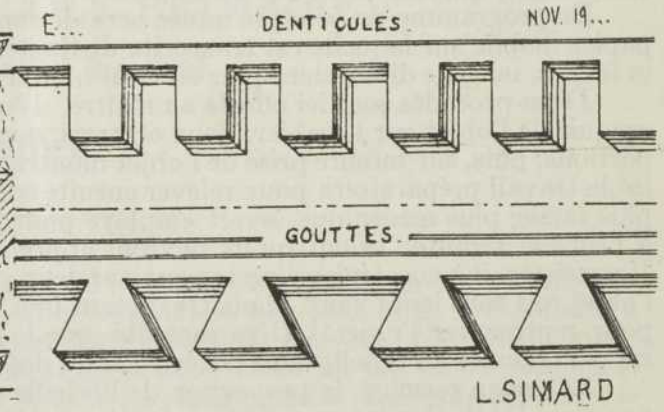

COURS SUPÉRIEUR

LORETTEVILLE. NOV. 19...

5E ANNÉE A. BÉDARD.

ÉCOLE 6E ANNÉE GEOMETRAL.

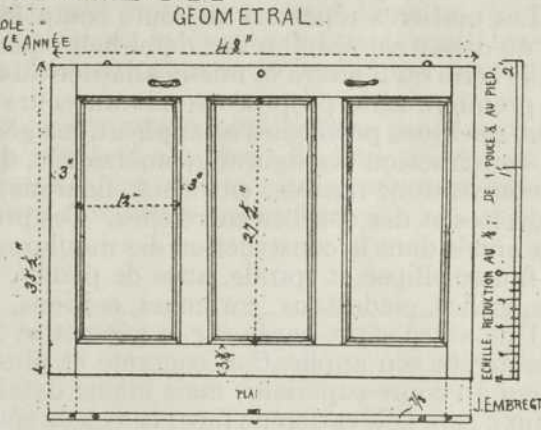

A.C. NOV. 19...

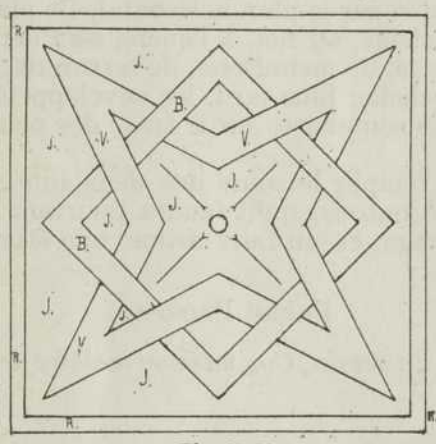

5E ANNÉE M. DE LAUNIÈRE.

ÉCOLE... NOV. 19...

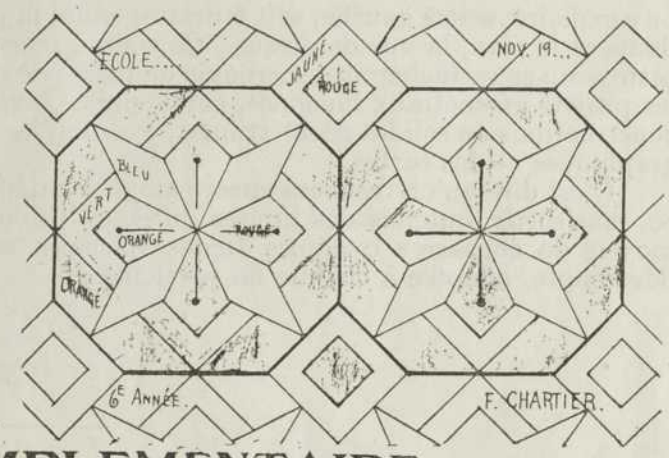

6E ANNÉE F. CHARTIER.

COURS COMPLÉMENTAIRE

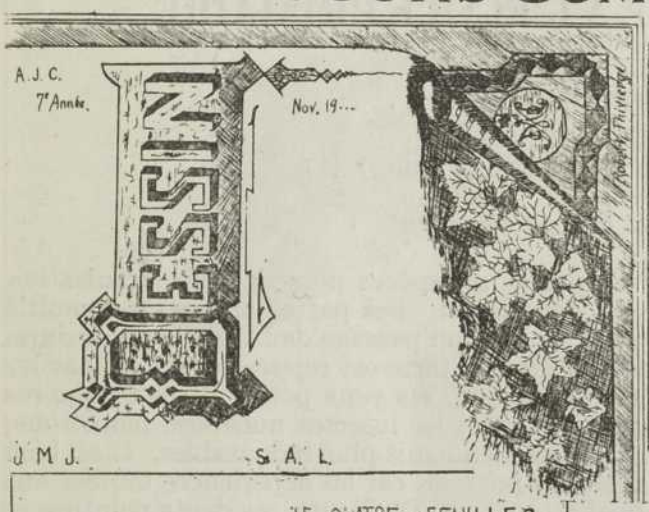

ACAD ST-JOSEPH. DESSIN DÉCORATIF NOV. 19...

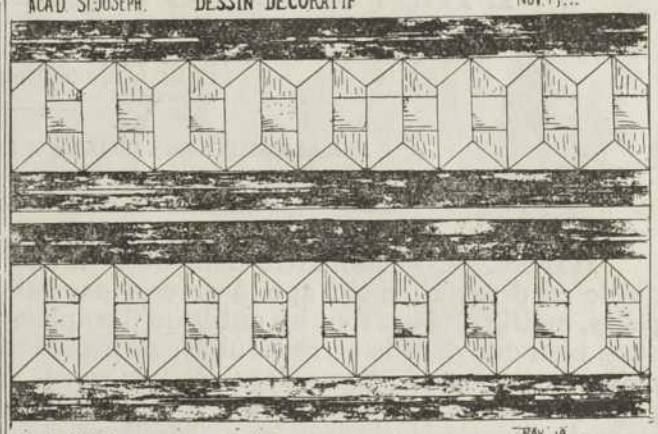

ACAD. ST-JOSEPH. BUVARD. NOV. 19...

LE QUATRE-FEUILLES

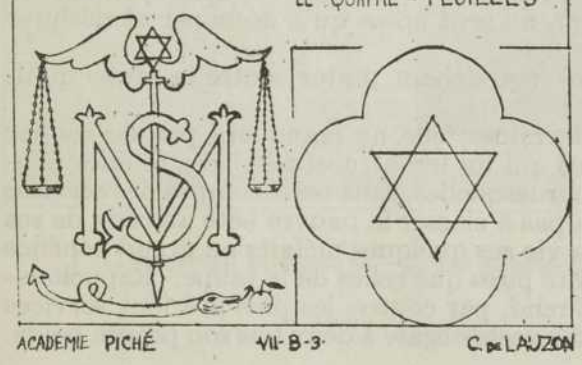

ACADEMIE PICHÉ VII-B-3 C. de LAUZON

Côté Coupe

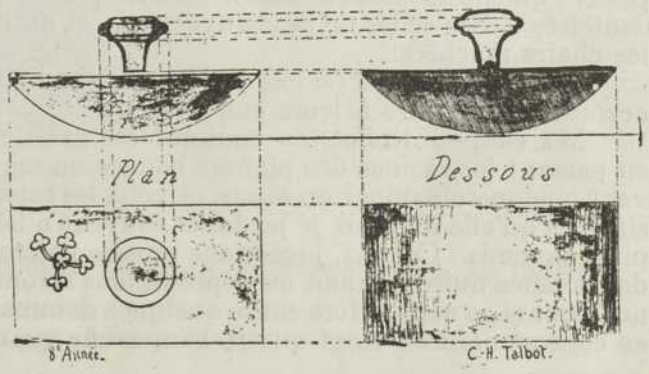

8e Année. C.-H. Talbot.

semble au tableau noir; mais en 6e, les élèves sont invités à se munir d'un compas peu coûteux, ajustable au crayon ordinaire.

Les matières réparties au cours complémentaire sont encore nombreuses, et cependant l'horaire du dessin est réduit à une demi-heure par semaine; force sera donc au professeur de faire choix de telle série qu'il croira la mieux adaptée aux besoins locaux, ou au but qu'il se propose d'obtenir. Une première série proposée serait un cours abrégé d'architecture, comprenant, comme préliminaires, quelques problèmes et applications géométriques usuels, avec les instruments de précision; puis, construction des figures géométriques, division du cercle en parties égales, avec application à l'ornementation: rosaces, entrelacs, fleurons; feront suite encore, les raccordements des courbes aux droites et des courbes entre elles. Ces premières notions trouveront leurs applications en huitième année dans la construction des moulures élémentaires, et des courbes industrielles au compas: ove, fausse ellipse et spirale, anse de panier, ogive, volute; puis, construction aussi de ballustres, vases, grilles, piedestaux, corniches, cordons, bases et entablements de colonnes.

Une autre série, basée sur la géométrie dans l'espace, serait l'étude des plans et projections qui trouvera son application concrète et plus pratique dans le dessin géométral des objets, déjà entrevu au cours supérieur, mais mieux détaillé et approfondi. La projection sur le plan vertical (le mur), sera l'élévation de face; la vue de côté, la coupe, seront dits projetées sur un plan de profil ou auxiliaire, soit à gauche, soit à droite; enfin, la projection sur le plan horizontal, (le plancher), donnera le plan, la vue de dessus. Ce travail relevé à l'échelle, au net, à l'encre, sera l'épure. A cette série se rattacheront les croquis de pièces de charpente, de menuiserie, de serrurerie; ensuite les projets géométraux imaginés, cotés, puis relevés à l'échelle; plus tard, les développements et constructions de solides géométriques; et enfin, les notions sommaires sur le tracé des plans topographiques et des cartes.

C'est dire qu'on trouvera encore ample matière pour remplir le cours des deux années, 7e et 8e, sans sortir toutefois des limites du cours primaire. Ajoutons, qu'il faudra pourtant trouver moyen de consacrer quelques leçons spéciales au lettrage, et en faire même une étude assez développée, adaptée à chaque fin particulière.

Frère Prosper,

Inspecteur du dessin, Commission scolaire de Québec.

L'HISTOIRE NATURELLE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

LES MAMMIFÈRES UTILES A L'AGRICULTURE (suite) (1)

LA TAUPE COMMUNE (*Talpa europoea*)

Maître.—Ce mammifère dont notre faune compte deux espèces possède une organisation qui le rend parfaitement apte à creuser des galeries dans le sol. Ses pattes antérieures, moitié pelles, moitié râteaux sont les outils qu'il emploie pour s'ouvrir un passage dans le sol le plus durci aussi bien que dans la terre meuble. A mesure qu'il avance, la terre est rejetée en arrière par les pattes postérieures. Son pelage est très court, sa tête conique, ses yeux petits et ses mâchoires garnies de 44 dents. La taupe est exclusivement carnivore et les insectes nuisibles, hannetons, cloportes, vers gris, chrysalides de papillons, etc. n'ont pas d'ennemis plus redoutables. C'est bien à tort qu'on l'accuse de se nourrir des tendres plantes du potager, car les expériences tentées ont prouvé qu'elle se laissera mourir de faim plutôt que d'y toucher. D'ailleurs, ses dents pointues et dentelées, telles celles de la chauve-souris et du hérisson, ne sont aptes qu'à découper et déchirer les chairs mâchées.

Paul.—Combien de fois pourtant j'ai entendu des maraîchers pester contre la taupe qu'ils accusaient de nuire à leurs cultures !

Maître.—En effet, en creusant ses galeries souterraines, elle ne manquera pas de couper en passant les racines des plantes bonnes ou mauvaises qui lui feront obstacle. Ses fouilles peuvent quelquefois ruiner un semis, et voilà les raisons pour lesquelles, sans tenir compte des services signalés qu'elle lui rend, le jardinier souvent n'hésitera pas à classer la pauvre bête au rang de ses pires ennemis. Celle-ci, jugée sans procès, paiera de sa vie ses quelques méfaits au grand bénéfice des insectes nuisibles dont les déprédations seront ensuite pires que celles de la taupe. Rappelons-nous que si ce mammifère cause quelques dommages, il rend, par contre, les plus précieux services en consommant en vingt-quatre heures une quantité d'insectes égale à deux fois son propre poids.

(1) Voir L'*Enseignement Primaire* d'octobre 1928.

LES RONGEURS (*Mammalia rodentia*)

Cet ordre comprend les mammifères dont les doigts sont mobiles et armés d'ongles, et dont les mâchoires sont munies de dents incisives taillées en biseau, de molaires à replis d'émail transversaux, et dépourvues de canines. A cet ordre appartiennent plus de la moitié des mammifères de l'Amérique du Nord.

Ces animaux sont de petite taille pour la plupart; leurs jambes postérieures, plus longues que les antérieures, rendent leur marche peu rapide en général. La plupart de ceux d'entre eux qui vivent dans nos demeures et dans nos champs, tels les rats, les mulots, sont absolument nuisibles. Certains autres, tels le lièvre, le lapin, nous fournissent une chair recherchée.

LES RONGEURS

1. L'écureuil commun.—2. La souris domestique.—3. Le rat domestique.—4. Le mulot.

LE RAT DOMESTIQUE (*Mus rattus*)

Ce petit rongeur a la peau fine et molle, le museau pointu, les yeux très vifs, la queue longue et presque sans poil. Ses dents incisives sont particulièrement aiguës et tranchantes. Il nous est

venu de l'Ancien Continent, à bord des navires, mais on le croit généralement originaire de l'Orient. Le rat se multiplie avec une extrême abondance et exerce partout où il se trouve de grands ravages. Les passages qu'il se creuse sous nos murs lui donnent accès dans les caves, les greniers où il se plaît à ravager les denrées qui y sont en réserve. De plus, il est reconnu que cet animal est le véhicule de plusieurs maladies graves, telles la peste, la trichinose, qu'il peut communiquer à l'homme et aux animaux.

Bref, aucun animal ne cause plus de dégâts dans nos contrées. Il importe donc qu'on débarrasse nos maisons et les alentours d'un hôte aussi dangereux. Les chats et certains chiens dits ratiers sont les ennemis naturels des rats, cependant, si ces derniers sont nombreux, il sera nécessaire de faire usage de pièges, ratières ou appâts empoisonnés pour les exterminer.

LA SOURIS DOMESTIQUE (*Mus musculus*)

Plus jolie que le rat, la souris est de beaucoup plus petite, puisqu'elle ne mesure que trois à quatre pouces de longueur. La petitesse de son corps lui permet de passer par les trous et les fentes des planchers et des murs en sorte que il est assez difficile de mettre les denrées à l'abri de ses pillages. Son genre de vie est assez semblable à celui du rat et, comme ce dernier, elle cause des ennuis partout où sa présence est signalée. Livrée à son cours naturel de reproduction, elle se multiplierait dans des proportions alarmantes puisqu'elle peut donner cinq ou six générations annuellement. Les chats, en en faisant leur nourriture, la tiennent en échec. L'usage des souricières et autres pièges ne manquera pas non plus de mettre nos provisions à l'abri des attaques de ce détestable rongeur.

LE MULOT (*Arvicola arvalis*)

Ce rongeur, l'hôte de nos champs et de nos vergers, a environ cinq pouces de longueur. Il possède un corps trapu, des pattes courtes une queue couverte de poil et relativement plus courte que chez le rat et la souris. Il gîte dans des terriers qu'il creuse dans les champs et se nourrit de grains. Il lui arrive souvent de faire des incursions dans les vergers et de ronger l'écorce à la base du tronc des arbres dont il cause ainsi la ruine. Ses déprédations dans les champs sont encore plus considérables et, lorsqu'il se montre en grand nombre, il devient un véritable fléau pour les moissons. Il faut, dans ce cas, recourir aux appâts empoisonnés pour les détruire. Si le nombre est peu considérable, l'usage des pièges ordinaires suffira.

L'ÉCUREUIL COMMUN (*Sciurus vulgaris*)

Ce joli petit quadrupède au pelage roux, aux formes élancées, se reconnaît vite à sa queue touffue qu'il tient généralement élevée en panache. C'est l'un des hôtes les plus charmants de nos forêts. Son œil vif, une ouïe très développée l'avertissent au moindre danger et c'est alors qu'il déploie une habileté et une souplesse vraiment extraordinaires. Rapide comme l'éclair, il disparaît, sautant de branche en branche, d'arbre en arbre, faisant des bonds considérables et souvent retombant à terre sans se faire le moindre mal. Vos yeux le cherchent dans les futaies où il vient de s'engager que déjà il s'est éloigné et vous pouvez entendre mais de loin son cri strident qu'il lance comme pour vous narguer.

Habile architecte, l'écureuil déploie dans la construction de son nid un art consommé. Dans sa forme générale ce nid ressemble à une boule et est placé sur les branches d'un arbre. Le fond en est constitué par de petites branches entrelacées et recouvertes de mousse; un dôme imperméable le recouvre et empêche la pluie d'y pénétrer. A la base et du côté du soleil levant se trouve l'ouverture principale; du côté opposé s'en trouve une autre qui sera utilisée si un ennemi vient surprendre l'écureuil dans son nid. Dans notre pays aux hivers longs et rigoureux le nid est généralement construit dans le creux d'un arbre.

Notre charmant petit rongeur se nourrit de noix, de graines, de cônes de pin, de bourgeons, etc. dont il fait, à l'automne, une ample provision. Alors, lorsque l'hiver sera venu, que tout disparaîtra sous la neige, que les grands arbres craqueront sous la morsure du froid, là, bien chaudement sur son lit de mousse, il dormira d'un lourd sommeil qu'il n'interrompra que pour grignoter de temps en temps les noix délicieuses qu'il a eu la prévoyance de mettre en réserve.

E. LITALIEN,

Inspecteur d'écoles.

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Novembre.—La journée ménagère à l'école primaire élémentaire

PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE	TROIS. ET QUAT. ANNÉES
8.45 Visite de propreté.—Notions d'hygiène: soin des cheveux, soin des dents.		
9.00 Explication du catéchisme: La leçon du jour de troisième et quatrième années. Toujours finir cette leçon par un trait de morale, de patriotisme.		
9.30 Lecture et exercices de langage	Exercice grammatical: recherche des noms féminins, etc., d'après le prog. du mois.	Préparation de la leçon de lecture. 8e, 9e, 10e, 11e leçons. Ens. ménager C.N. D.
10.00 Copie de mots choisis dans la lecture; recherche des syllabes et des voyelles.	Lecture, Analyse. Exercices de langage.	Étude de la grammaire, nom, sujet—noms composés—verbes avoir, être; accord avec le sujet.
10.30 Récitation des prières et du catéchisme sous un moniteur.	Exercice de langage écrit.	Lecture, les leçons préparées: 8e, 9e, 10e, 11e, leçons, Ens. Ménager, C. N. D.
11.00 Écriture au propre.	Écriture au propre.	Grammaire dans le texte et par le texte lu, enseignée par l'analyse logique et grammaticale.
11.20 Enseignement ménager proprement dit: 1e sem.: Coupe et confection: étude de l'outillage, matériaux de la couture, tenue de l'enfant à la lecon de couture. 2e sem.: Coupe et confection: Prise des mesures, étude du caleçon. 3e sem.: Coupe et confection: étude du caleçon (Suite). 4e sem.: Coupe et raccommodage; points appliqués au raccommodage.		
1.15 Préparation de la leçon d'arithmétique ou dessin.	Préparation de la leçon d'arithmétique ou dessin.	Leçon d'arithmétique: 1e sem.: Achat et vente des étoffes. 2e sem.: Prix de confection. 3e sem.: Dépenses pour les habits. 4e sem.: Épargne réalisée en confectionnant soi-même les habits.
2.00 Récitation du Catéchisme.	Récitation du catéchisme.	Rédaction tirée de la leçon d'ens. ménager du jour.
3.15 Histoire du Canada: Raconter aux élèves, sous forme de causerie: La quête des morts,—La Sainte-Catherine.—Les adieux de la Grise (Groulx).—Le vieux Hangar (Rivard). Avoir pour but de faire goûter cette bonne vie simple et pleine de charme qui tend de disparaître.		
3.45 Géographie économique: Le froment, les parties du Canada où l'on cultive surtout le blé. Les transformations industrielles du blé. Le riz—les pays producteurs. Les transformations et les usages du riz dans l'alimentation.		

DEUX GRANDES ÉPISTOLIÈRES : MADAME DE SÉVIGNÉ ET MADAME SWETCHINE

(Suite et fin) (1)

—Restons-en à cet adieu de madame de Sévigné et sous le charme d'une si persévérante finesse.

Au lieu d'étincelles jaillissant à toute phrase comme en madame de Sévigné, ce sont des perles que madame Swetchine a serties à tout endroit dans sa correspondance. Leur éclat plutôt calme que vif, fait mieux que de la gaieté à l'esprit, il fait de la lumière dans toute l'âme et de la richesse. Comme cette haute intelligence s'applique volontiers à des questions de métaphysique, les pensées qu'elle exprime demeurent plus actuelles à tous les temps et siéent complètement à toutes les âmes. Madame Swetchine badine peu, sans pour cela manquer d'être toujours angéliquement sereine. Elle a la faim perpétuelle d'étudier et de réfléchir; la vérité est sa vie, elle ne cherche que cela et s'y rend d'un instinct naturel et sûr. C'est justement par ce procédé que s'est accompli sa bienheureuse transition de l'Église russe schismatique à la Communion catholique, et avec quelle gratitude! Entendons-la: "C'est le seul jour de ma vie pour lequel j'aurais voulu naître. Il y a maintenant vingt-deux ans que, grâce à Dieu, j'appartiens à son Église; depuis, jamais une minute, une seconde où la pensée de ce miracle de la miséricorde n'ait excité en moi un égal mouvement de reconnaissance et de bonheur surhumain. Je suis romaine de toute la force d'adhésion d'une âme qui a erré longtemps sans appui." Ne peut-on pas dire comme de Pauline: "Elle avait trop de vertus pour n'être pas catholique"? puis, une fois catholique, elle avait trop d'élan pour ne pas monter de perfection en perfection. A certains chapitres de son histoire, on croit lire la vie des Saints. Les aumônes, les soins dévoués, l'abnégation toute pure, la souffrance physique et morale portée sous le courage d'un sourire persistant, les longues insomnies passées à méditer et à prier, l'attention fidèle à la présence de Dieu: tout cela est son programme quotidien. Il en résulte dans toute sa personne un prestige qui a grandement servi la Religion. Il en vient dans son style une saveur mystique et une force qui l'élèvent souvent au diapason de celui de Bossuet. Esprit de large envergure, cœur tout chaud de charité, elle nous tient des discours à la fois instructifs et émouvants. C'est un vrai réconfort de lire ses lettres, c'en est un deuxième de les relire. De chacune on peut extraire des maximes à encadrer.

Recueillons d'abord ses encouragements aux éprouvés: "C'est par la souffrance que le bon Dieu a été le plus homme, c'est par la souffrance que l'homme s'approche davantage de Dieu. C'est de bon matin que la douleur réveille ceux qui sont destinés à faire beaucoup de chemin dans la carrière de la vertu.—On ne se débarrasse jamais assez tôt des espérances qui trompent.—Se résigner, c'est mettre Dieu entre la douleur et soi.—Avoir beaucoup souffert, c'est comme savoir beaucoup de langues: cela permet de comprendre tout le monde.—Les châtiments de Dieu sont des bénédictions déguisées.—Il est des souffrances de toutes sortes, il n'est qu'un mal, un seul: le péché.—Notre confiance en Dieu, en sa bonté pour nous doit être telle que nous ne croyions qu'à l'utilité de ce qui est. Du moment où il nous trace une voie, croyons-la non seulement la meilleure, mais la seule bonne, et la plus douce paix couvrira toute souffrance."

—Il y a de quoi se faire un code de vie sérieuse avec des axiomes comme ceux-ci: "Ne perdons point le temps: il y a trop d'éternité dans chaque moment qui passe pour qu'on en fasse bon marché.—La paix, oui, le repos, non: il n'est pas de ce monde et n'en doit pas être.—La vie n'a pas assez de biens pour nous dédommager de l'oubli d'un seul devoir.—Le bonheur dans le devoir est d'en dépasser les limites.—La foi comme la bonté paraît davantage dans les occasions où elle semble moins obligatoire.—Après la grâce, ce qui donne le plus d'efficacité aux paroles pieuses, c'est la sainteté de celui qui les profère.—Le microscope donne un monde dans une seule goutte de rosée, il y a un monde aussi dans un instant de simple et profond recueillement.—Il faut être beaucoup seul pour rester soi.—L'occasion ne nous fait pas, elle montre seulement ce que nous sommes.—Que chacun ambitionne plutôt ce qui mérite le succès que ce qui l'obtient.—Tout événement extérieur est une fable dont la réalité n'est que dans le sens moral.—La grâce divine ne demande qu'une seule chose, le libre passage; l'étude du cœur qui l'invoque est de rechercher consciencieusement les obstacles de nature si diverse qui se mettent sur son chemin.—Pour voir loin, il faut voir de haut.—Rien ne nous fortifie autant que ce qui élève.—On n'est riche que de ce que l'on donne et pauvre seulement de ce que l'on refuse.—Rien ne sert autant notre bien-être que ce que nous faisons pour les autres.—La seule manière de l'emporter sur ses adversaires, c'est de valoir mieux qu'eux.—Quel ennemi a pu jamais nous faire plus de mal que nous ne nous en sommes fait, et ce n'est pas précisément d'amour que nous manquons pour nous-mêmes.—Plus l'essor de l'intelligence est rapide, plus la pensée s'agrandit et plus il faut que l'accroissement de la piété lui serve de lest et de contrepoids. Pourquoi tant de sublimes esprits se sont-ils égarés? C'est qu'avec de la droiture et moins d'orgueil qu'on ne le suppose, ils n'aimaient pas et l'amour seul les eût

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1928.

guidés.—L'homme peut se perfectionner autant que sa nature l'en rend susceptible, bien plus par l'action que par la spéculation dont les hauteurs ne lui apprendront jamais au delà des préceptes sublimes contenus dans la simple Oraison Dominicale.—L'optimisme est la plus douce manière de se tromper dans les choses humaines, où personne n'est sûr d'avoir raison.—La sérénité de l'âme, signe d'équilibre et de force, est de tous les arguments moraux du Christianisme, le plus invincible. —Il est un apostolat silencieux, un symbole vivant, une prédication incessante et persuasive: c'est le rayonnement naturel d'un contentement profond et véritable.—Enfants de Dieu, la joie que nous goûtons à son service, est, de tous les hommages, le moins suspect, le plus juste et le plus reconnaissant."

Cela fait beaucoup de citations, mais n'est-ce pas par ses propres paroles qu'on connaît mieux une personne? Madame Swetchine est bien là, dans chacune de ces sentences profondes, solides, lumineuses. Elle est encore dans cette définition de la prière par laquelle nous prendrons congé de notre bienfaisante amie: "La prière, c'est l'infini! un seul cœur qui s'élève vers Dieu comprend tous les cœurs; la prière, c'est l'éternité, elle embrasse tous les temps; la prière, c'est l'immensité, elle embrasse tous les lieux. Tout ce qui est, tout ce qui a été, tous les hommes dans la durée et dans l'espace, leur sort présent et futur, leur félicité, leur amour, leur vertu, tout cet infini des âmes et des cœurs se réfléchit dans l'humble et ardente prière comme le firmament se réfléchit dans l'onde ignorée du moindre ruisseau."

—Madame de Sévigné et madame Swetchine viennent de paraître avec leurs physionomies et leurs tons particuliers. Il aura suffi de cette rencontre pour nous faire d'elles une impression sinon complète, du moins précise et profitable. L'une nous amuse, l'autre nous édifie; chacune des deux excelle à sa manière et, pour les précieuses leçons données, chacune aussi mérite et retient notre prédilection.

L'ANGLAIS A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(D'après "La Classe en Anglais" des Frères de l'Instruction Chrétienne)

LESSON THREE.—*The third lesson*

GOING TO SCHOOL

The mother says:
"Children, it is eight o'clock.
The bell rings, hurry up.
Charles, here are your books.
Jane, here is the basket with your lunch in.
Good-bye, children; be good at school."
You see them in the picture.
They walk hand in hand.
Charles is a good boy, he likes to go to school, he likes to study.
Jane is fond of school, too.
God loves them: they are good.

Boy, listen to the heading of this lesson: *Lesson three.—The third lesson.*

N. B.—The class should be made to repeat those few words several times, in order to get the right pronunciation and the proper accent. Then some pupils may be called upon separately to read the same thing.—The same process should be followed for the reading of the text.

The title of the lesson is: *Going to school.*

What is the title of the lesson? The title of the lesson is: Going to school.

What lesson are we studying? We are studying the third lesson.

I.—*Conversation on the picture*

How many persons do you see in the picture?

In the picture *I* or *we* see six persons.

How many men do you see?—We do not see any man in this picture.

Are you sure you do not see any man in this picture? Look well.—Oh ! yes. One man is in the truck.

How many women do you see?—I see two women.

How many boys?—I see two boys.

And how many girls?—We see two girls.

How many persons did you say you saw in the picture?—I said that we saw *six* persons in the picture.

How many persons are there then?—There are seven persons.

Say something about the woman on the left.—That woman is walking on the sidewalk.

Is she walking alone?—No she is not walking alone.

Who is walking with her?—She is walking with a small girl.

Who is that small girl?—That small girl must be her daughter.

How are they walking together?—They are walking hand in hand.

How does the woman hold her daughter?—She holds her daughter by the right hand.

What else do you remark with the woman?—The woman carries a basket on her left arm.

Repeat what was said of the woman.—The woman is walking on the sidewalk; she is holding her little daughter with the right hand, and she carries a small basket on her left arm.

Where is the other woman?—The other woman is on the opposite side of the picture.

Is she walking?—No, she is standing.

Where is she standing?—She is standing on the sidewalk, near the fence.

What does she do there?—She is looking at two children, a boy and a girl.

Who are those children?—Those children must be her own children.

Say what you know of the second woman.—The second woman is standing on the sidewalk, near a fence; she is looking at her two children.

Do you know the names of those two children?—No, we do not know their names.

Listen to me; I shall tell you their names: The boy's name is Charles, and the girl is called Jane.

What is the girl's name?—The girl's name is Jane.

What is the boy's name?—Charles is the boy's name.

What are Charles and Jane?—Charles and Jane are brother and sister.

Where are the children going?—The children are going to school.

What tells you that they are going to school?—I know that they are going to school because Charles is carrying a school bag over his shoulders.

How is Charles dressed?—Charles wears a black suit, a pair of gray golf socks, a black pair of shoes, a white turned down collar and a gray cap.

What about Jane?—Jane wears a striped dress, white stockings, black shoes and a gray bonnet.

Does she carry anything?—Yes, she carries a small basket on her left arm.

Does she carry any books in her basket?—No, she does not carry any books in her basket.

What do you think she carries in that basket?—I think that she carries a lunch in her basket.

Is the lunch basket as heavy as the school bag?—No, the lunch basket is lighter than the school bag.

Where is the other boy?—The other boy is seen further up the street.

Where is he going?—He seems to be going to school.

How do you know it?—I know it by his dress and the bag he is carrying.

Is he carrying his school bag on the same side as Charles?—No, his bag is hanging on the opposite side.

Where is the man of the picture?—The man in the picture is in the truck.

What does he do?—He drives the truck.

What does the whole picture represent?—The whole picture represents a scene on a street.

At what time of the day do you suppose the scene to take place?—I suppose that the scene takes place in the morning.

Why do you suppose it?—I suppose it because I think that the children are going to school, and children go to school in the morning.

Besides the persons, do you see anything else on the picture?—Besides the persons, I also see a dog, two pigeons, one truck, three houses, many big trees and one small tree.

How many big trees can you count?—I can count seven big trees.

Where are those trees?—Those trees are planted on the side of the street, near the sidewalk.

What can you say about the dog?—The dog is sitting up; he looks at Charles and Jane go away for the day.

What does he seem to think?—He seems to think that he would like to go with them; he looks sorry to see them go.

Why is he sorry to see them go?—He is sorry to see them go, because he will have no one to play with.

How many houses do you see at the left of the picture?—At the left of the picture I see two houses.

Are you sure that you see two houses?—One is a regular house, the other is a barn.

Say something about the house.—The house is a two-story building; it has a large gallery in front. I see one door, three windows. I also see the roof of the house and that of the gallery.

What do you see in front of the house?—In front of the house I see the fence.

What name do you give to such a fence?—I do not know.

Listen well.—*This fence is called a picket fence.*

Why is it called a picket fence?—It is called a picket fence because it is made of pickets.

Where is Charle's house?—Charle's house is on the other side of the street.

What can you say about it?—I cannot say much about it; it seems to be something like the one on the other side of the street.

Who is standing in front of it?—The mother of Charles and Jane is standing in front of it.

Is the day cold or warm?—The day is warm.

Is it nice outside?—Yes it is nice and sunny outside.

How do you know that it is sunny?—I know it by the shadow cast by Charles, Jane and the other persons and things of the picture.

What makes you say that the day is warm?—Everybody is dressed lightly.

Do you prefer a warm day to a cold one?—Yes I prefer a warm day to a cold one.

(*à suivre*)

FR. I. C.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

L'Évangile

Entrez le dimanche, vers dix heures et demie, dans une église de village, bâtie dans un enclos bénit, tout peuplé de tombes; entrez, dis-je, au moment où le prêtre, revêtu de l'aube sacrée, lit à son auditoire l'Évangile du jour en français. Hommes et femmes, jeunes et vieux, grands et petits, tous, quels que soient leur âge et leur condition, ont les regards tournés vers le prêtre, qui laisse tomber lentement les paroles évangéliques de la chaire sainte. Je ne sais quelle lumière nouvelle brille dans les yeux des moins instruits, des moins intelligents même. Ce ne sont plus de pauvres laboureurs épuisés par le travail de chaque jour, et n'ayant une âme que pour penser aux besoins matériels de leur corps. On dirait que tout à coup ils se sont souvenus de leur origine céleste, et qu'ils se sont sentis enfants de Dieu

Le récit des plus grands miracles qu'a faits le Christ les ravit sans les étonner. Les œuvres de Dieu, même les plus merveilleuses, semblent avoir quelque chose de familier pour eux. Les paraboles, pleines de mystère, n'en ont pas pour ces pauvres gens accoutumés au langage des champs; ils en pénètrent le sens avec une satisfaction naïve. Tout y est emprunté à leur vie rustique, aux images que leur offrent leurs travaux de tous les jours. Rien de trop élevé pour ces hommes simples dans la doctrine qu'a enseignée le fils de Marie: ils comprennent avec leur cœur. D'ailleurs, cette morale, en apparence si rude aux riches, n'a que des bénédictions pour eux.

D'après SYLVESTRE de SACY.

LANGUE FRANÇAISE

École primaire élémentaire

COURS INFÉRIEUR

DICTÉES

I

Dictée orale ou écrite de mots, de phrases ne renfermant que les éléments étudiés en lecture.

Exercices sur les voyelles doubles. *Oi, oie, — ia, ié, iez, ier, — iè, iai. — La loi divine, — une boîte de bonbons, — Viala garde les oies, — étudiez la leçon, — le panier du fermier, — un enfant niais.*

II

La semaine prochaine, le maçon bâtira la maison de mon oncle. Les oiseaux bâtiront leurs nids. Le colibri a les yeux noirs et étincelants; son bec est long et un peu courbé.

EXERCICES.—Qu'est-ce qu'une semaine? Indiquez les jours qui composent la semaine. Combien de semaines dans un mois? dans un an? — Que fait le maçon? le serrurier? le menuisier? le charpentier? le peintre? le plâtrier? — Trouvez les adjectifs de la dictée. — Citez dix objets masculins: longs, ronds, minces. — Conjuguer *bâtir* au futur, à toutes les personnes.

III

L'a grave

L'*a* est généralement grave quand il porte l'accent circonflexe ou qu'il est suivi de *ss*.

âne — bât — bâton — bâche — câble — fâcherie — grâce — hâte — mâche — pâte.

Basse — tasse — lasse — cassis — passement — tassement — grasse — nasse — passe.

EXERCICES DE PENSÉE ET DE LANGAGE

1. Donner aux verbes indiqués un sujet et un complément:

Laver.....Maman lave la vaisselle.
Limer.....Le serrurier a limé la clef.
Coudre....Le tailleur coud un vêtement.
Ranger....Grand'mère range son linge.
Préparer...J'ai préparé le déjeuner.

2.—Trouver cinq mots indiquant une idée de chaleur, et composer une petite phrase avec chacun d'eux:

Brasier, feu, flamme, rôti, incendie.

Trouver cinq mots indiquant une idée de froid, et composer une petite phrase avec chacun d'eux:

Bise, glace, gelée, neige, onglée.

RÉCITATION

LE HOUX

Par le houx épineux un jeune enfant blessé
A son père, en pleurant, racontait sa disgrâce:
"Ce maudit arbrisseau, de dards, tout hérissé,
Dans ce joli bosquet devrait-il trouver place?
A quoi cela sert-il? A piquer les passants!
— A donner quelquefois des leçons de prudence;
A vous prouver, mon fils, par votre expérience,
Qu'il faut s'éloigner des méchants."

(BRESSIER).

Expliquer les mots: *disgrâce, arbrisseau, dards, bosquet.*
Leçon de choses sur le *houx* et les *arbrisseaux*
Faire raconter cette fable en prose.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

LE CULTIVATEUR

Le cultivateur endure le froid et le chaud pour labourer, pour semer, pour récolter. Sans lui, nous n'aurions ni le pain, ni les légumes. C'est lui qui nous donne encore la viande, le lait, le beurre, le fromage, les œufs, les fruits, le lin et le chanvre.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS. — Le *cultivateur* est l'habitant de la campagne. Comment appelle-t-on l'habitant de la ville, de la cité ? le *citadin*. — *Endure*. Souffre patiemment, avec courage. — Le *froid* et le *chaud* ? En quelles saisons fait-il froid, fait-il chaud ? — Le *pain*. Est-ce donc le cultivateur qui fait le pain ? Pourquoi n'aurions-nous pas de pain sans lui ?

EXERCICES. — Copiez la dictée au pluriel: *Les cultivateurs...*

Trouvez cinq phrases commençant par: c'est. ., qui...

Trouvez un adjectif qui convienne à chacun des noms de la dictée, à partir de *pain: le pain est... la viande est...*, etc.

II

L'ÉCONOMIE

Franklin disait un jour à un jeune ouvrier qui se plaignait de sa misère: "Mon ami, je vais t'apprendre le secret d'avoir constamment de l'argent dans ta poche: dépense toujours un sou de moins que tu ne gagnes. Peu à peu ton gousset se remplira, les créanciers ne te tracasseront plus; tu seras vraiment un homme, car tu seras indépendant."

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Franklin*. Homme d'État et savant américain (1706-1790).—*Ton gousset*. Petite poche dans laquelle on met quelquefois sa montre ou son porte-monnaie. — *Se remplira*. Tu auras de l'argent. — *Les créanciers*. Ceux à qui l'on doit de l'argent. — *Indépendant*. Quel est le contraire de cet adjectif ? — Le conseil de Franklin est-il difficile à suivre ? Que ferez-vous de l'argent que vous économiserez ?

III

JEUNE FILLE ÉGARÉE DANS LA FORÊT

L'enfant prêta l'oreille pour tâcher de saisir quelque bruit d'habitation prochaine; elle n'entendit que les sourdes rumeurs qui courent les bois à la chute du jour. Elle monta sur un tertre et ne vit autour d'elle qu'un vaste océan de verdure. Elle marcha longtemps encore à la garde de Dieu. Quand, de guerre lasse, elle voulut revenir sur ses pas, il lui fut impossible de reconnaître les sentiers par où elle était passée; bien qu'elle n'eût pas encore quitté l'horizon, la forêt se remplissait déjà d'ombre et de mystère. Les oiseaux ne chantaient plus, les papillons du soir battaient l'air de leurs ailes cotonneuses, le sinistre concert de certains oiseaux commençait. C'est surtout à cette heure que l'abandon, la tristesse et la solitude pèsent de tout leur poids sur l'âme des infortunés. Découragée d'ailleurs, n'en pouvant plus, la pauvre petite se laissa tomber sur l'herbe et ses larmes coulèrent de nouveau.

Jules SANDEAU.

EXPICATION DE MOTS. — Que veut dire le mot *rumeur* ? Que signifie cette expression: *De sourdes rumeurs courent les bois* ?

Qu'est-ce qu'un *tertre* ? Que signifie *de guerre lasse* ?

EXERCICES DE PENSÉE ET DE LANGAGE

L'élève trouvera le contraire des adjectifs suivants:

Vrai, laid, lourd, large, fort, froid, ennuyeux, joyeux, vide, vieux.

CONTRAIRES.—*Faux, beau, léger, étroit, faible, chaud, amusant, triste, plein, jeune* ou *nouveau* ou *neuf*.

L'élève fera entrer dans une petite phrase l'adjectif donné et l'adjectif trouvé:

Le récit que nous avons entendu est *vrai*, mais ce que tu viens de raconter est *faux*.

Le chien du voisin est *laid;* celui de M. François est *beau*.

Quoique son sac soit très *lourd*, le facteur marche d'un pas *léger*.

Avant le moulin, le ruisseau est *large* et peu profond, mais après il est *étroit*.

L'homme est *fort*, l'enfant est *faible*.

Après les pluies, le temps est devenu *froid;* nous espérons qu'il sera plus *chaud* vers la Saint-Martin.

RÉCITATION

LE LIERRE ET LE CHÊNE

Autour d'un chêne séculaire
Au feuillage majestueux,
Une jeune tige de lierre
Montait en festons gracieux.

Liée à la robuste écorce,
Aux rameaux de l'arbre géant,
Sa faiblesse, changée en force,
Bravait tous les assauts du vent.

Mais un jour, triste conseillère,
La voix de l'orgueil s'éveilla:
— Je suis bien bon, se dit le lierre,
De rester assujetti là !

Qu'ai-je besoin de ce vieux chêne?
C'est lui qui retient mon essor !
Soyons libre, brisons ma chaîne :
Etre libre, c'est être fort. —

Sans délibérer davantage,
Le lierre a quitté son appui.
Hélas ! deux jours après, l'orage
L'avait balayé devant lui !

L. T.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

LETTRE DE REMERCIEMENT

Vous avez reçu de votre oncle un livre à l'occasion de votre fête de naissance. Vous le remerciez.
Vous lirez le livre et suivrez les bons conseils qu'il renferme.
Vous le conserverez avec soin et le verrez toujours avec plaisir.
Derniers mots de remerciement et d'affection.

SUJET TRAITÉ

Mon cher oncle, je vous remercie de tout mon cœur du beau livre que vous m'avez envoyé pour mes étrennes. Ma surprise a été bien grande et ma joie bien vive en ouvrant le paquet que m'a remis le facteur: je ne m'attendais pas à un cadeau si beau et si précieux.

J'ai déjà lu les premiers chapitres de mon livre; j'en aurai bientôt lu tous les autres: l'ouvrage est, en effet, très amusant et très intéressant. Il est de plus illustré d'images tout à fait jolies.

Il y est question d'un petit garçon dont on raconte l'histoire, et se trouve rempli de bons conseils et de bons exemples que je me propose de suivre et d'imiter; ce petit garçon a justement le même âge que moi.

Soyez sûr que j'aurai bien soin de mon beau volume. Quand j'ai fini d'en lire quelques chapitres, je le range dans mon armoire, à côté de mes prix de la dernière distribution.

Encore une fois, mon cher oncle, je vous remercie et vous embrasse bien tendrement.

Votre neveu,

HENRI.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

L'ILE-AUX-COUDRES

L'Ile-aux-Coudres, une des plus petites îles du fleuve Saint-Laurent, jouit d'une réputation que lui envie plus d'une de ses sœurs voisines. Les habitants des rives environnantes aiment ce coin de terre isolé, paisible, solitaire et le regardent comme un lieu privilégié. Pourquoi cette *prédilection*, je devrais dire cette *partialité* ? Serait-ce à cause de la gracieuse beauté de ses paysages, de son site pittoresque au pied des grandioses montagnes du Nord qui la dominent? Est-ce à cause des mœurs patriarcales, de l'hospitalité antique de ses habitants, qui, mieux que partout ailleurs, ont conservé le type des anciens Canadiens? Ou plutôt ne serait-ce pas à cause des pieux souvenirs qui s'y rattachent? Le peuple se rappelle-t-il que cet îlot est un terrain sanctifié; que c'est sur ce rocher que fut célébrée jadis la première messe qui ait été dite au Canada; que, depuis ce jour, il est devenu comme l'autel de la patrie? Il y a sans doute un peu de tous ces motifs dans le *culte* de *prédilection* qu'on a voué à cette île.

H.-R. CASGRAIN, ptre.

(*Une excursion à l'Ile-aux-Coudres*).

II

VERS L'ILE-AUX-COUDRES

Le vent a fraîchi depuis le matin et soulève les vagues, qui blanchissent au large, mais cette forte brise nous assure un beau temps pour toute la journée. Nous serons *ballottés* passablement dans la traverse; toutefois soyez sans crainte, car le pilote qui tient la barre, Charles Gagnon, est un vieux marin d'une expérience consommée. Depuis quarante ans qu'il navigue dans ces *parages*, il n'est pas un port qu'il n'ait fréquenté, pas une anse où il n'ait jeté l'*ancre*. Tous les écueils lui sont connus, et il peut vous dire les différentes directions des courants et des *raz de marées* à chaque heure du jour. Il sait tous les caprices du vent, et il prévoit les variations de l'atmosphère avec une sagacité toujours surprenante.

H.-R. CASGRAIN, ptre.

(*Une excursion à l'Ile-aux-Coudres.*)

III

EN APPROCHANT DE L'ILE-AUX-COUDRES

A mesure que nous approchons de l'Ile-aux-Coudres, les montagnes du Nord grandissent au-dessus de nos têtes comme d'énormes geants qui menacent de nous écraser. En face de nous, les caps s'ouvrent pour former la vaste *anfractuosité* de la baie Saint-Paul, au *fond* de laquelle se précipite la rivière du Gouffre qui tombe de *cascade en cascade* du haut de ces montagnes. En remontant vers Québec, voici d'abord les Câpes Raides: ce sont les pics les plus élevés qu'on aperçoive. Plus loin, voici l'embouchure de la petite rivière Saint-François, qu'indique ce long *promontoire*. Enfin, tout au loin, par delà le cap Maillard et fermant l'horizon, s'avance la tête bleuâtre du cap Tourmente.

H.-R. CASGRAIN, ptre.

(*Une excursion à l'Ile-aux-Coudres.*)

IV

EN ARRIVANT A L'ILE-AUX-COUDRES

L'Ile-aux-Coudres qui, de la côte du sud, n'apparaît que comme une ligne d'un bleu plus foncé que celui des Laurentides, se dessine maintenant devant nous avec ses rangées de maisons sur le bord de la grève, ses anses, ses promontoires, ses coteaux plantés d'arbres toujours verts. Nous longeons les longues files de perches qui forment l'enceinte de la pêche aux marsouins. *La mer devient plus rase*, et enfin notre chaloupe jette l'ancre au rivage de l'Islette.

H.-R. CASGRAIN, ptre.

(*Une excursion à l'Ile-aux-Coudres.*)

EXPLICATIONS

Dictées I:—Expliquez les mots: *culte, prédilection partialité.*

Dictées II:—Que signifie les expressions *ballottés, ancre* (un homonyme de ce mot), *raz de marées*?

Dictée III:—Rendre compte des expressions: *anfractuosité, fond* (pourquoi sans *s* ici), *cascade en cascade* (pourquoi au singulier?), *promontoire.*

Dictée IV:—Qu'entend dire l'auteur quand il écrit: *la mer devient rase*?

Attirez l'attention des élèves sur la cérémonie qui eut lieu à l'Ile-aux-Coudres, dimanche, le 23 septembre dernier, à l'occasion de l'inauguration d'une croix commémorative par Son Éminence le cardinal Rouleau, à l'endroit même où fut dite la première messe au Canada, le 7 septembre 1535. Voir dans la présente livraison de *L'Enseignement Primaire* le compte rendu de cette fête.

RÉCITATION

EFFET DE NEIGE

Il a neigé la veille, et tout le jour il gèle.
Le toit, les ornements de fer et la margelle
Du puits, le haut des murs, les balcons, le vieux [banc
Sont comme ouatés, et dans le jardin tout est blanc.
Le grésil a figé la nature, et les branches
Sur un doux ciel perlé dressent leurs gerbes [blanches.
Mais regardez. Voici le coucher du soleil:
A l'occident plus clair court un sillon vermeil;
Sa soudaine lueur, féerique, nous arrose,
Et les arbres d'hiver semblent de corail rose.

François COPPÉE, poète français.

Margelle: pierre qui forme le rebord des puits.
Grésil: chute de petits grains de sable.

COMPOSITION

SUJET A TRAITER

LETTRE A UNE COMPAGNE QUI VIENT D'ÉCHOUER AUX EXAMENS DU BUREAU CENTRAL

SUJET TRAITÉ

Condoléances d'usage.
Il ne faut pas cependant se laisser aller au découragement.
Vous l'engagez à se remettre promptement au travail afin de réparer son échec le mieux possible.

Chère amie,

Ton petit mot m'annonce ta déconvenue, et je m'empresse de t'écrire pour te dire que je partage ton ennui et pour t'assurer de ma bonne amitié.

Ton travail avait été si persévérant, si assidu cette année, que tu paraissais bien prête pour cet examen, et tu ne peux mettre ton échec que sur le compte d'une mauvaise chance. Que veux-tu, ma chère amie, nous savons que dans les examens il entre beaucoup de chances. Tant mieux si elles sont bonnes, tant pis si elles sont mauvaises; l'important est que nous ayons bien travaillé, car nous avons alors un "acquis" que nous retrouverons tôt ou tard.

Ne te décourage donc pas et reprends tes études, comme si de rien n'était. L'amour-propre reçoit bien une petite blessure, mais je te sais au-dessus de ces sentiments assez mesquins, et je suis sûr que nous aurons bientôt la satisfaction que méritent ton travail sérieux et tes efforts continus.

Tu m'as dit que tu avais échoué à cause de l'arithmétique. Puisque tu sais quel est ton point faible, le mieux est de te fortifier

sur cette spécialité. Fais beaucoup de problèmes, repasse les règles sur les fractions, le système décimal, ne crains pas de dire que tu ne comprends pas quand tu te trouves devant des problèmes compliqués, pour que ta maîtresse puisse te donner les explications nécessaires.

Mais je te donne des conseils, alors que tu sais aussi bien que moi ce qu'il faut faire. Ne vois dans tout ceci que ma bonne amitié pour toi et le désir que j'ai de voir tes efforts couronnés de succès.

Allons, bon courage, chère amie, et à bientôt, j'espère.

Je t'embrasse affectueusement,

Ton amie sincère,

MARGUERITE.

École primaire complémentaire

DICTÉES

I

LES FRUITS DE L'ÉTUDE

Étudiez: l'étude suppléera à la stérilité de votre esprit, qui acquerra les qualités qui lui manquent. Elle multipliera vos idées, les diversifiera, les rendra plus distinctes. Elle dissipera les ténèbres de l'ignorance que vous avez apportée en naissant; elle corrigera les faux préjugés que pourra avoir laissés le peu d'instruction que vous avez reçu. Elle procurera à vos pensées et à vos raisonnements la justesse et l'exactitude voulues. Elle vous habituera à disposer dans un ordre et un arrangement convenables les matières qu'on vous aura données à travailler. Elle vous présentera pour guides et pour modèles les hommes les plus savants et les plus sages, et ces hommes seront pour vous comme des phares qui éclaireront la voie. L'étude ne bornera pas là son utilité: elle purifiera vos mœurs, apaisera la fougue de vos passions; elle vous donnera un ton et des manières qui agréeront à tout le monde; par elle, enfin, vous acquerrez un jugement sain, vous lierez société avec les gens d'esprit, vous apprécierez leurs ouvrages et vous vous glorifierez de vous trouver au milieu d'eux et de prendre part à leurs entretiens.

II

LE POÊLE

C'est l'âme de la maison. S'il éteignait ses feux, s'il ne mettait plus au toit son panache de fumée, si son ronflement sonore se taisait soudain, soudain la maison serait morte. "Foyers éteints, familles éteintes." Aussi bien que l'âtre, mieux encore peut-être, le poêle canadien garde les traditions ancestrales.

A ceux qui savent allumer leur pipe avec un tison, et qui aiment à fumer, en songeant, devant la porte du poêle, ce dieu du logis est d'aussi bon conseil que le feu de cheminée.

Au coin de l'âtre, on se prend parfois à rêver, à construire des châteaux en Espagne, et tout s'effrondre, hélas ! avec le tison qui croule, s'envole avec la bluette qui monte, s'évanouit avec l'étincelle qui meurt. A la porte du poêle, il faut penser, et c'est au bâtiment de projets plus solides qu'on travaille. Car le poêle est grave, le poêle est sage, le poêle n'invite pas aux vaines rêveries. Les chimères qu'évoque la chanson de l'âtre déplaisent à ce vétéran; il étouffe ces voix du feu, frivoles et légères, qui, dans les cheminées ouvertes, fredonnent, silent, crépitent, et font entre les chenets un concert de caprice et de fantaisie; il les fond toutes en un ronflement sévère.

ADJUTOR RIVARD.

(*"Chez nous"*.)

LECTURE ET RÉCITATION

LA JOIE

Ne la cherchez pas dans le rire impie,
Où l'homme taré verse tout son fiel;
Souvent dans les pleurs, le rire s'expie,
La joie est sans crime et fille du ciel.

N'allez pas surtout confondre la joie
Avec les hourrahs d'un peuple égaré;
C'est l'enfer jaloux qui salit sa proie,
Trop divine encor, trop noble à son gré.

La joie est tranquille, elle est innocente,
Affable au dehors et pure au dedans;
Elle a pour le mal une horreur puissante,
Elle a pour le bien des désirs ardents.

Rien ne lui vaut mieux que le sacrifice
Offert de grand cœur et dès le matin;
Plus d'un l'a goûté au fond d'un calice,
Plus d'un l'a perdue au soir d'un festin.

La joie ennoblit autant qu'elle enivre;
Elle garde à l'homme un fonds de fierté;
Sur l'échafaud même elle peut le suivre
Montrant au martyr l'immortalité !

P. FOUGERAY, S.J.

Phrases à corriger

1. L'auteur est étonné que, sortis de cette crise fatale où des idées avaient fait des progrès si funestes à l'état social, il n'y ait pas encore des peines rigoureuses contre ces hommes pour qui ravager et anéantir est devenu un besoin.

2. Je ne me flatte pas, mais je me suis efforcé de réussir; c'est pourquoi je vous prie de me rendre justice, comme je crois la mériter.

3. Aristide se montra juste dans toutes les occasions, vertu qui est devenue bien rare depuis le temps où on ne compte plus des Aristides.

4. Devant Dieu soit l'âme de monsieur le comte de Gabalis que l'on vient de m'écrire qui est mort d'apoplexie !

5. Ayant aujourd'hui si peu de fortune, je ne pense pas qu'elle m'aime tant qu'elle le dit: au reste c'en est une pour moi, plus grande que je ne pouvais l'espérer.

6. Cette révolution se rapporte avec cet âge où la révolution athénienne, semblable à un flambeau prêt à s'éteindre, projeta des vives clartés.

7. Je chante pour oublier mes angoisses et ma lassitude; si la première ou seconde chanson ne me raniment pas, je le suis par la quatrième ou cinquième.

8. J'ai entendu dire que votre mémoire, qui a obtenu le suffrage de nos plus grands savants, devait paraître dans ceux publiés par l'Institut royal de France.

9. J'ignorais si le commandant ou vous devait apporter les ustensiles dont nous avions besoin pour nous former des cabanes.

10. N'attendons pas que la mort se vienne présenter à nous pour implorer la miséricorde de Dieu.

CORRECTIONS

1. L'auteur est étonné que, sortis de cette crise fatale où des idées de destruction avaient fait des progrès aussi funestes à l'état social, nous n'ayons pas encore porté des peines rigoureuses contre ces hommes pour qui ravager et anéantir sont devenus un besoin.

2. Je ne me flatte pas de réussir, mais j'ai fait tous mes efforts pour cela; c'est pourquoi je vous prie de me rendre justice, comme je crois le mériter.

3. Aristide, dans toutes les occasions, se montra plein de justice, vertu qui est devenue bien rare depuis le temps où l'on ne compte plus d'Aristides.

4. On vient de m'écrire que monsieur le comte de Gabalis est mort d'apoplexie. Dieu veuille avoir son âme !

5. Ayant aujourd'hui aussi peu de fortune, je ne pense pas qu'elle m'aime autant qu'elle le dit; au reste, c'est pour moi un bonheur plus grand que je ne pouvais l'espérer.

6. Cette révolution se rapporte à cet âge où la République d'Athènes, semblable à un flambeau près de s'éteindre, projeta de vives clartés.

7. Je chante pour oublier mes angoisses et ma lassitude. Si la première ou la seconde chanson ne me ranime pas, je suis ranimé par la quatrième ou par la cinquième.

8. J'ai entendu dire que votre mémoire, qui a obtenu les suffrages de nos plus grands savants, doit paraître dans les mémoires que doit publier l'Institut de France.

9. J'ignorais lequel des deux, le commandant ou vous, devait apporter les ustensiles dont nous avions besoin pour nous former des cabanes.

10. N'attendons pas, pour implorer la miséricorde de Dieu, que la mort vienne se présenter à nous.

J.-F. Boinvilliers.

COMPOSITION

IL NE FAUT PAS JUGER LES GENS SUR L'APPARENCE

Expliquez, avec quelques développements et exemples, ce sage conseil de La Fontaine.

DÉVELOPPEMENT

Se fier aux apparences, c'est s'exposer aux pires déceptions. Aussi ne saurait-on trop blâmer la légèreté qui porte à juger les gens sur la mine, les choses d'après leur aspect ou l'impression qu'elles nous causent, sans réfléchir aux raisons capables de motiver notre préférence.

Tel l'étourdi souriceau qui s'enthousiasme pour le chat, son ennemi, et couvre de malédictions le bruyant, mais inoffensif cochet.

Avant de fixer son choix, il faut approfondir les caractères, les étudier pour en saisir les nuances, démêler le vrai du faux, l'apparent du réel.

Une jeune fille veut-elle se choisir une amie, elle ne doit point se laisser prendre aux qualités brillantes, aux dehors engageants de celle-ci, à ses belles paroles flatteuses, mais se demander quelles vertus intérieures, quelle innocence, quelle sincérité, se cachent sous les apparences. Alors elle ne placera sa confiance qu'à bon escient.

Sachons discerner le bon or du clinquant, sans oublier que le véritable mérite est modeste. Le génie se cache souvent sous un extérieur très simple, des corps laids et chétifs peuvent renfermer des cœurs magnanimes.

C'était à Nancy, en France, à la fin du XVIIIe siècle, les examinateurs réunis pour interroger les élèves aspirants à une grande école militaire, voient arriver dans la salle un jeune paysan, à l'allure gauche et lourde. "Que voulez-vous, mon ami? demande l'un d'eux.—Je désire passer l'examen, répond timidement le nouveau venu.—Mais vous vous trompez, sans doute, mon garçon", fait observer le président, tandis que les autres

dissimulent un sourire ironique et que les aspirants font des gorges chaudes sur cet étrange candidat.

Pourtant on interroge le jeune paysan, par condescendance d'abord, par curiosité ensuite, et l'examinateur emerveillé pousse les questions plus loin que ne le comporte le programme.

Et les réponses se suivent claires, précises. Les rires se changent bientôt en admiration, et le paysan, admis à l'unanimité, est acclamé, porté en triomphe par ses camarades.

Cet humble enfant du peuple, aux apparences vulgaires, fils d'un boulanger, c'était le futur général Drouot, l'une des gloires de la France, sous Napoléon.

Seul, sans fortune, sans maître, il s'était instruit, étudiant, par économie, à la lueur du four de la boulangerie.

Toute sa vie il montra un cœur généreux, une âme forte et vaillante, un courage héroïque, joints à une admirable simplicité.

Combien de fois, au contraire, se cachent, sous de brillantes apparences, le vide de l'intelligence et du cœur !

Tel beau parleur, causeur aimable et flatteur de vos faiblesses, captera votre confiance pour la mieux tromper, et vous serez sa dupe parce que vous aurez oublié le proverbe du bon La Fontaine:

"Garde-toi, tant que tu vivras, de juger les gens sur la mine."

C.S.V.

SECTION MÉNAGÈRE

DICTÉE

COMMENT ON AIME SES PARENTS

Aimer ses parents, ce n'est pas seulement les embrasser quand nous sommes petits, leur écrire des lettres affectueuses, quand nous en sommes éloignés. Toutes ces marques d'attachement sont assurément bien touchantes, mais elles sont insuffisantes, si elles ne sont pas accompagnées de témoignages plus *actifs*, où notre *personnalité*, où nos intérêts les plus chers sont engagés. On doit aux parents âgés, infirmes, pauvres, les aliments, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la santé et à la vie. Quel est le cœur d'enfant qui se *satisferait* d'aussi peu? La piété filiale transforme en une joie ce devoir de soutenir la vieillesse ou la pauvreté; l'amour et la reconnaissance en multiplient les preuves, et nos chers parents, brisés par l'âge, fatigués par les soins qu'ils ont prodigués à notre jeunesse, épuisés par la lutte qu'ils ont soutenue pour nous, *s'endorment* pour toujours entre nos bras, en emportant au moins cette certitude, que, même disparus, ils sont encore, par les souvenirs qu'ils nous laissent, toujours présents au milieu de leur famille.

Exercices et Analyses. — *Leur écrire*: pourquoi *leur* est-il invariable? — *Affectueuses*: indiquer quelques mots de la même famille: (affection, affectionner). — *En sommes*: faire l'analyse de *en*. — *Touchantes*: quelle sorte de mot est-ce? — *Actifs*: c'est-à-dire de témoignages qui nous demandent un peu plus d'*action*, de peine. — *Personnalité*: ce qui constitue notre personne. — *Doit*: conjuguer oralement les temps principaux de ce verbe. — *Tout ce qui est nécessaire*: faire l'analyse des pronoms contenus dans cette petite phrase. — *Satisferait*: c'est-à-dire qui serait satisfait, qui serait content. — *Peu*: quelle sorte de mot est-ce? — *Filiale*: de quel nom cet adjectif est-il dérivé? (de fils). — *En multiplient*: faire l'analyse de *en*. Pourquoi *multiplient* est-il au pluriel? — *Cher*: quelle différence de signification et d'orthographe y a-t-il entre *cher*, *Cher*, *chair* et *chaire*? — *S'endorment*: il s'agit ici de la mort, qui n'est en effet qu'un sommeil, puisque le chrétien sait qu'il ressuscitera. — *Entre nos bras*: locution qui signifie que l'on prodigue aux parents, jusqu'au dernier moment, les soins nécessaires. — *Certitude*: indiquer quelques synonymes: (assurance, confiance). — *Même disparus*: pourquoi *même* reste-t-il invariable? — *Nous laissent*: quelle est la fonction de *nous* dans la phrase? — *Leur famille*: faire l'analyse de *leur*.

Souligner tous les participes passés et justifier l'orthographe de chacun d'eux. — Indiquer le sujet et le complément direct, s'il y a lieu, de chaque verbe à un mode personnel. — Dire combien il y a de propositions contenues dans la dernière phrase: *La piété filiale transforme, etc.*, et énumérer chacune de ces propositions.

LECTURE ET RÉCITATION

AUPRÈS D'UN BERCEAU

Sous les longs rideaux blancs voyez-le qui sommeille.
Quelle paix ! Quel silence en ce charmant réduit !
Comme le souffle est pur à sa lèvre vermeille !
On dirait, à l'entendre, un léger vol d'abeille,
Qui dans l'air embaumé passe et glisse sans bruit.

N'est-ce pas qu'il est beau, l'âge de l'innocence?
N'est-ce pas que devant cet ange au front si doux
Volontiers l'on irait se mettre à deux genoux,
Tant il est vrai qu'on sent l'invisible présence
Du Dieu qui près de lui veille en gardien jaloux?

Auguste Texier.

(*Au gré du flot.*)

COMPOSITION

Texte. — Le thé, le café. Leurs avantages, leurs inconvénients. Comment on les prépare.

DÉVELOPPEMENT

Le thé est l'infusion des feuilles desséchées du *thea bohea*. L'eau bouillante jetée sur les

feuilles s'empare de l'huile essentielle que celles-ci renferment et se charge des éléments toniques qui s'y trouvent contenus. Si on laisse infuser le thé trop longtemps, le liquide prend une couleur brune désagréable, un goût fort et un peu amer; enfin il perd son parfum.

Cette boisson doit être prise très chaude pour être agréable au goût et bienfaisante. Elle doit infuser peu de temps: cinq à dix-minutes au plus. Enfin elle doit avoir une jolie couleur blonde.

Le thé est une boisson digestive, tonique et excitante. Elle convient aux personnes lymphatiques, peu actives, lentes dans leurs mouvements et d'esprit calme. Elle est tout à fait nuisible aux personnes nerveuses, excitables, fiévreuses, comme à celles qui sont prédisposées aux maladies de peau. Mais cela ne veut pas dire qu'elles n'en puissent jamais boire. Il suffit qu'elles en fassent un usage modéré et qu'elles le prennent plutôt léger.

Le thé noir est préférable au thé vert. Son parfum est plus délicat et il impressionne moins le système nerveux.

Pour bien préparer le thé, il faut d'abord échauder la théière en la plongeant et en la laissant séjourner dans l'eau bouillante pendant quelques instants. Ensuite on la retire de l'eau, on l'égoutte vivement et on y jette le thé nécessaire à l'infusion, c'est-à-dire une petite pincée par tasse d'eau. On ajoute l'eau bouillante (c'est-à-dire *qui bout* et non pas qui a bouilli) nécessaire. On laisse reposer cinq minutes environ, en tenant la théière au chaud. Ensuite on verse le thé dans la tasse, à travers une petite passoire.

Le café contient des principes analogues à ceux du thé. Pour que le café ait tout son parfum, il ne doit pas être trop brûlé. Quand il est brun foncé, son huile essentielle s'est dégagée pendant la torréfaction et il ne reste plus qu'une graine charbonneuse. Alors, non seulement son goût n'est plus agréable, mais il a perdu le meilleur de ses propriétés. Au lieu d'être nutritif, aromatique et tonique dans la proportion qui convient, il a un goût amer, il est échauffant et charge l'estomac au lieu de favoriser la digestion.

Le café produit un mauvais effet sur les tempéraments nerveux et excitables, dont il augmente fâcheusement l'irritabilité. Mais il est sain pour les personnes lymphatiques, engourdies, dont la circulation sanguine se fait mal ou est trop lente.

Pour faire le café, on se sert d'un récipient muni d'un filtre, ou cafetière. Après avoir moulu le café, on met dans le filtre une cuillerée à café de poudre par tasse d'eau. Là-dessus on verse l'eau bouillante et on sert aussitôt que le liquide a coulé dans le récipient inférieur.

C'est une mauvaise pratique d'ajouter de la chicorée à la poudre de café. On noircit celui-ci, mais on lui enlève son parfum et ses propriétés les plus toniques.

SECTION AGRICOLE

DICTÉE

NOBLESSE DU TRAVAIL AGRICOLE

Je me voue à la culture; j'enfonce un *fer* en terre; je présente cette terre ainsi remuée à l'air fécondant; j'y jette du grain; je *veille* autour pendant qu'il pousse; je le récolte quand il est mûr; je le *broie;* je le fais cuire j'en *fais* du pain. Ce pain que j'ai fabriqué avec tant d'efforts, à qui est-il? A moi qui me suis donné tant de peine, ou au paresseux qui dormait pendant que je m'appliquais à la culture? L'humanité tout entière répondra que c'est à moi, car enfin il faut que je *vive:* et de quel travail vivrai-je, si ce n'est du mien?

AD. THIERS.

QUESTIONS. — 1. Pourquoi le pain m'appartient-il?

2. Remplacez le mot *fer* par le nom de l'objet qu'il désigne.

3. Trouvez dans la dictée un synonyme d'*efforts*.

4. Donnez l'infinitif des verbes: je le *broie*, je *veille*, je *fais*, que je *vive*.

5. Analyser: *j'enfonce un fer en terre*.

RÉCITATION

LA CAMPAGNE

Après vos sœurs et votre mère,
Enfants au cœur tendre et soumis, 1
Que la nature vous soit chère: 2
Les champs sont nos meilleurs amis.
L'air des champs donne avec largesse
Comme un autre lait maternel; 3
Il fait croître en force, en sagesse,
L'enfant placé là par le ciel.
Aimez donc les bois, la fontaine,
L'étang 4 bordé de longs roseaux,
Les petites fleurs, le grand chêne
Tout peuplé de joyeux oiseaux.

V. DE LAPRADE.

EXPLICATION DES MOTS.—1 Enfants qui aimez bien vos parents, qui leur obéissez. —2 Aimez aussi la nature.— 3 C'est-à-dire la santé, la bonne humeur. — 4 *Etang* grande étendue d'eau.

SENS GÉNÉRAL. — Lorsque vous êtes souffrants

et que vos bonnes joues ne sont plus roses, vos bons parents tâchent de vous envoyer à la campagne. C'est qu'ils savent que le bon air vous rendra la santé et la force. Aimez donc les champs et les bois, les fleurs et les petits oiseaux.

LECTURE EN CLASSE ET RÉDACTION

NOS BÊTES

Le cheval demandant la justice

Il y a très, très longtemps de cela, l'empereur Charlemagne régnait sur la France et sur les pays voisins dont il avait fait la conquête.

Cet empereur était très sage et très juste. Il avait établi dans la campagne une maison qui se composait d'une grande salle, et où il venait souvent écouter les plaintes des pauvres gens et rendre la justice.

A la porte de cette demeure était une cloche; celui qui voulait entrer pour demander justice n'avait qu'à sonner cette cloche. Aussitôt l'empereur le faisait entrer.

Un jour que Charlemagne et ses conseillers étaient tous réunis dans la salle, un coup de cloche retentit. Un des seigneurs alla à la porte et revint en riant sans ramener personne. "Qui était là ? dit l'empereur; et pourquoi ne l'as-tu pas fait entrer ?

— Sire, répondit le seigneur, ce n'est pas un homme. C'est un vieux cheval qui, en broutant les feuilles qui poussent sur le mur, a tiré la corde de la cloche sans la voir.

— Comment ne l'a-t-il pas vue ? demanda l'empereur.

—Sire, il est presque aveugle.

—Qu'on fasse entrer ce cheval, reprit l'empereur; il a droit comme les autres à ma justice."

On fit entrer un malheureux cheval maigre et mourant de faim, mais qui avait dû être fort beau autrefois.

"Quelqu'un de vous reconnaît-il ce cheval ? dit l'empereur.

— Il a appartenu au baron Didier, répondit un des seigneurs; c'était un magnifique coursier, et un jour, je m'en souviens, il a sauvé la vie à son maître en le portant avec ses dents loin de ses ennemis.

— Voilà comment il le récompense ! dit l'empereur en colère. Son serviteur est devenu vieux, il le chasse, et celui qui a sauvé la vie de son maître est obligé de brouter l'herbe qui pousse sur les murs Je veux rendre justice à ce cheval, et je condamne le baron Didier à le nourrir et à le soigner comme un cheval de roi ou d'empereur, jusqu'à sa mort."

Ce jugement fut exécuté et le vieux cheval eut, grâce à la justice du grand empereur, une heureuse vieillesse.

ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

L'ALCOOLISME

Il ne s'agit point ici d'un danger passager mais d'un fléau *qui* prend un caractère permanent, dont les effets *vont* s'aggravant d'année en année et *qui*, par sa continuité et ses progrès, est plus redoutable que les guerrres ou les épidémies les plus meurtrières. L'alcoolisme, en effet, ne frappe pas seulement celui *qui* boit en ruinant sa santé et son intelligence, en le poussant souvent à la folie et au suicide; il frappe autour de lui tous ceux *dont* l'existence est liée à la sienne et pour *lesquels* il devient une charge et un danger; il désorganise et ruine les familles: il compromet la sécurité publique, et le nombre des crimes commis par des alcooliques s'accroît sans cesse. Enfin, ce *qui* est plus grave encore, l'alcoolisme ne borne point ses ravages à la génération présente. Les enfants d'alcooliques, victimes des excès des parents, portent dans leur sein un poison *dont* le médecin est impuissant à arrêter les effets.

EXERCICES.—IDÉES—Quels sont les effets de l'alcool sur la santé et l'intelligence ? L'ivrogne est-il seul à en souffrir ? Parlez de l'hérédité alcoolique.

VOCABULAIRE. — *Passager*. Qui ne dure pas. Synonymes: temporaire, éphémère. Contraires: durable, permanent, perpétuel. — *Épidémie*: Maladie contagieuse qui atteint un grand nombre de personnes à la fois. — Expliquer les expressions: *compromettre la sécurité publique, la génération présente*.

GRAMMAIRE. — Relevé et analyse des pronoms relatifs du texte. (Le premier *dont* est compl. déterm. de *effets;* le dernier *dont* est compl. déterm. de *existence*.)

Analyse logique: tous les pronoms relatifs commencent des incidentes, complétives des antécédents; relevez ces incidentes.

Vont. Dites les temps primitifs et les formes irrégulières de ce verbe: *ils vont; j'irai . . . j'irais...; que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, qu'ils aillent*.

COURS THÉORIQUE DE COUPE

La coupe théorique exigée pour les brevets a été traduite en anglais. La série de 10 pages comprend cinq patrons. On peut se la procurer au prix de 25cts en s'adressant aux procures: Congrégation de Notre-Dame, Saint-Roch de Québec, et 1010, Atwater, Montréal.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE, ALGÈBRE ET MESURAGE

AVERTISSEMENT.—Afin de donner à cette partie de la revue un caractère vraiment pratique, nous avons cru devoir nous enfermer strictement, pour le choix des problèmes, dans le cadre tracé par la "Répartition mensuelle du programme" préparée par MM. Miller et Brionne et recommandée par le Surintendant de l'Instruction Publique pour toutes les écoles primaires de la province. Les exercices proposés dans chaque livraison ont un double but:

1. Fournir régulièrement aux instituteurs et aux institutrices, pour la récapitulation qu'ils ne doivent pas manquer de faire à la fin de chaque mois, quelques problèmes qui les aideront à s'assurer si leurs élèves progressent normalement;

2. Guider les aspirants et les aspirantes aux deux brevets du Bureau central en leur faisant étudier chaque mois, quelques-uns des problèmes les plus importants du programme de chacune des sections du cours complémentaire.

COURS INFÉRIEUR

(1ère ANNÉE)

1. Posez les nombres de 15 à 20.
2. Combien font:
   15+1, 15+3, 16+2, 15+4, 17+3?
   Exemple: 15+1=16.
3. Combien font:
   20 – 1, 20 –2, 20– 3, 19-4, 18 – 2?
4. Combien de sous y a-t-il dans une pièce de 10 sous, une pièce de 5 sous et une pièce de 1 sou?
5. Faites 20 boutons sur votre cahier et partagez-les en groupes de cinq.

(2e ANNÉE)

1. Faites les additions suivantes:

(*a*)	(*b*)	(*c*)	(*d*)	(*e*)
46	62	41	65	43
59	87	25	88	69
33	46	84	37	21
22	35	47	75	87
67	53	33	47	75
—	—	—	—	—

2. Faites les soustractions ci-dessous:

(*a*)	(*b*)	(*c*)	(*e*)
300	205	410	600
−173	−78	−228	−138

3. Multiplication:

(*a*)	(*b*)	(*c*)	(*d*)
58	96	87	79
× 4	× 3	× 5	× 6

4. Un cultivateur a récolté 123 minots de patates dans un champ, 76 dans un autre et 248 dans un troisième. Combien a-t-il récolté en tout ?

5. Une petite fermière a 10 poules. 4 de ses poules lui ont donné chacune dans l'année, 19 douzaines d'œufs et les 6 autres, chacune 17 douzaines. Combien de douzaines lui ont-elles données en tout ?

COURS MOYEN

(3e ANNÉE)

1. Un cultivateur vend sa propriété avec un profit de $1685. Si sa grange lui avait coûté $1855, sa maison $8250 et sa terre deux fois autant que la grange et la maison, combien a-t-il reçu pour sa propriété tout entière ?

Solution : La grange et la maison = $1855 + $8250 = $10105.
La terre = $10105 × 2 = $20210
Toute la propriété = $10105 + $20210 = $30315
Il a vendu $30315 + 1685 = $32000. *Rép.*

2. Si 12 chevaux coûtent $1560, combien coûtent 5 chevaux ?

Solution : 12 chevaux = $1560
1 cheval = $\frac{\$1560}{12}$
5 chevaux = $\frac{\$1560 \times 5}{12} = \$650$. *Rép.*

3. Combien d'acres reste-t-il sur une terre de 563.27 si on vend 3 champs de 57.13 acres chacun ?

Solution : 57.13 × 3 = 171.39 acres.
563.27 − 171.39 = 391.88. *Rép.*

(4e ANNÉE)

1. Si le foin vaut 20\frac{3}{4}$ la tonne, combien paiera-t-on pour les $\frac{7}{12}$ d'une tonne ?

Solution : $20\frac{3}{4} \times \frac{7}{12} = \frac{83}{4} \times \frac{7}{12} = \frac{581}{48} = \$12\frac{5}{48}$. *Rép.*

2. Combien paierai-je pour $8\frac{3}{4}$ tonnes de charbon à raison de $\$6\frac{2}{3}$ la tonne ?

Solution : $8\frac{3}{4} \times 6\frac{2}{3} = \frac{35}{4} \times \frac{20}{3} = \frac{175}{3} = 58\frac{1}{3}$. *Rép.*

3. Un cultivateur achète une voiture pour la somme de $68 et la paye avec des pommes à raison de $\$1\frac{7}{8}$ le baril. Combien de barils a-t-il donnés en paiement

Solution : $68 \div 1\frac{7}{8} = \frac{68}{1} \div \frac{15}{8} = \frac{68}{1} \times \frac{8}{15} = \frac{544}{15} = 36\frac{4}{15}$. *Rép.*

4. Convertissez en fractions décimales les fractions ordinaires suivantes: $\frac{3}{20}, \frac{1}{40}, \frac{5}{8}, \frac{5}{11}$.

Solutions : $\frac{3}{20} = 3. \div 20 = 3.00 \div 20 = 0.15$. *Rép.*

$\frac{1}{40} = 1. \div 40. = 1.000 \div 40 = 0.025$. *Rép.*

$\frac{5}{8} = 5. \div 8 = 5.00 \div 8 = 0.63+$. *Rép.*

$\frac{5}{11} = 5. \div 11 = 5.00 \div 11 = 0.45+$. *Rép.*

COURS SUPÉRIEURE.

(5e ANNÉE)

1. Un père lègue à son fils aîné les $\frac{2}{5}$ de ses biens; à son second fils, les $\frac{2}{7}$; au troisième, le reste, qui est de $7238; quelle est la valeur totale de ses biens?

Solution : Les deux premiers reçoivent ensemble $\frac{2}{5} + \frac{2}{7} = \frac{24}{35}$.

Le 3e reçoit $\frac{35}{35} - \frac{24}{35} = \frac{11}{35}$.

$\frac{11}{35}$ de la fortune = $7238

$\frac{1}{35}$ " " $\frac{\$7238}{11}$

$\frac{35}{35}$ " " $= \frac{\$7238 \times 35}{11} = \$23030$.

2. Un cultivateur achète une pièce de terre au prix de $1800 et s'engage à la payer au bout de 9 mois avec l'intérêt à 6% par année. Quel montant devra-t-il payer à l'échéance?

Solution : Intérêt pour 1 an = $\$1800 \times 06 = \$108$.

" " 9 m. $= \frac{108 \times 9}{12} = \$81$

$1000 + $81. = $1881. *Rép.*

3. Si 10 hommes bûchent 90 cordes de bois en 8 jours, combien 20 hommes en bûcheront-ils en 6 jours?

Solution : 10 h. en 8 jrs bûchent 90 cordes

1 " " " bûche $\frac{90}{10}$ "

1 " 1 " " $\frac{90}{10 \times 8}$

20 " " " bûchent $\frac{90 \times 20}{10 \times 8}$

20 " 6 " " $\frac{90 \times 20 \times 6}{10 \times 8} = 135$. *Rép.*

(6e ANNÉE)

1. A. B. et C. travaillant ensemble, ont fait la moitié d'un travail en 8 jours. Si A et B. peuvent le terminer en 12 jours, en combien de temps C seul l'aurait-il terminé?

Solution : Les trois ensemble font ½ de l'ouv. en 8 jours

" " " " $\frac{2}{2}$ " " 16 jours

" " " " en 1 jour $\frac{1}{16}$.

A. et B. font le reste ou $\frac{1}{2}$ en 12 jours
A et B en 1 j. font $\frac{1}{2} \div 12 = \frac{1}{24}$
C en 1 j. fait $\frac{1}{16} - \frac{1}{24} = \frac{3-2}{48} = \frac{1}{48}$
Pour finir $\frac{1}{2}$ C prendrait $\frac{1}{2} \div \frac{1}{48} = \frac{1}{2} \times \frac{48}{1} = 24$ jrs. *Rép.*

2. Deux voisins ont récolté 3800 minots de blé; les $\frac{2}{3}$ de ce que le premier a récolté égalent les $\frac{4}{9}$ de la part de l'autre. Combien ont-ils eu de minots chacun ?

Solution : $\frac{2}{3}$ de la part du 1er $= \frac{4}{9}$ de la part de l'autre.
$\frac{1}{3}$ de la part du 1er $= \frac{4}{9} \div 2$ ou $\frac{2}{9}$ de la part de l'autre.
$\frac{3}{5}$ de la part du 1er $= \frac{2}{9} \times 3$ ou $\frac{2}{3}$ de la part de l'autre.
Soit $\frac{3}{3}$ la part du 2e.
Alors $\frac{2}{3}$ la part du 1er.
$\frac{3}{3} + \frac{2}{3} = \frac{5}{3}$ du 2e. Ce qu'ils ont ensemble.
$\frac{5}{3} = 3800$
$\frac{1}{3} = \frac{3800}{5}$
$\frac{3}{3} = \frac{3800 \times 3}{5} = 2280$ Part du 2e
$\frac{2}{3} = \frac{3800 \times 2}{5} = 1520$ Part du 1er

2. En vendant sa maison \$2500. un homme perdrait $16\frac{2}{3}\%$. S'il la vend \$3500, quel sera son profit pour cent ?

Solution : $100\% - 16\frac{2}{3}\% = 83\frac{1}{3}\%$ ou $\frac{5}{6}$
$\frac{5}{6}$ de la maison = \$2500.
$\frac{6}{6}$ de la maison $= \frac{2500 \times 6}{5} =$ \$3000.
\$3500 – \$3000 = \$500. Profit.
1% de profit sur \$3000. = \$30.
Autant de fois \$30. dans \$500.
" " 1% de profit.
\$500. ÷ \$30. $= 16\frac{2}{3}\%$. *Rép.*

SECTIONS AGRICOLE, COMMERCIALE ET MÉNAGÈRE

(7e ANNÉE)

Arithmétique

1. Soit la proportion $\frac{3}{4} = \frac{15}{20}$.—Ecrivez-la de toutes les manières possibles.

Réponses : On peut l'écrire $\frac{3}{4} = \frac{15}{20}$ ou $\frac{15}{20} = \frac{3}{4}$
ou encore $\frac{4}{3} = \frac{20}{15}$ et $\frac{20}{15} = \frac{4}{3}$
ou encore $\frac{3}{15} = \frac{4}{20}$ et $\frac{4}{20} = \frac{3}{15}$
ou encore $\frac{15}{3} = \frac{20}{4}$ et $\frac{20}{4} = \frac{15}{3}$
ou encore 3 : 4 : : 15 : 20
ou encore 4 : 3 : : 20 : 15
ou encore 3 : 15 : : 4 : 20
ou encore 15 : 3 : : 20 : 4

2. Enoncez la propriété fondamentale d'une proportion.

Réponse : Dans toute proportion, le produit des extrêmes égale le produit des moyens.

3. Trouvez la quatrième proportionnelle dans la proportion $\frac{28}{x}=\frac{7.7}{12.1}$.

Solution : $7.7x=28\times 12.1$

$x=\frac{28\times 12.1}{7.7}=44$. *Rép.*

4. Le nombre 24 est moyenne proportionnelle entre 72 et un autre nombre. Calculer ce dernier nombre.

Solution : $24^2=72\times x$

$x=\frac{242}{72}=8$. *Rép.*

5. Un entrepreneur devait faire paver une route en 14 jours par 44 ouvriers; mais on veut qu'il la pave en 11 jours. Combien d'ouvriers en plus devra-t-il prendre ?

Solution : Le nombre d'ouvriers qu'il faut pour faire un ouvrage est inversement proportionnel au temps employé. On pourra donc écrire, en représentant par x le nombre d'ouvriers à employer.

$\frac{x}{44}=\frac{14}{11}$; d'où $x=\frac{14\times 44}{11}=56$

Rép. 56 – 44 = 12 ouvriers.

Autre solution par la méthode de réduction à l'unité.

Pour faire le travail en 14 jrs, il faut 44 ouv.

" " " " " 1 jr, " 44×14

" " " " " 11 jrs " $\frac{44\times 14}{11}=56$ ouv.

Rép. 56 – 44 = 12 ouvriers.

Mesurage

Voir Section Industrielle.

(8e ANNÉE)

Arithmétique

1. Le montant d'une somme d'argent après 4 ans est de $310. et après 6½ ans, au même taux le montant est de 347.50. Trouvez la somme et le taux.

Solution : $347.50 – $310 = $37.50 Int. pour 2½ ans.

$37.50 ÷ 2½ = $15. Int. pour 1 an

$15. × 4 = $60. Int. pour 4 ans.

$310. – $60. = $250. Capital

$15. ÷ 250. = $0.06 Int. d'une piastre pour 1 an.

Rép.| Somme $250; taux, 6%.

2. Trouvez le produit net du billet suivant escompte le 17 août à 5%:

$2,000.

Québec, le 1er juin 1928.

A six mois de cette date, je promets payer à Jean Garneau, ou à son ordre, la somme de deux mille piastres, à la Banque Canadienne Nationale de Québec. Valeur reçue.

JOS. GUILLEMETTE.

Solution : Echéance du billet. . . 4 décembre.
Du 17 août au 4 déc. il y a 109 jours.
Escompte $= \$2000 \times 5\% \frac{\times 109}{365} = \$29.87$.
Produit net : \$2000. – \$29.87 = 1970.13. *Rép.*

3. L'escompte en dedans d'une somme de \$275. pour un certain temps est de \$25. Quel serait l'escompte (*a*) pour le double du temps; (*b*) pour la moitié du temps ?

Solution : Valeur actuelle = \$275. = \$25. = \$250.
Le taux pour le temps est de \$25. ÷ 250. = 0.10 ou 10%
Pour un temps double, le taux serait de 20%
et pour la moitié du temps le taux serait de 5%
L'escompte dans le 1er cas serait $\frac{\$275 \times 20}{120} = \$45\frac{1}{6}$.
L'escompte dans le 2e cas serait . . . . . $\frac{\$275 \times 5}{105} = \$13\frac{2}{21}$
Rép. : $\$45\frac{5}{6}$, $\$13\frac{2}{21}$.

SECTION INDUSTRIELLE.

(7e ANNÉE)

Mesurage

1. Les chevrons d'une grange ont une longueur de 30 pieds et la hauteur du faîte au-dessus du carré est 21 pieds. Combien de planches de 12 pi. par 9 pouces faudra-t-il pour faire les deux pignons s'il y a une perte de 20% ?

Solution : $\sqrt{30^2 - 21^2} = 21.424$, la moitié de la largeur du carré
$21.424 \times 2 = 42.848$, largeur du carré
$42.848 \times 21 = 900.$ pi. car. Surface des deux pignons.
1 planche de 12 pi. par 9 po. = 9 pieds de bois.
900. ÷ 9. = 100 planches
80% du bois acheté = 100 planches
100% " " " $= \frac{100 \times 100}{80} = 125$ planches. *Rép.*

2. Trouvez à un millième près l'hypoténuse, la perpendiculaire abaissée sur l'hypoténuse et les deux segments de l'hypoténuse dans un triangle dont les côtés de l'angle droit sont 14.05 verges et 8.32 verges.

Solution : Hypoténuse = $\sqrt{14.05^2 + 8.32^2} = 16.328$ verges. *Rép.*
Superficie = $14.05 \times 8.32 = 116.896$
Perpendiculaire = 116.896 ÷ 16.328 = 7.159. *Rép.*
1er segment = $\sqrt{14.05^2 - 7.159^2} = 12.089$. *Rép.*
2e " = $\sqrt{8.32^2 - 7.159^2} = 4.239$. *Rép.*

3. On veut planter un mai au centre d'un terrain en forme de triangle équilatéral de 100 verges de côté. Où faudra-t-il le placer ?

Solution : Le centre se trouve évidemment au point d'intersection des perpendiculaires abaissées respectivement sur chaque base du sommet opposé.

Trouvons cette perpendiculaire, c'-à-d. la hauteur du triangle.

Hauteur $= \sqrt{100^2 - 50^2} = 86.6$ ver.

Superficie $= \frac{100 \times 86.6}{2} = 4330.$ ver. car.

Divisons maintenant le terrain en trois triangles isocèles égaux comme dans la figure. La surface de chaque triangle égale $4330 \div 3 = 1443.33$

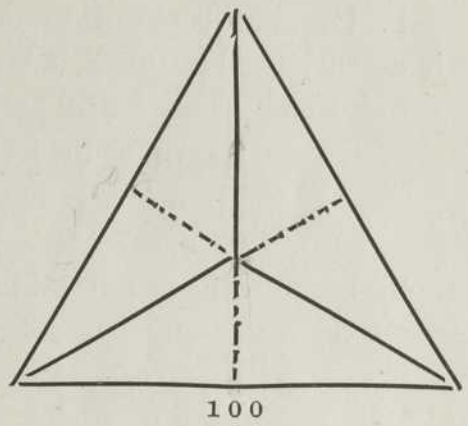

La hauteur de chaque

triangle $= \frac{1443.33 \times 2}{100} = 28.86\frac{2}{3}$.

Le centre sera donc sur la perpendiculaire à $28.86\frac{2}{3}$ verges du côté, c'-à-d. exactement au tiers de la hauteur ou perpendiculaire.

En effet $86.6 \div 28.86\frac{2}{3} = 3$

ou $28.86\frac{2}{3} \div 86.6 = \frac{1}{3}$

Rép.: A $28.86\frac{2}{3}$ verges de la base ou au $\frac{1}{3}$ de la hauteur.

Algèbre

1. Un garçon de ferme doit recevoir \$2.00 pour chaque jour qu'il travaillera et payer 60 sous par jour pour sa pension. Au bout de 90 jours, il lui est dû \$120. Combien de jours a-t-il travaillé ?

Solution : Soit x le nombre cherché.

Alors on a: $x \times 2.00 - 90 \times 0.60 = 120$

$2x - 54. = 120$

$2x = 120 + 54 = 174$

$x = \frac{174}{2} = 87$ jours. *Rép.*

2. Un ouvrier de ferme s'engage aux conditions suivantes: il recevra \$1.80 plus sa pension pour chaque jour qu'il travaillera, mais les jours de chômage, il devra payer 60 sous pour sa pension. Au bout de 80 jours, le montant qui lui est dû s'élève à \$120. Combien de jours a-t-il travaillé ?

Solution : Soit x le nombre cherché.

Alors on aura: $x \times 1.80 - (80 - x).60 = 120.$

$180x - 4800 + 60x = 12000$

$180x + 60x = 12000 + 4800 = 16800$

$240x = 16800$

$x = \frac{16800}{240} = 70$ jours. *Rép.*

3. Résoudre l'équation suivante: $\frac{2x}{7} - \frac{3x}{4} = \frac{7x}{6} - 11\frac{5}{12}$

Solution : Chassons les dénominateurs: $24x - 63x = 98x - 959$

Transposons: $24x - 63x - 98x = -959$

Réduisons: $-137x = -959$

ou $137x = 959$

$x = \frac{959}{137} = 7$ *Rép.*

(8e ANNÉE)

Mesurage

1. Un champ circulaire contient une acre en superficie. Trouvez la longueur de la clôture qui l'entoure. ($\pi = 3\frac{1}{7}$).

Solution : 1 acre = 160 perches ou 4840 ver. car.

Rayon = $\sqrt{\frac{4840}{3\frac{1}{7}}} = \sqrt{1540} = 39.24$

Diamètre = $39.24 \times 2 = 78.48$.

Circ. = $78.48 \times 3\frac{1}{7} = 246.65$. *Rép.*

2. La différence entre le diamètre et la circonférence d'un cercle est de 75 pouces. Trouvez-en la superficie. ($\pi = 3\frac{1}{7}$)

La circ. = $3\frac{1}{7}$ fois le diamètre

La diff. = $3\frac{1}{7}$ fois $- 1$ fois = $2\frac{1}{7}$ fois.

$2\frac{1}{7}$ fois le diam. = 75 pcs.

1 " " " = $75 \div 2\frac{1}{7} = 35$

Surface = $(\frac{35}{2})^2 \times 3\frac{1}{7} = 962\frac{1}{2}$

3. Trouvez la superficie d'un secteur de 18° dans un cercle de 14 pieds de rayon. ($\pi = 3\frac{1}{7}$)

Solution : Surface du cercle = $14^2 \times 3\frac{1}{7} = 616$ pi. car.

Secteur = $\frac{616 \times 18}{360} = 30\frac{4}{5}$ pi. car. *Rép.*

4. On demande la surface d'une plate-bande formée par deux cercles concentriques dont l'un a 32 mètres de diamètre et l'autre 20 mètres. ($\pi = 3.1416$)

Solution : Surf. de la couronne = $(R^2 - r^2)\ 3.1416$

$= (16^2 - 10^2)\ 3.1416 = 490.09$ m.

Autre solution: On peut encore trouver la superficie d'une couronne en multipliant la circonférence moyenne par la largeur de la couronne.

Dàns le cas présent, le dia. moy. = $32 - 6 = 26$

Circ. moy. = 26×3.1416

Surf. = $26 \times 3.1416 \times 6 = 490.09$. *Rép.*

Algèbre

1. Décomposition en facteurs.—Application des formules étudiées au mois d octobre dernier.

a) Trouvez les facteurs de $x^2 + 2xy + y^2$

Solution : A l'examen on trouve que ce trinôme contient 1° le carré de x; 2° le double produit de x par y; 3° le carré de y; c'est donc le carré de $(x+y)$ ou $(x+y)\ (x+y)$.

b) Trouvez les facteurs de $4a^2 - 12$ ac. $+ 9c^2$.

Solution : Appliquons la 2e formule $(a-b)^2$.

$4a^2 - 12\ ac + 9c^2 = (2a - 3c)\ (2a - 3c)$.

c) Trouvez les facteurs de $4x^2 - 9y^2$.

Solution : Nous sommes en présence de la différence de deux carrés; il s'agit par conséquent du produit de la somme de deux quantités par leur différence.

$4x^2 - 9y^2 = (2x + 3y)\ (2x - 3y)$

d) Trouvez les facteurs de $x^2+7x+12$.

Solution : En examinant ce trinôme, on reconnait un produit du 4e genre c'-à-d. le produit de deux binômes ayant un terme commun.

$$x^2+7x+12=(x+3)\ (x+4)$$

A RETENIR:—

$$(a+b)^2=a^2+2ab+b^2$$
$$(a-b)^2=a^2-2ab+b^2$$
$$(a+b)\ (a-b)=a^2-b^2$$
$$(a+b)\ (a+c)=a^2+(b+c)\ a+bc$$

2. Une institutrice reçoit un panier de 60 pommes pour distribuer à ses élèves. A chaque garçon elle donne 2 pommes, et à chaque fille, 4 pommes; combien d'élèves de chaque catégorie s'il y a 3 fois plus de garçons que de filles?

Solution : Soit x le nombre de filles.

Alors $3x$ " " garçons.

L'équation sera:

$$4x+3x\times 2=60$$
$$4x+6x=60$$
$$10x=60$$
$$x=\tfrac{60}{10}=6.\ \text{Filles.}$$
$$3x=\tfrac{60\times 3}{10}=18\ \text{garçons.}$$

3. A peut faire un travail en 10 jours. B en 12 jrs et C en 15 jours. Combien de jours prendraient-ils ensemble?

Solution : Soit x le nombre de jours cherché.

En 1 jour A fait $\frac{1}{10}$ et en x jours $\frac{x}{10}$
En 1 jour B fait $\frac{1}{12}$ et en x jours $\frac{x}{12}$
En 1 jour C fait $\frac{1}{15}$ et en x jours $\frac{x}{15}$

$\frac{x}{10}+\frac{x}{12}+\frac{x}{15}=1$, c'-à-d tout l'ouvrage.

$$6x+5x+4x=60$$
$$15x=60$$
$$x=\tfrac{60}{15}=4\ \text{jours.}\quad \textit{Rép.}$$

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

"MES MISSIONS"

Calendrier-missionnaire du monde entier

COMPILÉ ET PUBLIÉ PAR LE R. P. ÉDOUARD, COTÉ, S. J.

L'*en-tête* du calendrier porte la carte des missions du monde entier.

La *tablette des quantièmes*, au bas, fournit les statistiques religieuses de ces mêmes missions.

Une *mission à chaque jour* est indiquée dans l'espace libre du quantième... et toutes les missions y passent dans le cours de l'année.

La présence de missionnaires canadiens dans la mission du jour est indiquée par une feuille d'érable logée dans le chiffre du quantième. Des statistiques détaillées concernant ces missionnaires sont fournies au bas de la page.

Ce calendrier ne présente pas seulement un document sur les missions en général et sur la position et le nombre de nos missionnaires canadiens en particulier, mais il vise surtout à *susciter un mouvement général de prières en faveur des missions* dans la classe écolière, dans les familles et dans les communautés religieuses. Se faire missionnaire à la suite des missionnaires, en visitant une mission par jour et toutes les missions dans l'année, et en leur aidant du soutien spirituel de ses mérites et de ses prières, voilà la visée de ce calendrier. La mission du jour, avec ses données religieuses, constitue l'objet concret et déterminé de nos prières et de nos mérites qui devront être offerts pour la prospérité de cette mission. L'offrande de la journée est transcrite à gauche, au haut de la carte.

Ce calendrier paraîtra tous les ans, avec l'indication des statistiques les plus récentes, et marquera l'année scolaire allant de septembre à septembre. Les statistiques de la présente année sont les dernières qu'il nous ait été donné de trouver en date de janvier 1928.

Prix: 50 sous. S'adresser à M. Armand Barbeau, 11, rue Querbes, Outremont, près Montréal, ou à la Villa Manrèse, 100, Chemin Ste-Foy, Québec.

AUX INSTITUTRICES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Mesdemoiselle,

Vous ignorez, peut-être, qu'il existe à Québec une Association d'Institutrices catholiques. incorporée à la Législature de Québec, possédant ses statuts, ses avantages.

Cette association existe depuis plusieurs années déjà et paraît bien peu connue des intéressées tant enseignantes que pensionnaires.

Son but est de venir en aide aux Institutrices dans la mesure du possible, et les membres du Comité dirigeant ne négligent rien pour satisfaire les besoins et les désirs de chacune de ses associées.

L'augmentation des pensions accordée depuis quelques années, est le résultat des démarches du Comité de Régie de l'Association auprès des Messieurs du Gouvernement de Québec, et ce qui n'est pas accordé à la première demande ou à la seconde, finira par l'être à condition que nous soyons bien unies.

Il a fallu faire bien des démarches, et subir des attentes aux portes des bureaux, j'en sais quelque chose, pour obtenir ce que nous avons. Cependant, ces dames ne mettent pas bas les armes, elles demanderont encore suivant les besoins.

Je comprends que toutes ne connaissent pas encore notre Ligue, mais toutes comprendront que pour obtenir quelque chose il faut l'union, il faut serrer les rangs. L'union fait la force.

Donc, que ce soit chose bien comprise, que chaque institutrice s'enrôle dans l'Association des Institutrices de la Province de Québec, inc., moyennant la somme d'une piastre par année.

Nous avons nos problèmes à résoudre, et nul ne peut en résoudre un seul s'il n'est aidé. Institutrices, aidons-nous. Voulons-nous obtenir un peu de bien-être pour plus tard, associons-nous en groupe déjà existant. Personne n'ignore que plus une Ligue est nombreuse plus elle obtient.

Donc, dames ou demoiselles enseignantes ou à la retraite, enrôlons-nous dans la Ligue et je ne crois pas que vous le regrettiez.

Pour cela, adressez-vous à la présidente, Mlle L. RUELLAND,

190, 1re Avenue, St-Frs-d'Assise, Québec.

ou à Madame J.-P. GAGNÉ, secrétaire,

344, 4e Avenue, Limoilou, Québec.

JOSÉPHINE LACHANCE,

18 octobre 1928. Hospice- St-Joseph-de-la-Délivrance, Lévis.

ANALYSE GRAMMATICALE

Le tableau d'analyse grammaticale que nous venons de publier, peut rendre de grands services aux élèves des écoles élémentaires, ainsi qu'à ceux qui commencent un cours commercial ou classique—Disposé par feuilles, il permet l'étude graduée de l'analyse grammaticale.

Des conditions spéciales sont offertes selon l'importance des commandes. L'exemplaire se vend à 0.25.

100 ex. à 0.20—$20.
300 ex. à 0.19—$57.
500 ex. à 0.18—$90.

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

Ce tableau est vendu au profit du Juvénat des Frères de St-Vincent de Paul.

Chaque feuille vendue séparément à .010c produit un bénéfice de 11.0% aux maisons enseignantes qui daigneront répandre cet humble travail.

Une prompte réponse est vivement sollicitée.

Votre bien obligé en N. S.

Henri Lockquell, ptre,
62, Côte d'Abraham, Québec.

C.-J. Magnan, directeur-propriétaire, 79, Chemin Sainte-Foy, Québec, Canada.